

LE PETIT JOURNAL ILLUSTRÉ

LA CATASTROPHE DE MARNAVAL (31 MARS 1883)

(Article paru dans « *le Petit Journal Illustré* »)

Ce dimanche matin là à 8 heures 5 minutes une énorme explosion retentit sur la cité ouvrière de Marnaval, qu'on percevra jusqu'à Eurville, La Noue, Ancerville et d'autres villages environnants.

C'est la chaudière n° 5 qui vient d'exploser.

Les ouvriers se remettaient à l'ouvrage quand, tout à coup, une formidable explosion se fit entendre; l'eau et la vapeur de la chaudière se répandirent de tous les côtés; les briques du revêtement furent lancées dans toutes les directions et blessèrent les ouvriers qui se trouvaient malheureusement exposés à leurs atteintes. La partie supérieure de la chaudière fut projetée à travers le toit, dont elle emporta une partie, les briques du revêtement brisèrent les poteaux qui soutenaient ce toit et le tout s'effondra sur les ouvriers, qui aveuglés par l'immense production de vapeur se dégageant de la chaudière, ne purent se sauver.

Les fours de puddlage, soudés au massif de la chaudière comme deux immenses foyers, furent, eux aussi, projetés au loin et devinrent à leur tour de terribles agents de destruction.

La commotion ébranla toutes les travées, éloignées de l'endroit de l'accident de plus de 50 mètres, ont été dérangées par le choc et semblent avoir été soulevé par un ouragan.

Quant aux tuiles qui entouraient la chaudière, elles se transformèrent véritablement en projectiles, en boulets de canon et allèrent au loin trouer les murs et ployer d'énormes barres de fer. On présume que la chaudière (contenant 19 mètres cubes) aura éclaté sous le trop de pression par suite d'une paille dans le fer. Par miracle, le chef puddleur, Paul Foucault, qui travaillait à l'un des fours attendant à la chaudière cause de l'accident, n'a reçu aucune blessure, à l'exception

de deux petites brûlures, l'une au poignet gauche, l'autre au cou, encore du côté gauche.

Il ne peut expliquer comment il s'est trouvé, après la catastrophe, sur le bord de la Marne.

Son aide et le toqueur occupés avec lui ont été tués. Ce dernier, relevé quelques instants après, tenait encore la barre de fer à la main. Il avait le crâne ouvert et la cervelle s'était répandue au milieu d'une mare de sang. Ses deux fils, l'un âgé de 24 ans et l'autre de 18 ans, ont été également tués. Partout autour de la chaudière, des morceaux de chair humaine.

Il n'y a qu'une voix pour louer l'admirable dévouement des ouvriers aussitôt la catastrophe, et l'intelligence, incessante, multiple impulsion des sous-directeurs, MM. Lang et Defert, qui dès la première minute, dépêchèrent une voiture sur Saint-Dizier, en quête des médecins pharmaciens, infirmiers, linges, médicaments, etc.

En un clin d'œil, tout ce qu'il y avait de draps à l'usine était transformé en bandes et en charpie.

Des ouvriers grièvement blessés refusaient tout pansage pour ne vouloir s'occuper que de dégager leurs camarades. Hélas pour la plupart morts, du monceau des décombres.

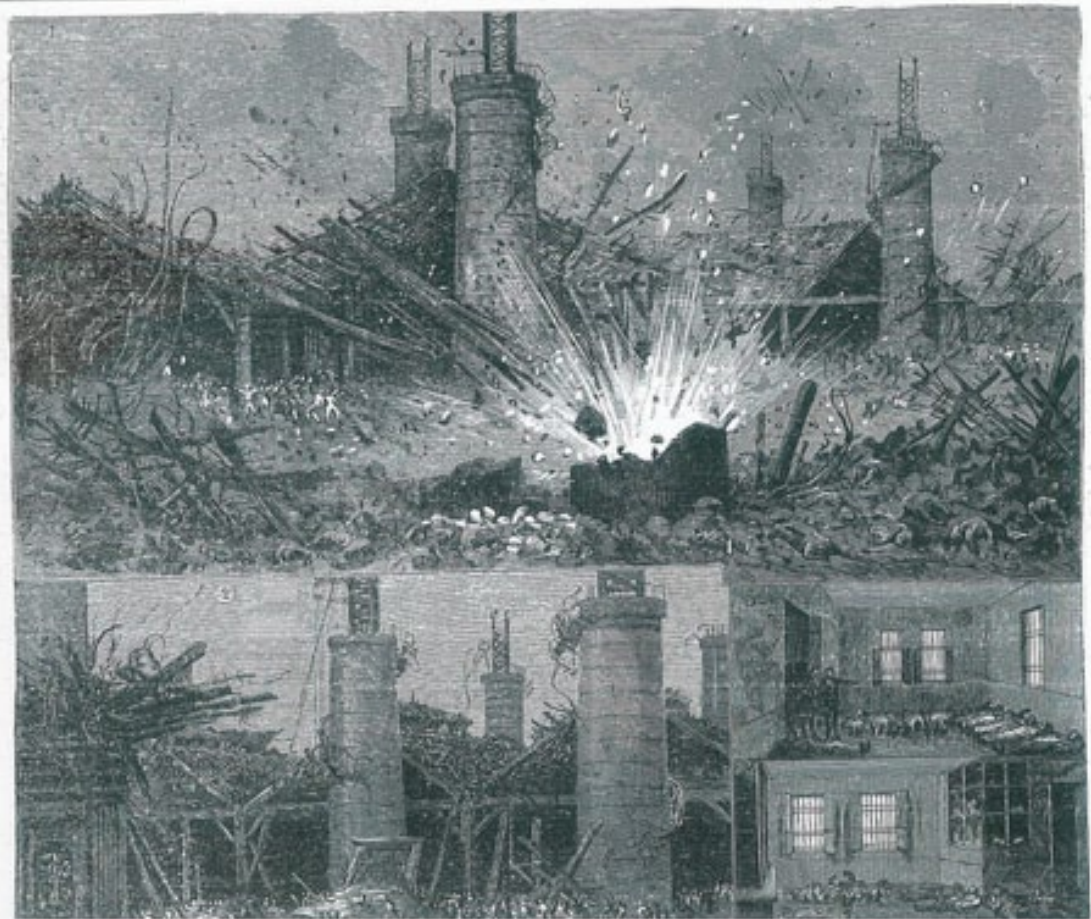
Les médecins et internes de l'hôpital et de l'hospice des aliénés, et les pharmaciens qui s'adjoignent à eux firent merveille.

À 11 heures du soir, leur épouvantable besogne durait encore.

Les prêtres et les religieuses firent bien leur devoir et ils furent puissamment secondés par Mme Lhome, femme d'un médecin de Saint-Dizier qui, sans prendre un moment de repos, pansa elle-même les mutilés, faisant preuve d'un dévouement sublime.

Les blessés ont le corps horriblement déchiré, les cadavres étaient littéralement déchiquetés. On les avait placés dans les bureaux du directeur et placés dans des draps ensanglantés.

Imaginez, écrivait le jour même le corres-



pondant du Petit Journal, imaginez "toutes les faces grillées, affreusement noires de fumées et de charbon... Les traits ne sont pas plus reconnaissables... La mutilation des corps serait trop horrible à dépeindre... Quelques ouvriers viennent d'entrer et restent là, tête nue. Ils ont découvert une seule figure des compagnons d'atelier... Ils n'osent plus le faire pour les autres... C'est le comble de l'horreur. Les visages sont momifiés..."

À l'entrée de la forge se pressaient les femmes, les mères, les épouses, les sœurs, poussant des cris déchirants.

Il avait fallu faire fermer les grandes grilles, autant pour prévenir l'envahissement de la foule que pour pouvoir donner le plus vite et avec le plus d'ordre possible les premiers soins aux blessés et les mettre en état d'être transportés aux infirmeries de la ville.

Au milieu de cette horreur, la seule chose consolante est l'admirable empressement de chacun.

Dans cette épouvante et dans cette angoisse, les sauveteurs se montrèrent tous superbement dévoués.

On emporta les blessés sur des voitures et sur des chariots.

Deux jours après on célébra les obsèques des victimes.

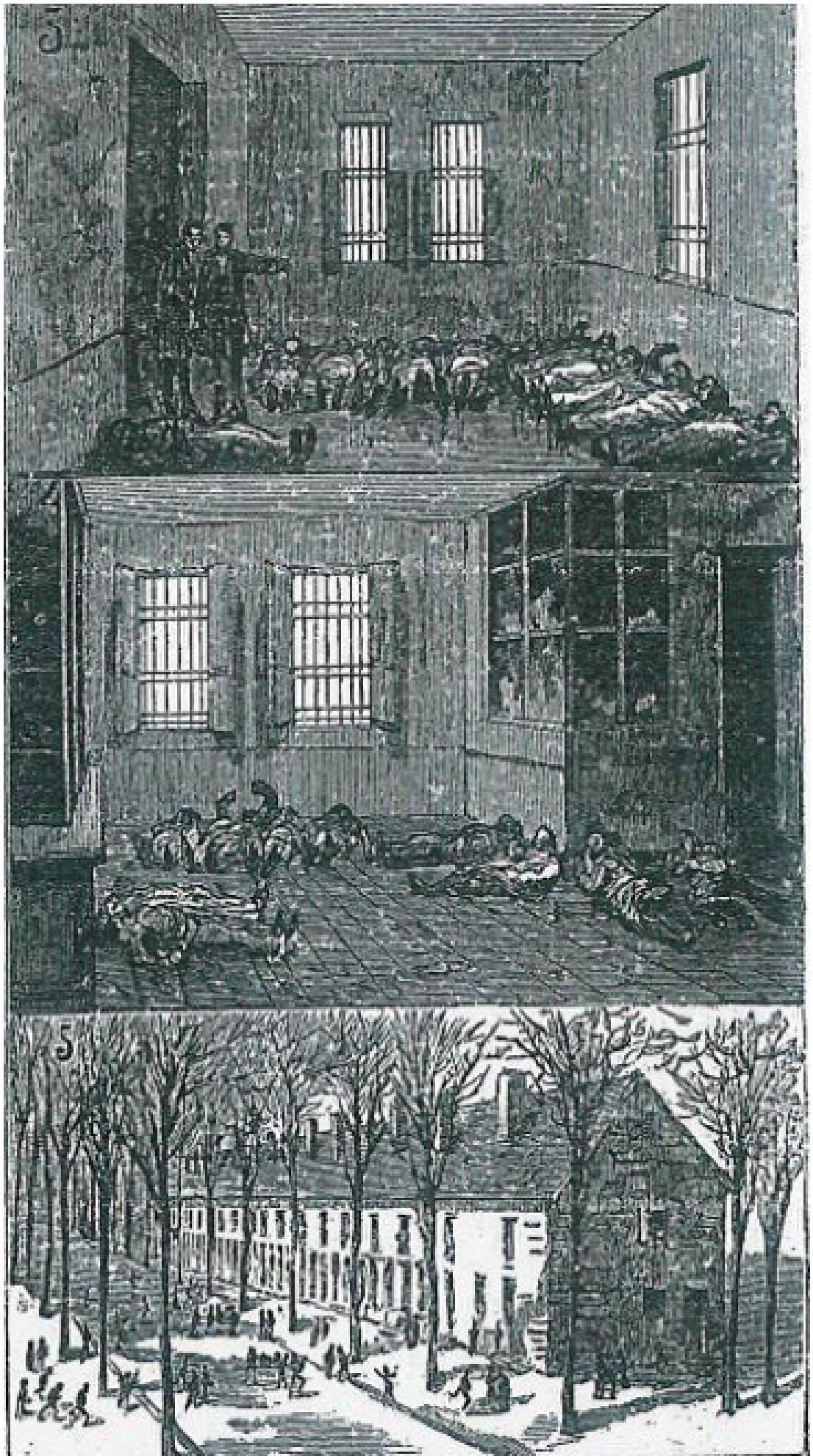
Le deux avril, à huit heures et demie du matin, arrivèrent à Saint-Dizier vingt et un cercueils, les autres étaient restés au village voisin.

Les vingt et un cercueils étaient portés sur des chariots de la compagnie; les familles suivaient à pied, mornes et silencieuses.

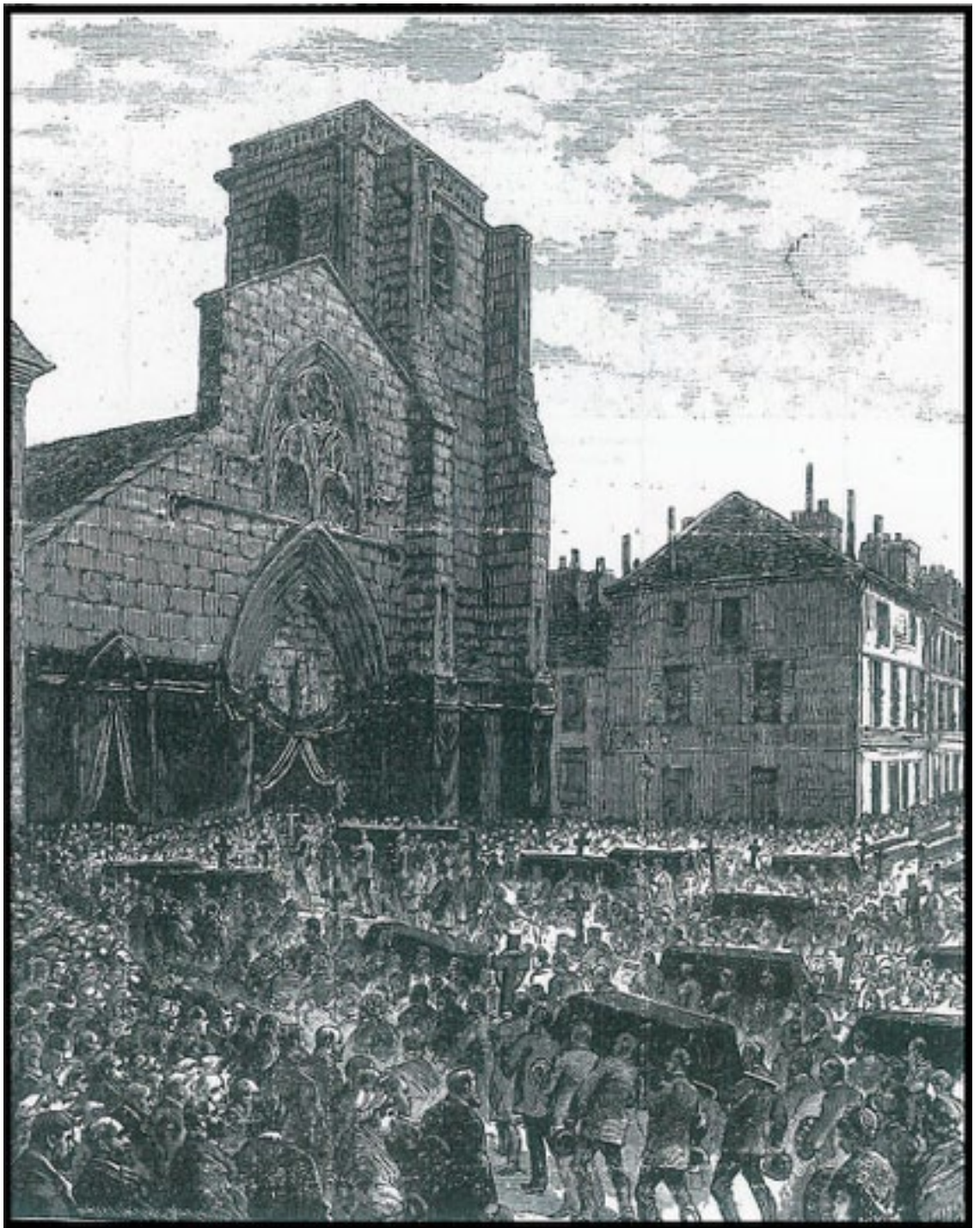
Tous les cercueils furent placés dans un cadre grandiose, une cérémonie lamentable.

À neuf heures, le cortège funèbre a quitté l'hôtel de ville dans l'ordre suivant:

- La compagnie des sapeurs-pompiers.
- L'harmonie de Saint-Dizier.
- Le secrétaire général de la Préfecture.
- Le sous-préfet de Wassy.
- M. Danelle-Bernadin, député de la Haute-Marne.
- M. Jean David, député d'Auch (Gers).
- MM. Giors et Rozet, conseillers généraux.
- Le tribunal de Wassy.
- Le conseil municipal de Saint-Dizier.
- Les sociétés de secours mutuels et des députations ouvrières de Saint-Dizier et



5 - La catastrophe de Marnaval - Francis Marchal



du Département, avec des bannières, des croix et des couronnes.

- Une délégation des employés du chemin de fer de l'Est.

Presque tous les habitants de la ville et un grand nombre d'habitants de la banlieue étaient venus donner un témoignage d'affection à leurs concitoyens infortunés.

Toutes les rues autour de l'Église étaient envahies par la foule.

Toute cette masse humaine calme, recueillie, attristée, grave, prenait sa part de deuil. Les musiques exécutaient des marches funèbres, tandis que les cloches lançaient leurs tintements lugubres et que, contraste saisissant, un soleil

radieux brillait au ciel.

Pour éviter la confusion, les cercueils avaient été numérotés de 1 à 21, chaque cercueil portant, en outre, le nom de la victime.

La cérémonie religieuse, est accomplie sans incident; mais quand il a fallu procéder à la levée des corps, des scènes navrantes se sont produites.

À l'appel des numéros, des femmes se jetaient sur les cercueils, criant, celle-ci: mon mari, celle-là: mon fils! Elles ne voulaient pas se séparer des chères dépouilles.

Les prêtres, avec beaucoup de douceur et en prodiguant des paroles d'apaisement, ont pu à grand-peine, éloigner ces malheureuses.

Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté, et très lentement, que le cortège a pu se former.

Pendant la cérémonie religieuse, deux immenses rangées d'hommes et de femmes stationnent depuis l'église, beaucoup trop petite pour la circonstance, jusqu'au cimetière hermétiquement fermé.

Ce fut un spectacle inoubliable et qui faisait verser des larmes à presque tous les assistants.

On entendit un immense cri de douleur lorsque les cercueils sortirent de la vieille église de Saint-Dizier qui porte encore les marques du siège de Charles-Quint, mais qui jamais n'avait abrité à la fois tant de nobles cadavres, des cadavres d'hommes morts aux champs d'honneur du travail.

Au cimetière, une immense fosse commune avait été creusée; l'orifice était couvert par des planches. On avait laissé seulement une ouverture juste assez grande pour glisser les cercueils l'un après l'autre.

À 11 heures et demie le cortège funèbre arriva au cimetière.

Les cercueils étaient portés sur les épaules.

Chacun d'eux était recouvert d'un drap noir, un numéro et un nom ressortant en relief, une couronne placée au milieu.

Les ouvriers des forges portaient les bières sur leurs épaules depuis l'église.

La file s'étendait sinistre, à perte de vue.

Une croix avec couronnes d'immortelles précédait chaque cercueil; les membres de la famille de la victime étaient autour.

À partir de l'instant où le premier cercueil fut descendu dans la fosse, la scène devint d'une épouvante impossible à rendre.

On entendit des cris si terribles qu'ils semblaient ne pas être humains.

Il y avait là de jeunes épouses, des fiancées et des mères qu'il fallut retenir car elles voulaient se jeter elles-mêmes dans les fosses.

Les discours prononcés alors ne pouvaient apporter qu'un peu de soulagement à de semblables infortunes; mais du moins tout ce qu'il est possible de faire pour leur venir en aide, on le fera; les veuves et les enfants ne seront pas abandonnés, nous en sommes certains, car nous faisons appel au cœur de nos lecteurs.

Plus de soixante familles se sont trouvées soudain privées de leur chef, de leur soutien; quatre cents personnes sont dans la détresse!

Le conseil municipal de Saint-Dizier a pris l'initiative d'une souscription dans la région et s'est inscrit le premier. M. Rozet a commencé également une liste après avoir, dans un discours très élevé, fait un tableau ému de ces misères, et M. Danelle Bernadin, le député, c'est associé à ce généreux mouvement et a fait remarquer que le directeur des Forges avait été lui-même cruellement éprouvé par la perte de ses deux frères.

De tous côtés, on s'empresse dans un noble sentiment de solidarité, et, détail touchant, les saltimbanques venus pour la foire de Saint-Dizier ont donné, pauvres gens plein de cœur, de représentations au bénéfice des familles des victimes.

À tous il faut décerner des éloges, ajoutons que la presse française s'est émue de même façon, et *le Petit Journal*, qui toujours marche en avant lorsqu'il s'agit d'une louable action, *le Petit Journal* a organisé une souscription à laquelle nous prions *le Petit Journal Illustré* de s'associer. Seule, l'initiative privée peut venir vite et puissamment en aide aux infortunés de Marnaval.

Une semblable catastrophe est un enseignement et nous donne un devoir. Elle ne saurait être imputée à une imprudence ni à une négligence; en dehors d'une question sociale qu'il importe de résoudre, elle nous y oblige à nous émouvoir et à réfléchir.

La solidarité n'est pas un vain mot en France. Nous devons ajouter un mot de remerciement, au nom de M. Henry Meyer, notre collaborateur, accouru sur le lieu du sinistre, pour tracer, comme il le sait faire avec son crayon, la scène désolante par nous d'écrite; en son nom et au nom du Journal, nous remercions les habitants de Saint-Dizier, et en particulier M. Fléron Schmidt et M. Colson, correspondant du *Petit Journal*.

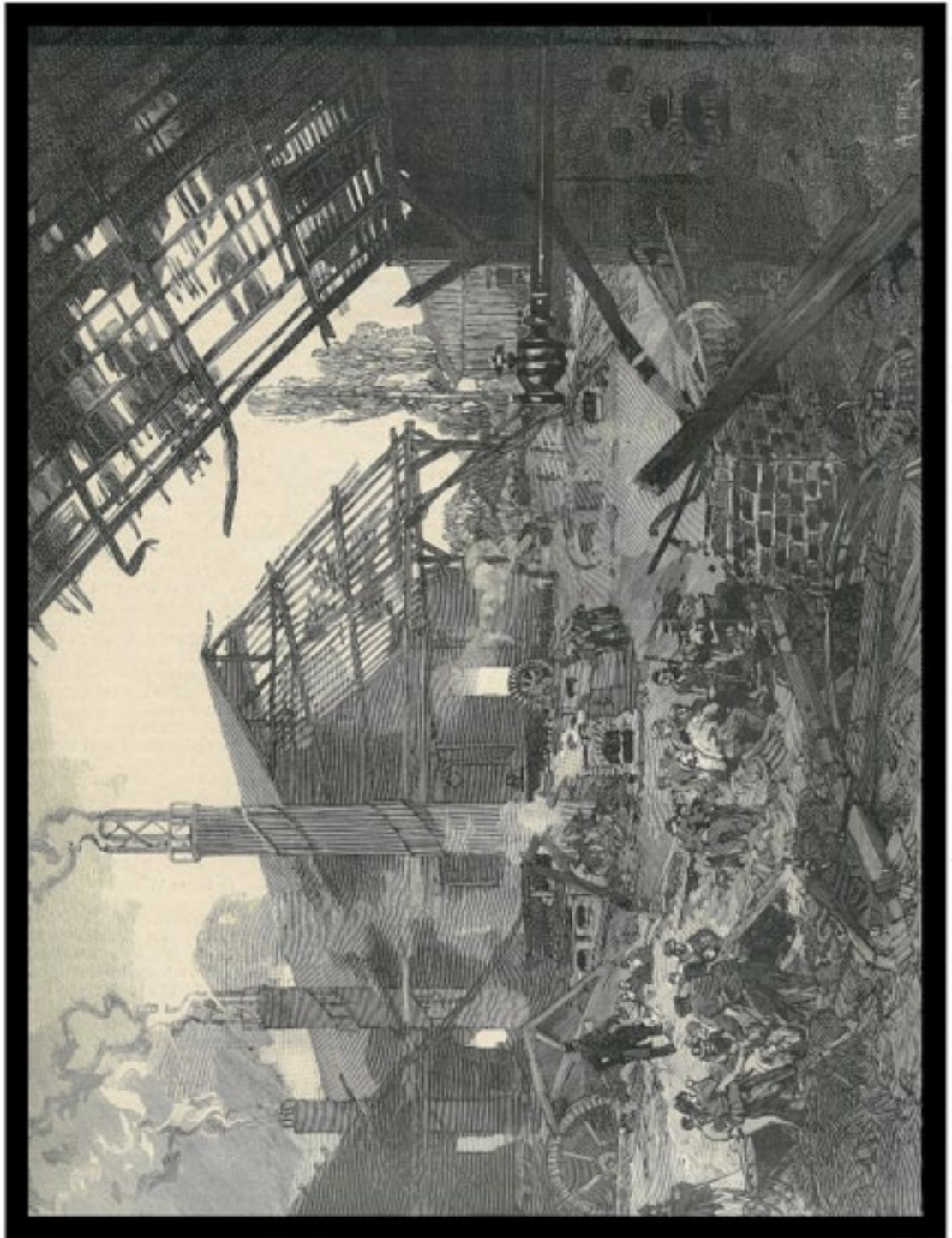
Ceux qui se sont mis avec tant d'obligeance à la disposition de M. Henry Meyer ont compris qu'un artiste véritable, en reproduisant une scène si terrible, venait véritablement en aide à ceux qui s'efforcent de soulager une grande misère.

* Chronique par Aristide Roger journaliste au "le Petit Journal illustré" *
(Dimanche 15 avril 1883)



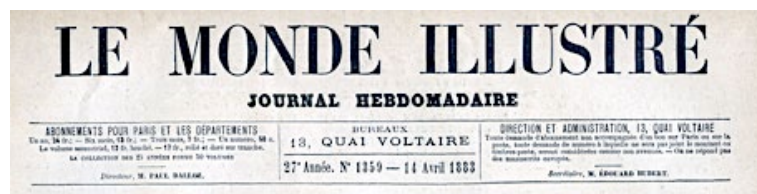
Cimetière de Gigny

LA CATASTROPHE DE MARNAVAL
(31 MARS 1883)



L'USINE DE MARNAVAL APRES L'EXPLOSION. - La recherche des victimes - (dessin de M. Lepère, d'après le croquis de M. Bizot, ingénieur.)

(Article paru dans « le Monde Illustré » le 14 avril 1883)



SAINT-DIZIER est la ville des martyrs, depuis le patriotique évêque dont elle a pris le nom jusqu'aux malheureuses victimes de la catastrophe de Marnaval, toute son histoire est formée de sacrifices et de dévouements. L'illustre victime des barbares du IV^e siècle, que la légende nous représente s'arrêtant aux bords de la Marne, sa tête coupée dans ses mains, comme les victimes de l'industrie moderne, sont bien là à leur place, avec leur gloire particulière, dans la succession des siècles. Le premier donne résolument sa vie pour sauver celle de ses semblables et les seconds prodiguent sans cesse la leur pour conserver à leurs enfants, à leur contrée, les bénéfices d'une grande industrie luttant contre la concurrence de l'étranger. Mais que de sang, que de ruines, ces deux infatigables pionniers ont lésés après eux et que de plaies à cicatriser ! Comment soulager tant de douleurs et satisfaire à de si impérieux et de si urgents besoins ?

On compte déjà, dans cette catastrophe si imprévue, près de trente décès, et la mort est peut-être suspendue sur plusieurs, qu'elle s'apprête à frapper. Il y a plus de soixante victimes.

Une chaudière, sans qu'on puisse rien prévoir, éclate, avec un bruit épouvantable, tous les ouvriers à leurs pièces. La couronne du générateur enlève la toiture qui s'effondre sur un grand rayon. Les briques de revêtement projetées de tous les côtés rompent les fermes de soutien. L'eau bouillante et la vapeur, mêlées au métal en fusion qui s'échappe, enflammé, des fours à puddler, ne font bientôt qu'une plaie de chaque malheureux ouvrier atteint, et les débris leur rompent les os et les mutilent affreusement.

C'est presque en vain qu'une ville de quatorze mille habitants, admirable de dévouement et de compassion se porte tout entre au secours des sinistrés. On ne relève que des morts, la plupart méconnaissables, des mourants, des blessés.

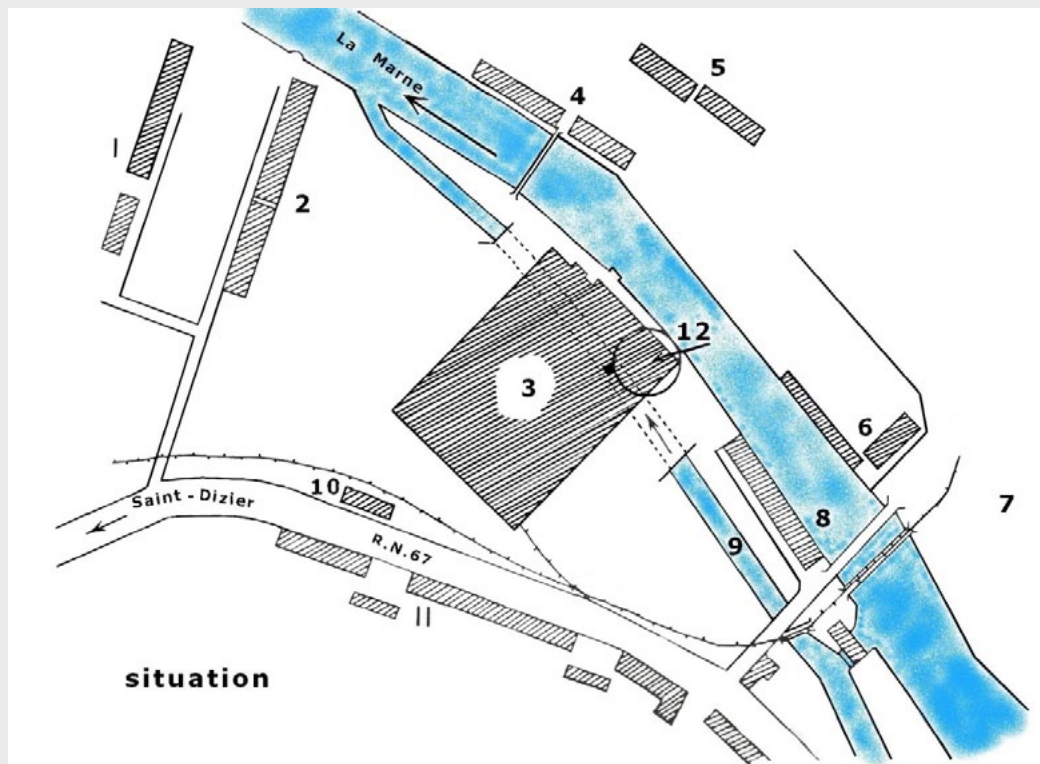
À ce jour, 27 ont été rendus à la terre, dans des obsèques solennelles et déchirantes

auxquelles assistaient le préfet, M. Dafresne ; M. Donnot, sénateur ; M. Dannelle, député ; M. Roset, conseiller général, et une foule de notabilités. Des sanglots déchirants et des cris de douleur inexprimables s'élevaient de cette foule. Des voix éloquents s'y firent entendre : telle la voix du prêtre de la cité, sous les voûtes de la vieille Notre-Dame, que Charles-Quint avait rendu veuve de ses tours dans le bombardement du XV^e siècle. Les cris plaintifs des veuves de Marnaval ont fait tressaillir de la haute confraternité de la douleur les veuves de pierre du célèbre monument. Ceux qui les ont entendus, ces cris des femmes et des enfants de la grande famille ouvrière, ne les oublieront jamais.

L'administration des Forges de Champagne, M. Émile Giros, administrateur délégué, président de la Société, M. Desforges, directeur de l'usine, se sont montrés très émus de cet épouvantable accident.

Des souscriptions ont été spontanément ouvertes où tous les cœurs se sont confondus dans une même pensée d'union compatissante. À Paris, même, la colonie Haut-Marnaise qui compte près de 10,000 membres s'est constituée en comité de secours, sous la présidence de M. Prétet, conseiller municipal du IX^e arrondissement, avec M. Pionner-Dupond, pour secrétaire. Des sommes importantes ont déjà été recueillies, d'autres suivront. Ainsi les malheureuses victimes survivantes verront leurs douleurs physiques soulagées dans une large mesure. Que ne pouvons-nous leur rendre leurs morts ! Remercions ici MM. Adam, Peyrat et Buffet, des Forges de Champagne, qui nous ont obligeamment aidés pour le croquis que nous reproduisons.

Plan de situation du lieu de la catastrophe.



Marnaval: une forge et une longue suite de cité ouvrières

par Yvon Régin

En arrivant alors de Saint-Dizier par la nationale 67, jusqu'au chemin qui longe l'école actuelle pour rejoindre le Chemin Noir, c'étaient les champs, avec la forêt du Val toute proche. La première cité de l'ensemble qui s'appelait la Route de Joinville.

A droite: 10)- l'économat. En face le bâtiment avec un étage qui abrite aujourd'hui le Foyer des Anciens.

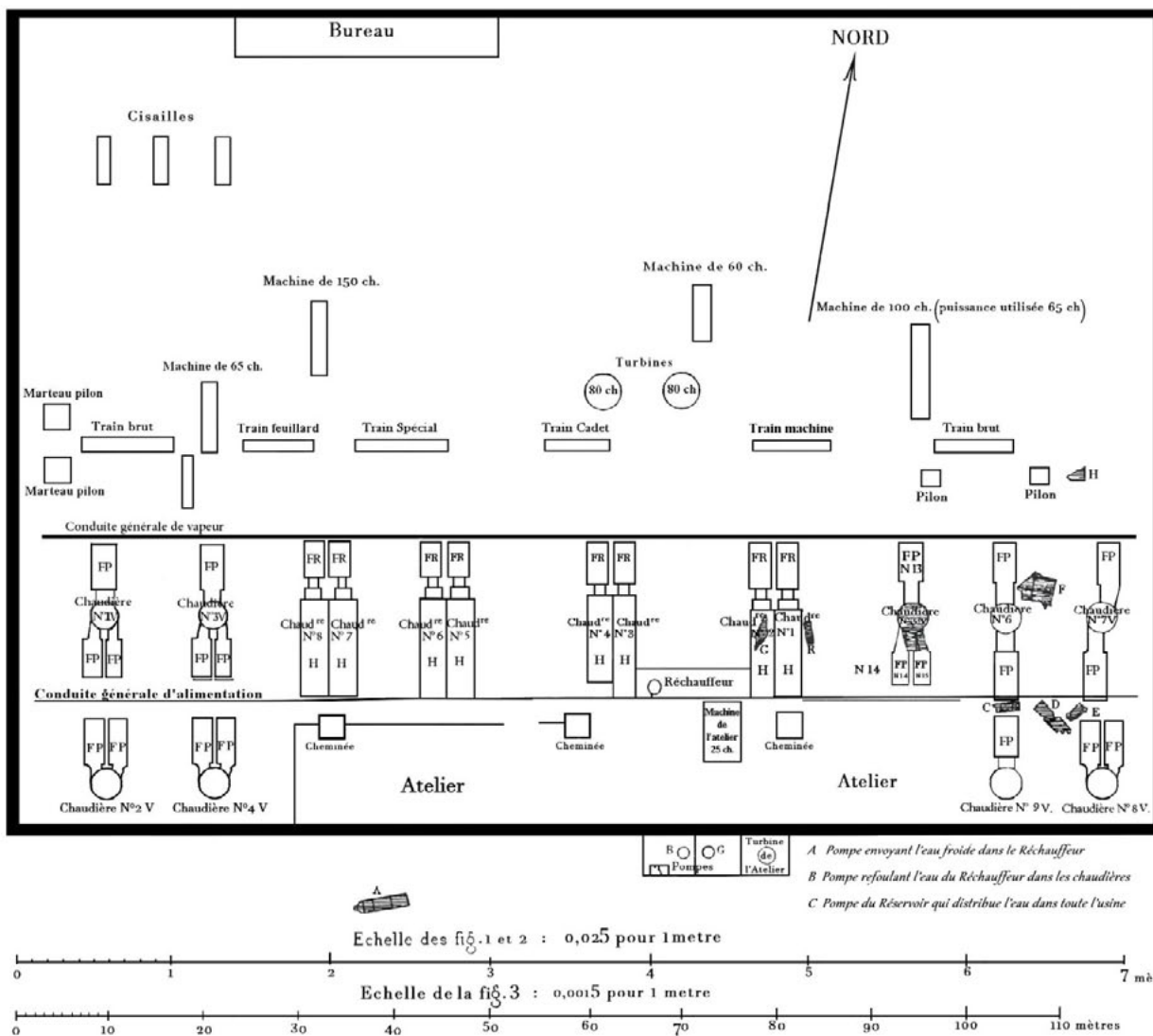
Un peu en retrait, on trouvait là « reculé » de la mère Guillemain (5 logements), puis la première grande cité (rasée) de 20 logements, la deuxième reculée (5 logements), un groupe de 8 logements en bord de route, et venait ensuite la plus longue cité (rasée), avec 30 logements contigus, qu'on appelait quartier du Crime. Les deux derniers blocs, vers Eurville (chacun 12 logements), sont encore debout.

Marnaval: une forge et une longue suite de cité.

Il y avait bien sûr la Forge (3); l'endroit où a eu lieu l'explosion est encerclé (12). Cette forge avait été construite sur la rive gauche de la Marne sous la direction d'Émile Giros pour remplacer celle qui était sur la rive droite à l'est de la Place Becquey (7). C'est cette ancienne forge qui a laissé son nom au Quartier des Petits Fourneaux (6) (deux quartiers rasés). Entre la Marne et le canal de la forge (9) se trouvait le quartier Entre Deux Eaux (8) (rasé). En poursuivant le circuit vers le N.O. on trouvait le Quartier du Port (5) (rasé) puis, en passant à l'emplacement des grands et petits bureaux (4) qui n'existaient pas à l'époque, on traversait la Marne sur la passerelle et on revenait à la nationale par le Quartier des Sœurs (2); ayant sur son côté ouest le Quartier de la Marne (1).

Voilà pour l'essentiel de l'agglomération, avec la forge comme zone centrale. Bien à l'écart au N.O. il restait les trois cités des Balcons, ou étaient logés surtout les ouvriers des hauts-fourneaux, construits

Fig. 3 PLAN DE LA FORGE DE MARNAVAL



par Desforges et Cie en 1872 et que la Société des Forges de Champagne avait adjoints à ses usines quelques années avant la catastrophe.

Si l'on excepte la famille du patron, c'est dans toutes ces cités, dans des logements exigus, sombres, sans eau et sanitaires, communiquant souvent entre eux par les caves et les greniers, que vivaient les 134 Marnavais recensés officiellement en 1881.

La forge à l'époque de l'accident

Dans l'étude qu'il a consacrée à la catastrophe de Marnaval (n° 108 des Cahiers Haut-Marnais, du 1er trimestre 1972), Pierre Béguinot la décrit ainsi: « Produc-

trice de fers laminés, à partir de la fonte provenant des hauts-fourneaux, l'usine accidentée était constituée par un vaste bâtiment de 120 m de long et 90 m de large, qui abritait 20 fours à puddler, 8 fours à réchauffer, 6 trains de laminoirs, 4 marteaux-pilons, 3 cisailles et un atelier de réparations. L'énergie mécanique nécessaire pour actionner ces diverses installations était fournie par 5 machines à vapeur et 2 turbines. La vapeur était produite par 17 chaudières chauffées par les gaz issus des fours à puddler et à réchauffer. Toutes ces chaudières alimentaient une conduite générale de distribution de vapeur, desservant les machines motrices réparties dans l'usine. « Les fours à puddler sont situés à l'Est: 10, et à l'ouest: 10, dans le bâtiment forge-laminoirs. C'est

dans le groupe de fours Est qu'aura lieu l'accident; c'est le plus proche de la Marne. Sur le plan n° 3 des *Annales des Mines* (septembre-octobre 1883, la numérotation des chaudières des fours à puddler figure, ainsi que celle des fours 13, 14 et 15. Plusieurs recoupements effectués dans les comptes rendus de l'accident permettent d'obtenir la numérotation la plus plausible pour les fours 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22.

Le puddlage s'effectuait au four à réverbère. La fonte de fer, fondue avec des battitures (oxyde de fer) et une scorie très fusible, était énergiquement brassée; le carbone brûlé par l'air et les battitures disparaissaient peu à peu, ainsi que les diverses impuretés. Finalement la température était portée au blanc soudant et les parcelles de métal étaient rassemblées en lopins que l'on cinglait aux pilons pour en chasser les scories et rendre la masse cohérente. Dans l'ouvrage consacré à *La fabrication de la fonte et du fer* (p. 77), Pierre Béguinot précise que, dans le four, « la fonte, après fusion, était malaxée manuellement au moyen de ringards afin que l'affinage s'effectue complètement dans toute la masse. Au fur et à mesure que celui-ci avançait, le métal devenait plus visqueux et le brassage plus pénible. Lorsque la décarburation était terminée, les ouvriers puddleurs divisaient la masse en 4 ou 5 parties de 30 à 40 kg chacune, qu'ils retiraient du four pour leur faire subir un cinglage au marteau et un premier étirage au laminoir du train brut ».

Les trains de laminoirs s'alignaient dans le bâtiment sur une centaine de mètres de longueur, dans l'ordre suivant en partant de la Marne pour revenir vers la route: 1) Train brut, 2) Machine à vapeur de 100 CV, 3) Train machine (avec une machine de 20 CV), 4) 2 turbines de 80 CV, 5) Train cadet, 6) Train spécial, 7) Machine à vapeur de 150 CV, 8) Train feuillard, 9) Machine à vapeur de 65 CV, 10) Train brut (appelé un peu plus tard train à blooms), avec ses trois pilons. Tous ces trains avaient, sur leur gauche, leurs fours à réchauffer et leurs chaudières.

Dans les années qui ont suivi la catastrophe, on supprimera les 9 chaudières verticales des fours à puddler et les 10 fours du groupe ouest ainsi que 2 dans le groupe Est. Chaque four à puddler aura alors sa chaudière horizontale, on installera 6 chaudières de Naeyer, (4 de type 6/6 et 2 de type 5/6), et 2 Mac Nicol sans bouilleur, chacune d'elles étant équipée d'une cheminée en tôle de 24 m de hauteur. (Il est à remarquer qu'au moment de l'accident, les 8 fours à réchauffer des trains de laminoirs étaient équipés de chaudières horizontales).

Henry Bessemer, en 1855, a pourtant découvert l'oxydation par barbotage; celle-ci, en supprimant l'intervention de la scorie, réduisait les pertes de métal inévitables, vu la nécessité de saturer la scorie, et accélérât l'opération, puisqu'elle supprimait l'emploi des réactifs intermédiaires. En 1883, nous en sommes encore, à Marnaval, à brasser le métal manuellement, et le travail d'un puddleur est celui d'un forçat, 312 jours sur 165, pour un salaire moyen annuel de 1 650 F (égal à celui d'un dégrossisseur au train brut, mais inférieur à celui d'un cingleur, qui gagnait 1 900 F, les lamineurs des trains marchands ayant le salaire le plus élevé, soit 2 115 F)

C'est ma mère qui donnera la conclusion de ce chapitre. Quand, à la maison, les hommes en venaient à parler de la difficulté de leur travail, c'est toujours elle qui avait le dernier mot. - vous direz ce que vous voudrez, disait-elle, mais les puddleurs, malgré tous leurs défauts, ils iront tout droit au paradis, parce qu'ils auront vécu leur enfer sur la terre.

Samedi 31 mars 1883

Les puddleurs, leurs aides, les tocqueurs, les cingleurs, les pilonniers, les dégrossisseurs, les rattrapeurs, les réchauffeurs, les lamineurs, les doubleurs, les démêleurs, les redresseurs, les cisailleurs, et tous les manœuvres, qui étaient entrés à l'usine hier soir, à six heures sont rentrés dans les petits logements de leurs longues cités enfumées alors qu'il fait encore nuit, après avoir terminé leur nuit de rude combat, alliés au feu, contre le métal. Tout est calme dans les maisons. Sans bruit, pour ne pas réveiller les gosses qui dorment encore, on pose le panier de forge dans le coin de la cuisine, on pend la pèlerine noire au clou, on déchausse les sabots, on fait chauffer la petite casserole de café, et on se laisse tomber sur sa chaise. Avant d'aller se coucher, on pense...

Demain c'est dimanche. On mettra la vareuse propre, la casquette neuve, et les chaussures, et on trouvera bien quelques sous pour emmener la femme et les enfants, ou la bonne amie, à Saint-Dizier où la fête foraine battra son plein. On ira peut-être au Cirque Mexicain. On boira un verre en écoutant de la musique. On fera faire un tour de manège aux enfants, et on s'en reviendra, tout ragaillardi, pour attaquer le lendemain une nouvelle semaine de 72 heures de travail.

Il est un peu plus de huit heures. À la forge, on finit de casser la croûte, mais il y en a déjà qui sont près de leurs fours. Soudain, une explosion terrible, qu'on percevra jusqu'à Eurville et à la Noue, réveille en sursaut les hommes assommés par leur nuit, et secoue Marnaval.

Avant que les grilles ne soient fermées, on se précipite aussitôt vers l'usine, de tous les quartiers, hommes, femmes, et enfants, serrant les dents, les yeux exorbités, sur les lieux d'un drame dont personne ne peut encore imaginer l'ampleur, et l'on se met de suite, comme des bêtes, dans la poussière qui n'a pas

fini de retomber, dans la vapeur et le métal rougeoyant qui s'est échappé des fours, à attaquer, à mains nues, les tas de décombres brûlants avec, au fond du cœur, une ultime rage d'espoir... C'est la chaudière n° 5 qui a explosé.

Dans l'après-midi, des employés de l'usine passent de maison en maison pour recenser les victimes. Les curieux arrivent par centaines... pour voir, dans un Marnaval tragiquement silencieux. Le préfet de la Haute-Marne arrive par le train de quatre heures.

Et la nuit tombera...

Bien des fenêtres, hélas, resteront éclairées par la lueur tremblante des bougies...

Yvon Régin

Suite à la catastrophe, les Usines de Marnaval imprimèrent ceci :

Cie DES FORGES DE CHAMPAGNE
&
DU CANAL DE SAINT-DIZIER
À WASSY

NOTE

Sur l'organisation des Usines de Marnaval

Le tribunal vient de prendre connaissance de la note incluse qu'il édifiera sur l'organisation des Usines de Marnaval. tant au point de vue des mesures prises, pour garantir les ouvriers contre les accidents, qu'au point de vue des conséquences de la catastrophe du 31 mars.

Aux pages 6 et 7 de cette note, le tribunal verra que la Compagnie des Forges de Champagnes a eu la précaution d'assurer les frais de ses ouvriers, même pour le cas où sa responsabilité ne serait pas engagée.

Son contrat donne droit (art. 3).

1-- Pour accidents qui occasionnent la mort à la veuve, aux enfants mineurs à un capital de mille Francs.

2-- Pour accidents suivis de la perte complète de la vue, de l'usage de 2 membres ou de toutes autres lésions équivalentes, qui entraînent une incapacité permanente et absolue de travail à une rente annuelle et viagère de trois cents Francs.

3-- Pour accidents suivis de la perte complète de l'usage d'une jambe, d'un pied, d'un bras, d'une main ou de toutes autres lésions équivalentes qui entraînent une incapacité permanente de travail professionnel, à une rente annuelle et viagère de deux cents Francs.

4-- Pour accidents suivis de la perte complète d'un œil, de trois doigts, d'une main ou d'un pied et de toutes autres lésions équivalentes, à une rente annuelle et viagère de cent Francs.

Nota - Pour les accidents qui occasionnent une incapacité temporaire de travail, la Cie des Forges de Champagne est son propre assureur. Elle paie aux blessés du 31 mars qui se trouvent dans cette catégorie, leur salaire plein jusqu'à leur rétablissement complète.

En cas de procès intenté par le sinistré ou le bénéficiaire (art.4), le demandeur est censé renoncer à l'assurance et perd tous ses droits qui y sont stipulés en sa faveur.

La Compagnie d'assurances a déclaré à l'audience qu'elle n'envoie car au bénéfice de cette clause et en a outre consenti à faire les offres suivantes.

250 francs de rente viagère à chacune des Veuves.

125 « de rente jusqu'à leurs majorités à chacun des enfants mineurs.

200 « de rente annuelle ou le capital correspondant, aux pères et mères pour chaque enfant célibataire décédé. Cette rente devant être payée jusqu'à l'époque où le décédé serait devenu majeur.

Les affaires transigées l'ont été sur ces bases.

Usines de Marnaval

Ouvriers

Ces usines occupent 900 ouvriers, hommes et enfants, habitant Marnaval, Saint-Dizier et les villages voisins.

Population

La population de Marnaval est de 1 500 âmes.

Habitations

Les ouvriers, logés à Marnaval, occupent des maisons saines et confortables. Ces maisons, au nombre de 300, appartiennent à la Compagnie.

Chaque ouvrier en dehors du logement a droit à un jardin.

Écoles

Il y a à Marnaval écoles de garçons et écoles de filles, fréquentées par près de 300 élèves, tous enfants des ouvriers de l'usine.

L'instruction est gratuite et obligatoire.

Compagnie Scolaire

50 enfants commandés par un ex. sous-officier de l'armée, sous la direction d'un capitaine de l'armée territoriale, forment le noyau d'une petite Compagnie scolaire très intéressante.

Société d'Harmonie

40 ouvriers, pourvus d'excellents instruments fournis par la Compagnie, composent une Société d'harmonie, sous la direction de M. Hertzog.

Ouvroir

Les jeunes filles, ainsi que les femmes, sont occupées dans un ouvroir à des travaux d'aiguille qui leur procurent un gain journalier s'élevant jusqu'à 2,50 F pour chacune d'elle, selon leurs aptitudes.

Les produits de l'ouvroir sont vendus par le soin de la Compagnie et les bénéfices provenant de ces ventes, sont portés à un compte spécial dit «Caisse de Retraite », pour subvenir aux frais des écoles, secourir les blessés, les infirmes et les vieillards, les veuves et les orphelins et subventionner la Caisse de Secours.

Économat

Un « économat » fournit aux familles des ouvriers, les vivres, denrées et objets de première nécessité. Les bénéfices de l'économat sont répartis de la manière suivante :

- 1/2 en espèces aux ouvriers au prorata de leurs acquisitions
- 1/2 à la caisse de retraite.

Caisse de Retraite

Une « caisse de retraite » dotée par la Compagnie d'une allocation mensuelle de mille francs, reçoit en outre comme il vient d'être dit :

- 1 - Les bénéfices de la vente des produits de l'Ouvroir.
- 2 - 1/2 des bénéfices réalisés par l'économat.
- 3 - Les dons qui peuvent lui être faits.

Pendant les deux premiers exercices de la Société, c'est-à-dire au 30 juin dernier, les recettes de la Caisse se sont élevées à 107 507,28 F et les dépenses à 76 289,02 F.

Caisse de Secours

Une « Caisse de Secours Mutuels » administré par des délégués élus par leurs camarades, assure aux familles les soins du médecin et infirmier, les médicaments et ses secours en argent, cas d'interruption de travail causée par la maladie.

La caisse de secours est alimentée :

- 1- Par une allocation mutuelle de la caisse de retraite.
- 2- Par un prélèvement de 2 % sur le salaire des ouvriers.
- 3- Par les amendes encourues par les ouvriers pour infraction au règlement de l'usine.
- 4- Par les dons qui lui sont faits.

Les recettes de la Caisse de Secours se sont élevées depuis le 1er mars 1881, date de l'origine de la Société, jusqu'au 30 septembre dernier à 82 916,20 F et les dépenses pour les secours de toute nature à 54 353,63 F.

Le solde disponible au 30 septembre est de 28 562,57 F.

Caisse d'Épargne

Enfin la Compagnie a institué une Caisse d'Épargne dans laquelle l'ouvrier peut verser le fruit de ses économies. Les déposants reçoivent un intérêt de 6 %, les sommes versées peuvent être retirées à volonté.

Les sommes déposées s'élèvent actuellement à : 144 877 F.

Assurance contre les accidents

Indépendamment de la caisse de secours qui appartient aux ouvriers dans le but unique de se secourir entre eux, et comme complément des mesures de prévoyance, la Compagnie des Forges de Champagne s'est assurée contre les accidents entraînant la mort ou une capacité de travail permanente, qu'elle en a ou non la responsabilité

Responsabilité de la Cie des Forges de Champagne

La compagnie reste son propre assureur pour les autres cas où sa responsabilité pourrait être engagée.

Ainsi pour le sinistre du 31 mars, voici quelle est la situation :

1°: Cas de mort ou d'incapacité permanente de travail.

Indemnités : (à l'occasion de la catastrophe du 31 mars 1863)

En raison de son contrat d'assurance, la Compagnie des Forges de Champagne a

pu obtenir que la Préservatrice offre ;
250 F de rente viagère à chacune des veuves ;
125 F de rente jusqu'à leur majorité à chacun des enfants mineurs ;
200 F de rente annuelle ou le capital correspondant aux père et mère pour chaque enfant célibataire décédé. Cette rente devant être payée jusqu'à l'époque où le décédé serait devenu majeur.
Nota : Ces offres dépassent sensiblement la moyenne des indemnités payées par l'assurance même dans les cas où la responsabilité de l'assuré est engagée.

2° : Cas d'incapacité temporaire :
La Cie des Forges de Champagne prend à sa charge tous les frais d'hôpital, de médicaments, de médecins. En outre elle assure à tous les blessés leur salaire plein jusqu'au jour où ils pourront reprendre leur travail.

Souscription : en faveur des victimes de la catastrophe

Et grâce au splendide élan de charité qui s'est spontanément produit à l'occasion du fatal événement, les victimes de la catastrophe recevront des secours complémentaires relativement considérables. Comme on le verra plus loin, il sera attribué aux veuves et aux orphelins, à chacun d'eux, des titres de rente inaliénables pour les veuves jusqu'à leur décès, et pour les enfants jusqu'à leur majorité, la charité publique aura ainsi accompli un véritable chef-d'œuvre de bienfaisance.

Le bien-être sera en effet assuré au moins comme par le passé, dans les familles si cruellement éprouvées par la perte de leurs soutiens, et les enfants arrivés à leur majorité, se trouveront à la tête d'une petite fortune qu'ils n'auraient peut-être jamais possédée autrement et qui leur permettra de s'établir convenablement. Ils auront en outre plus tard, la part qui aura été attribuée à leurs mères.

On comprend la portée morale de ce fait. De nouvelles familles se formeront ainsi dans des conditions inespérées avec des ressources suffisantes pour les assurer dès le début, une aisance salubre.

Étendue du désastre : (30 morts et 66 blessés),

Tel et le bilan de la sinistre journée. Parmi les blessés :

56 ont repris leur travail ;

3 n'ont pas encore repris, quoique la commission médicale les ait déclarés absolument guéris.

7, les plus gravement atteints ne pourront travailler de nouveau que dans un délai plus ou moins long et resteront probablement estropiés.

La douloureuse liste des morts comprend :

17 célibataires dont 8 âgés de 21 ans et plus, 9 ayant de 14 à 20 ans.

2 veufs dont l'un, Margos, laisse un fils âgé de 22 ans et une fille de 21 ans ;

l'autre, Casin, laisse un fils de 21 ans et 2 filles, L'une de 15 ans, la seconde âgée de 22 ans, devenue veuve de Jean Molter, le 31 mars après quelques semaines de mariage.

11 hommes mariés laissant :

1 veuve sans enfant, la fille Casin, Veuve Molter dont il vient d'être parlé ;

1 veuve ayant une fille majeure mariée ;

1 veuve ayant un fils et une fille majeurs mariés

8 veuves ayant ensemble 26 enfants, dont 2 fils de 21 ans et dont le salaire est supérieur à 5 francs ;

7 fils, de 14 à 20 ans, gagnant par jour de 2,50 F à 5 F ;

7 fils, au-dessous de 14 ans ;

10 filles de tous âges au-dessous de 21 ans.

Résultats de la souscription :

La souscription a atteint 151 571 francs.

Une commission formée par le Conseil municipal de Saint-Dizier a été chargée de faire la répartition.

Cette répartition vient d'être définitivement arrêtée de la manière suivante :

I- Veuves et orphelins vivant avec la mère

11 veuves, indemnité de 3 000,00 F
33 000 frs.

Indemnité spéciale à 2 veuves :

600 frs | 200 frs

26 orphelins:					
2 de - I à 4 ans :				XI 3 «	« 250 frs
	2 400 frs	4 800 frs			750 frs
3 «	5 à 6 ans ;			XII 6 «	« 200 frs
	2 200 frs	6 600 frs			I 200 frs
1 «	7 à 8 ans :			XIII 8 «	« 150 frs
	2 000 frs	2 000 frs			I 200 frs
3 «	9 à 10 ans :			XIV 13 «	« 100 frs
	I 800 «	5 400 «			I 300 frs
2 «	11 à 12 ans			XV 19 «	« 50 frs
	I 600 «	3 200 «			950 frs
4 «	13 à 14 ans			Ensemble 142 participants à la répartition	
	I 200 «	4 800 «		pour: 149 185 frs	
3 «	15 à 16 ans			Il reste disponible: 2 386 frs 19	
	I 000 «	3 000 «			
4 «	17 à 18 ans			Total égal:	151 571 frs 19
	900 «	3 600 «			
2 «	19 à 20 ans				
	800 «	I 600 «			
2 «	21 et plus				
	700 «	I 400 «			
		70 600 francs			

L'exemple suivant fera juger de la situation ainsi faite aux familles privées de leurs chefs.

II- I I orphelins de père et de mère et I aïeul

- I - Aïeul, âgé de 84 ans
2 000 «
- I - Orpheline âgée de 15 ans
2 000 «
- 3 - Orphelins 20 à 24 ans
2 200 «

6 200 francs

Soit: 42 orphelins

À REPORTER: 76 800 francs

III 9 parents ayant perdu un fils mineur

12 650 frs

IV 8 « « « « majeur

9 560 frs

V 5 invalides ne pouvant travailler

19 400 frs

VI 5 invalides à travail relative

9 375 frs

VII 2 blessés gravement

10 650 frs

VIII 4 blessés gravement

2 250 frs

IX 4 blessés, indemnité de

400 frs

X 5 « « 300 frs

I 500 frs

Une veuve restant avec 5 enfants, dont 2 fils mineurs travaillant et 3 autres enfants au-dessous de 13 ans recevront annuellement.

1° - De l'assurance:

- Rente viagère à la mère: de 250 frs

- Rente viagère de 125 frs à chaque enfant jusqu'à la majorité: 625 frs;

- Soit: 875 frs.

2° - De la souscription:

- Capital à la mère: 3 000 frs

- Capital accordé aux enfants et tous ils auront la disposition à la majorité:

7 000 frs

- Soit l'ensemble: 10 000 frs

Représentant un revenu annuel de

375 frs.

Au total avec l'assurance et la souscription: 875 frs + 375 frs = 1 250 frs par an.

Le père décédé gagnait environ 1 200 francs par an.

NOTE
SUR
L'EXPLOSION
D'UNE
CHAUDIÈRE VERTICALE
AUX FORGES DE MARNAVAL
(Haute-Marne)

(Extrait des ANNALES DES MINES de
septembre-octobre 1883)
PARIS
DUNOD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES CORPS NATIONAUX
DES PONTS ET CHAUSSÉES, DES
MINES
ET DES TÉLÉGRAPHES
Quai des Augustins, n° 49

La commission centrale des machines à vapeur a proposé que l'explosion d'une chaudière verticale, survenue le 31 mars 1883 aux Forges de Marnaval, fit l'objet d'une insertion aux Annales des Ponts et Chaussées et aux Annales des Mines. L'extrait du rapport de M. l'ingénieur en chef Trautmann rend compte de cet accident.

Extrait du rapport de M. l'ingénieur en chef Trautmann.

La forge de Marnaval est située entre la route de Joinville à Saint-Dizier et la Marne, dont une dérivation sert de force motrice à l'usine. Elle forme un rectangle de 120 mètres de long, de l'Est à l'Ouest, sur une profondeur de 90 mètres. La toiture est une charpente recouverte de tuiles et se compose de cinq travées. Sous cette halle, se trouvent à chaque extrémité un train de fer brut avec les fours à puddler et une machine à vapeur de 65 chevaux pour chaque train. Au milieu, sont installés le train spécial, le train feuillard et le train machine, avec les fours à réchauffer. Ces différents trains sont actionnés par deux turbines de 80 chevaux chacune et par deux machines à vapeur de 60 et de 150 chevaux. La forge comprend encore un atelier de réparation, desservi par une machine de 25 chevaux, quatre marteaux - pilons de 10 chevaux chacun

et trois cisailles de 10 chevaux chacune également.

Pour obtenir de la vapeur à toutes ses machines, l'usine renferme dix-sept chaudières, dont neuf verticales et huit horizontales, savoir :

À l'Est, cinq chaudières verticales (n° 5, 6, 7, 8 et 9. Plan VII, fig. 3) chauffées par les fours du puddlage n° II ; au milieu huit chaudières horizontales (n° 1 à 8), groupées deux à deux et chauffées par les flammes des fours à réchauffer ; à l'Ouest, quatre chaudières verticales n° 1, 2, 3, 4, chauffées par les fours du puddlage n° I.

C'est l'eau de la Marne qui alimente toutes ces chaudières : elle est puisée dans le canal de dérivation de la forge par une pompe spéciale et envoyée dans un appareil réchauffeur, auquel aboutissent les tuyaux d'échappement des machines. Une deuxième pompe, mue par une turbine, la prend dans ce réchauffeur, à la température de 80° environ, et la refoule dans une conduite générale, de 17 centimètres de diamètre, qui s'appuie, le long de l'usine, contre la rangée de poteaux qui sépare la première travée de la seconde, au midi. De cette conduite partent des branchements spéciaux qui aboutissent à chaque chaudière, par le trou d'homme du bas pour les chaudières verticales, et par celui du bouilleur inférieur pour les chaudières horizontales.

La pompe qui refoule l'eau dans la conduite fonctionne toujours, et quand elle donne plus d'eau qu'il n'est nécessaire pour l'alimentation des chaudières, l'excédent se déverse, au moyen d'une soupape chargée, dans un réservoir placé dans les combles, qui, au moyen d'une troisième pompe, mue également par la turbine, reçoit l'eau de la Marne pour être amenée dans les bâches placées à côté des fours pour le service de l'usine, pour refroidir les trains et outils, etc. Immédiatement avant son entrée dans chaque chaudière, le tuyau d'amenée d'eau porte un clapet de retenue et une vanne qu'on manœuvre au moyen d'un petit volant. Cette vanne

sert à régler l'introduction de l'eau. Tout branchement particulier porte, de plus, une seconde vanne destinée à isoler, en cas de besoin, la conduite générale d'alimentation.

Pour parer à l'éventualité d'un dérangement ou d'un accident empêchant la pompe de fonctionner, chaque chaudière est munie d'un injecteur aspirant dans un tonneau l'eau qui y est amenée, au moyen de tuyaux, du réservoir indiqué plus haut.

Un ouvrier spécial, appelé alimenteur, est uniquement occupé à surveiller les flotteurs et les niveaux d'eau et à manœuvrer en conséquence les vannes réglant l'alimentation; quand il trouve deux fois de suite le flotteur d'une chaudière à la même position, il doit le palper pour s'assurer de son bon fonctionnement. L'alimenteur, qui surveille aussi la pression, est placé sous le contrôle d'un contre-maître qui vérifie également les niveaux d'eau; tous deux sont sous les ordres d'un chef mécanicien.

Les chaudières verticales ne sont munies que d'un seul flotteur composé d'une meule en grès, pendue à l'extrémité d'un fil de laiton qui traverse le dessus de l'appareil au moyen d'un presse-étoupe ordinaire; une autre tige supportant le contrepoids est reliée à celle qui porte le flotteur par une chaînette glissant sur deux poulies. Flotteur et contrepoids sont guidés, et ce dernier glisse entre deux échelles graduées indiquant le niveau d'eau normal.

Du haut de chaque chaudière part un tuyau de huit centimètres de diamètre, muni d'un robinet qui débouche dans une conduite générale de quinze centimètres, régnant sur toute la longueur de la halle et fixée aux poteaux qui séparent la deuxième de la troisième travée du hallage, à partir de midi; c'est elle qui, au moyen de branchements, envoie la vapeur à toutes les machines.

Tel était l'ensemble des dispositions, pour ce qui concerne les appareils à vapeur, quand a lieu l'explosion du 31 mars.

La chaudière verticale n° 5, placée dans l'extrémité de la forge, fit explosion à huit heures du matin, quelque temps après le changement de poste des ouvriers, et quand la machine du puddlage n° 11 était arrêtée. Elle s'est divisée, à partir de 2,20 mètres environ du bas, en un assez grand nombre de morceaux qui ont été lancés dans toutes les directions; la maçonnerie entourant la chaudière, a été projetée avec violence, et par suite de ces projections et de la grande production de vapeur, la toiture et la charpente de la halle ont été emportées et disloquées sur environ 900 mètres carrés de surface; les conduites d'eau, de vapeur, ont été brisées, ployées, et à la vapeur de l'explosion venait encore s'ajouter celle des autres chaudières, la grande conduite de vapeur ayant été rompue à l'endroit de l'explosion. Autour de cette irruption de vapeur et de poussières brûlantes et sous une avalanche de briques, de tuiles, de débris de charpente, de fer, de fonte, se trouvaient réunis près de cent ouvriers au moment de reprendre leur travail journalier.

Le sauvetage a été immédiatement organisé par M. Defert, directeur de l'usine; il s'est opéré dans des conditions très difficiles au milieu d'un nuage formé par la poussière soulevée et par l'énorme quantité de vapeurs s'échappant de la conduite générale communiquant avec toutes les chaudières; cependant, au bout de dix minutes, on parvint à fermer tous les robinets de prise de vapeur des chaudières. À onze heures, on avait la certitude qu'il ne restait plus personne sous les décombres.

Dix-sept personnes ont été trouvées mortes, la plupart affreusement brûlées, et les membres ou la tête fracassés; elles furent déposées dans un des bureaux de l'usine? Trente-six, gravement atteintes, principalement brûlures et fractures compliquées, furent transportées à Saint-Dizier, quatorze à l'asile des aliénés, et vingt-deux à l'hospice, pour y être soignées; trente-huit, moins gravement blessées, furent amenées à leur domicile à Marnaval. À l'hospice, six succombèrent le 1er avril, et le même jour un des bles-

sés de l'asile. Quant aux blessés traités à domicile, deux succombèrent le soir même du 31 mars, et un le 1er avril. Une dernière victime, morte le 7 à l'hospice, vient s'ajouter à cette funèbre liste. En résumé, 28 morts et 63 blessés plus ou moins grièvement, dont quelques-uns ne sont pas encore hors de danger, telle a été la terrible conséquence de l'explosion du 31 mars, sans parler des dégâts matériels. (À la date du rapport, 22 avril 1883.)

Il résulte des témoignages recueillis que tous les quinze jours chaque chaudière est piquée, nettoyée et goudronnée pour empêcher l'adhérence des dépôts. La chaudière qui a éclaté a été examinée les 25 et 26 mars, elle était en bon état, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le flotteur indiquait 10 centimètres d'eau. La pression était de 5k, 50 à 5k, 75, le timbre des chaudières étant de 6k. Les machines du puddlage étaient arrêtées, mais celles des fers marchands étaient en mouvement.

Nous joignons à ce rapport un plan de l'usine (PL.VII, figé 3.) avec la désignation et l'emplacement des chaudières; disons de suite qu'au moment de l'explosion, les chaudières horizontales n° 4 et 6 et la chaudière verticale n° 8 n'étaient pas en feu.

La chaudière n° 5 a un diamètre intérieur de 1,10 mètre et une hauteur de 15 mètres. À 0,50 mètre de sa base, elle porte un trou d'homme horizontal de 0,80 de diamètre et de 1,00 mètre de longueur; le sommet porte également un trou d'homme vertical de même diamètre et de 0,45 mètre de hauteur. Elle était entourée sur toute sa hauteur d'un fourneau en brique circulaire, laissant autour de la tôle un vide annulaire de 0,40 à 0,50 mètres de largeur, dans lequel circulent les gaz chauds, qui arrivent dans le bas par trois carneaux où conduits de flammes sortant de trois fours à puddler: un four double au nord (n° 13) et deux fours simples tournés vers le midi (n° 14 et 15). Le four simple n° 15 n'était pas en feu le 31 mars.

Pour diriger les flammes venant de chaque four, l'espace annulaire entre la chaudière et le fourneau est divisé en trois compartiments au moyen de trois cloisons verticales en briques. Les cloisons situées de chaque côté du four n° 13 existent sur toute la hauteur de la chaudière; celle qui sépare les deux fours simples ne s'élève qu'à 2,50 mètres de hauteur.

En haut, depuis la plate-forme jusqu'à 2,50 mètres en contrebas, c'est-à-dire dans la partie formant réservoir de vapeur, la chaudière est entourée d'une chemise en briques de 0,11 mètre d'épaisseur, supportée par une couronne fixée à la chaudière pour la garantir du contact direct des gaz chauds.

Par suite de l'explosion, la partie formant le tiers supérieur a été projetée tout d'une pièce à une grande hauteur, et venue s'aplatir en dehors de l'usine au point A du plan (fig. 3, plan VII), sur les rails d'un chemin de fer. Elle est composée de trois viroles, chacune de trois pièces. La dernière virole du bas a été arrachée à celle placée au-dessous, suivant un cercle horizontal dans le plan de la ligne des rivets (voir le dessin de cette pièce, fig. 1).

Le bas de la chaudière portant le trou d'homme est resté en place et s'est séparé de la première virole sur la moitié de la circonférence dirigée vers le nord, d'abord en suivant la ligne des rivets de la première virole sur environ 80 centimètres; puis la déchirure s'est infléchie vers le bas en pleine tôle, jusqu'à la partie supérieure de la pièce a dont il sera question ci-après et dont elle a suivi la rivure du haut, et elle s'est continuée en pleine tôle en descendant jusqu'au trou d'homme; cette moitié de virole a été brisée en deux morceaux, qui sont venus tomber non loin du four, L'un en B, l'autre en C. La moitié sud de la première virole ne s'est pas détachée complètement et est revenue se rabattre sur les deux fours à puddler, où elle s'est encore fendue et trouée, par suite de son choc contre les armatures des fours. La fig. 2 donne le développement du bas de la chaudière et

de la pièce rabattue. On y remarque deux réparations ; la première, la pièce b mise en 1878, la seconde, la pièce a, ajoutée en 1882 à l'endroit du coup de feu.

Les deuxièmes, troisième et quatrième viroles ont été divisés en cinq morceaux et projetées en D, E, F, G et H (voir le plan, figé 3 pl.VII.). Nous avons mesuré partout les épaisseurs des tôles et l'écartement des rivets, aussi exactement que possible. D'après ces mesures, la partie inférieure de la tôle de 13 millimètres d'épaisseur et le reste avec la tôle de 11 millimètres. Les rivures sont faites dans les conditions ordinaires, c'est-à-dire que la tôle pleine, entre les rivets, est à peu près le double du diamètre des rivets. Nous ferons remarquer que les cassures horizontales ont eu lieu surtout suivant la ligne des rivets au haut de la première et de la quatrième virole.

En examinant les débris de la chaudière, il est facile de voir qu'elle avait déjà subi plusieurs réparations et devait être vieille ; nous avons déjà cité deux feuilles de tôle qu'on avait placées aux coups de feu ; d'un autre côté, les rivures horizontales n'étaient pas toutes sur la même ligne ; enfin, dans le bas et à la dernière virole du haut, les rivets étaient à tête conique, tandis qu'ailleurs ils étaient à tête plate ou bombée. Le trou d'homme du haut portait un timbre de 5at, 25, sur lequel était inscrit encore « Ordonnance du 23 mai 1845 ». La chaudière remontait donc au-delà de 1865 ; nous pûmes retrouver à l'usine de Marnaval aucun renseignement sur l'origine de la chaudière, et nous dûmes nous adresser à l'ancien propriétaire de Marnaval, qui avait acheté des chaudières de rencontre lorsqu'il construisit son usine.

En 1872, la société Jamin Bailly et Cie vendit à M. Royer-Houzelot, qui venait d'acquérir la forge de Marnaval, une ancienne chaudière verticale pour la somme de 702 francs ; d'après une visite que je fis à Eurville, cette chaudière avait 1,10 de diamètre et 14 mètres de hauteur, cette chaudière avait été construite en

1859 par M. Salarier de Paris, éprouvée et timbrée d'abord pour 5 at, 50 ; ce timbre fut réduit en 1861 à 5,25 pour unifier la pression dans toutes les chaudières de l'ancienne forge d'Eurville. M. Royer-Houzelot, ou peut-être déjà MM. Janin Bailly et Cie la firent sans doute allonger d'un mètre, d'autant plus la dernière virole du haut, qui n'a un mètre de hauteur, est faite avec de la tôle de qualité différente de celle du bas, et que les rivets sont à tête pointue, tandis qu'au-dessous ils sont à tête plate. Toujours est-il que M. Royer-Houzelot la fit éprouver à la forge de Marnaval le 22 mars 1875, pour le timbre de 6 kilogrammes, et la déclara le 12 décembre 1875. Un panneau de 2,20 de hauteur sur 1,22 de large fut placé en 1874 et une nouvelle épreuve fut faite le 10 avril 1874.

Deux autres réparations ont été faites ces dernières années à cette chaudière ; nous en avons déjà parlé plus haut : 1° une pièce a rapporté à l'extérieur au nord à 1,30 du fond de 0,36 de haut, de 0,22 de largeur et 13 millimètres d'épaisseur posée au commencement de 1882, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal d'épreuve du 4 avril 1882. La partie supérieure de cette pièce a été enlevée par l'explosion sur 0,12 de longueur, le long de la rivure ; 2° une pièce b vers l'ouest, à 0m60 plus haut que la précédente, de 0,90 de long, 0,41 de haut, avec 13 millimètres d'épaisseur ; la pose de cette pièce doit correspondre à une épreuve faite le 20 janvier 1878, L'explosion a déchiré l'ancienne pièce du bas suivant la ligne de l'axe des rivets de la pièce b sur une longueur de 0,90, et, de là, la déchirure est allée rejoindre celle de la pièce a.

Quelles sont les causes certaines ou probables de l'explosion ?

Nous avons dit plus haut que, sur les dix-sept chaudières, quatorze seulement étaient en feu le 31 mars, et que les machines à vapeur des trains marchands, celles des cisailles, la pompe d'alimentation, marchaient au moment de l'explosion, la machine à puddlage n°1 était

également en mouvement depuis environ une heure ; seule la machine, la machine du puddlage n°11 était arrêtée depuis une demi-heure environ, et le moment n'était pas encore venu de la faire marcher. Il arrive assez souvent qu'une chaudière éclate au moment où on met en mouvement la machine qu'elle alimente ; cela vient sans doute de ce que, en ouvrant rapidement le robinet de prise de vapeur placé sur la chaudière, on amène une forte dépression de la tension de la vapeur, d'un côté parce qu'il faut remplir non seulement le cylindre, le tiroir et les conduites, mais aussi parce que tous ces organes, quand ils ont eu le temps de se refroidir, fonctionnent au début comme de véritables condensateurs ; il y a alors une forte et brusque dépression dans la chaudière, et comme l'eau n'a pas perdu sa température, il se fait une véritable explosion intérieure qui souvent suffit pour rompre la chaudière. Mais une pareille cause ne nous paraît pas devoir être invoqué à Marnaval ; dans cette usine, les robinets de prise de vapeur sont placés sur les machines mêmes, à l'entrée dans les tiroirs, et comme une seule conduite principale, communiquant avec toutes les chaudières, alimente les différentes machines, les tuyaux amenant la vapeur à la machine sont toujours remplis et chauds ; il en est de même des cylindres à vapeur des grandes machines, qui sont entourés d'une enveloppe où la vapeur circule, même quand elles sont arrêtées ; la vapeur circule, avant d'arriver au tiroir, traverse cette enveloppe. Les effets dont nous venons de parler ne peuvent donc se produire ; d'ailleurs, aucune machine n'était mise en mouvement au moment de l'explosion.

On ne peut attribuer l'explosion à un excès de pression, ou à des soupapes surchargées communiquent entre elles pour la vapeur, il faudrait les surcharger toutes, ce qui n'existe pas. Chaque chaudière porte un manomètre partant de 0, et par conséquent gradué en kilogramme, et les indications de l'un de ces appareils ne peuvent pas différer beaucoup de celles d'un autre ; or d'après la déposition du chef d'atelier, chargé de la direction des

chaudières, le manomètre placé vis-à-vis de son bureau marquait 5,50 à 5,75 immédiatement avant l'explosion. Le haut de la chaudière n° 5 portait deux soupapes, dont l'une a été brisée en partie ; mais nous avons pu vérifier la seconde, dont le bras de levier seulement était tordu. Le siège de la soupape avait un diamètre intérieur de 81 mm, 6 ; la soupape et le levier pesaient 11,200 ; les deux bras de levier avaient 77 et 670 millimètres de longueur ; le poids suspendu au bout était de 29k, 500. D'après ces poids et dimensions, la pression effective pour lesquelles la soupape doit se lever est :

$$\frac{29,50 \times 670 + 11,20 \times 77}{5,229 \times 77} = 5,12$$

Comme nous l'avons dit, la chaudière a été éprouvée pour une pression effective de 6 kilogrammes.

Il convient d'ajouter pourtant que, si la vapeur a une pression de 6 kilogrammes, par exemple, la partie inférieure de la chaudière verticale supporte une pression de plus de 7 kilogrammes, par suite de la hauteur d'eau, qui normalement est de 12,5. Nous reviendrons plus loin sur ce point ; constatons pour le moment que la pression de la vapeur ne dépassait pas celle pour laquelle la chaudière a été éprouvée.

Quant à attribuer l'explosion à ce qu'on appelle une ébullition retardée, cette circonstance, qui d'ailleurs n'est pas généralement admise, ne peut être mise en avant à Marnaval, vu que la chaudière n° 5 n'a pas cessé un moment de rester sous feu, et que, de plus, elle a continuellement fourni de la vapeur.

La chaudière n'était-elle pas alimentée convenablement ?

Les dépositions des personnes que nous avons entendues concordent toutes à dire que le flotteur du n° 5 fonctionnait bien immédiatement avant l'accident, que la vanne d'alimentation était entrouverte et que l'eau se tenait un peu au-dessus de son niveau normal. Cette question est évidemment très grave, aussi avons-

nous été plusieurs fois à Marnaval pour interroger de nouveau les ouvriers et employés et faire des recherches ; nous n'avons rien découvert qui puisse nous autoriser à dire que la chaudière n'était alimentée. On a même dit que le flotteur était peut-être tombé au fond de la chaudière avant l'explosion, et que, par suite, ne fonctionnant plus, le contrepoids marquait constamment que la chaudière était pleine. En premier lieu, le flotteur a été projeté, au moment de l'explosion, contre le four à puddler à l'Est, où il a été retrouvé à côté du clapet et du Giffard ; s'il s'était détaché avant l'explosion, on l'aurait retrouvé sur le fond de la chaudière, qui n'a pas bougé. D'un autre côté, si le flotteur était tombé, il est assez facile de voir qu'il aurait dû se détacher depuis longtemps, et on s'en serait certainement aperçu avec la surveillance telle qu'elle est organisée à Marnaval.

Nous avons retrouvé la vanne d'alimentation de la chaudière n° 5 ; elle était entrouverte, mais comme le petit volant qui servait à la manœuvrer avait été brisé et la tige faussée, on ne peut à la rigueur dire qu'elle était entrouverte avant l'explosion ; toutefois, nous le croyons.

Il y a enfin un autre motif qui ne nous permet pas d'admettre le défaut d'alimentation ; c'est l'énormité des projections et des dégâts causés. Quand une chaudière sous feu ne renferme pour ainsi dire que de la vapeur, la tôle rougit rapidement, et la moindre projection d'eau froide suffit pour faire fendre la tôle, non pas par suite d'une augmentation brusque de pression, mais bien par suite du contact de l'eau froide avec la tôle rougie. La vapeur continue dans la chaudière s'échappe, mais elle cause rarement de grands dégâts ; c'est plutôt une détente une dilatation brusque, qu'une véritable explosion, terme qu'il faudrait conserver pour les solides et liquides qui se transforment brusquement en vapeurs ou gaz, ou pour les gaz dans lesquels il se produit des réactions chimiques.

La vapeur n'est pas explosive par sa nature ; elle se détend plus ou moins brusquement, elle brûle ce qu'elle rencontre

sur son passage parce qu'elle contient beaucoup de chaleur latente, mais cause rarement de grands dégâts matériels, comme l'attestent plusieurs accidents que nous avons connus. Il en est tout autrement quand, dans une chaudière, il se trouve à la fois de la vapeur et de l'eau à haute température. Pour s'en rendre compte, il suffit de rechercher la quantité de calories qui est en jeu dans l'un et d'autre cas. En supposant la chaudière n° 5 pleine de vapeur à 5,75, on a, pour le nombre de calories : $48,14 \times 656,50 = 31.604$ calories. Supposant la chaudière pleine d'eau jusqu'à 2 m, 50 au-dessous du sommet et le reste rempli de vapeur à 5k,75, et l'eau à la température de 165°, on aura, pour le nombre de calories, en admettant que l'eau ne renferme pas de bulles de vapeur : $11875 \times 165 + 8,02 \times 656,50 = 1.984.640$ calories, c'est-à-dire plus de 63 fois plus de calories que dans le premier cas. En d'autres termes, le résultat final de l'explosion se traduit, dans le premier cas par 81 mètres cubes de vapeur à 1 atmosphère, et dans le second cas par 10 mètres cubes d'eau à 100 degrés et près de 2.700 mètres cubes de vapeur à une atmosphère. Ces calculs ne sont qu'approximatifs, mais ils suffisent néanmoins pour faire voir la grande différence : dans un cas de la vapeur qui se détend plus ou moins brusquement, et dans l'autre une énorme production de vapeur instantanément et de l'eau bouillante entraînée.

En résumé, en l'absence de toute preuve, et en présence d'énormes dégâts matériels causés par l'explosion, nous ne pouvons admettre que la chaudière n'était pas alimentée

Si on examine le plan de l'usine (Pl.VII, figé 3), sur lequel sont indiqués les endroits où sont venus tomber les débris de la chaudière, on remarque qu'aucun des morceaux n'a été projeté vers le nord ; le morceau H, au moment de la projection, faisait partie du morceau F, et ce n'est que quand ce dernier est tombé sur la bêche d'eau froide, que la feuille H en a été détachée par le choc, ainsi que l'indique la

cassure, Et est venue tomber en H. Il y a d'ailleurs d'autres feuilles qui portent des fissures et même des trous qui se sont produits au moment où la masse projetée est venue s'abattre sur des corps durs, tels que les rails, les bâches ou les armatures des fours.

Il est donc probable que la fissure initiale de la tôle a eu lieu dans la partie nord de la chaudière, on apercevait, dans la tôle, des coups de feu aux endroits où la flamme sortant des fours vient frapper la chaudière (points a et b de la fig. 2). Ces coups de feu ne sont pas produits pour la première fois sans doute, puisqu'on a été obligé de placer des morceaux de tôles à ces endroits, et notamment en 1882 où l'on a posé la pièce a. À Marnaval, les chaudières sont visitées, nettoyées et goudronnées tous les quinze jours; celle n° 5 l'avait été le 25 mars. Le 31, toute la partie supérieure de la chaudière, c'est-à-dire celle qui est au-dessus de la virole du fond était propre, et ne portait aucune incrustation ni dépôt, mais il n'en était pas tout à fait de même de la virole du fond. À partir de la hauteur des coups de feu, la tôle était recouverte d'une incrustation de 1 millimètre à 1,5 d'épaisseur; cette épaisseur allait en augmentant à mesure qu'on descendait; peu adhérente dans le haut, elle devenait plus difficile à détacher dans le bas. La pièce a, placée en 1882, longue et peu large, était également recouverte, vers son milieu, d'une couche de peu d'épaisseur, mais comme cette pièce avait été ajoutée extérieurement, elle formait une espèce de poche à l'intérieur, au milieu de l'ancienne tôle, et c'est vers les bords de ce creux que le dépôt atteignait près d'un centimètre d'épaisseur, et était très adhérent. Extérieurement, et surtout vers le haut, cette pièce a été fortement brûlée et oxydée.

C'est en cet endroit que, d'après nous, s'est faite la déchirure initiale, grâce au recouvrement, et peut-être à l'incrustation, qui ont permis à la tôle d'être surchauffée et rougie sous l'action d'un violent coup de feu, d'où des variations brusques de dilatation qui suffisaient pour fissurer de

la tôle déjà altérée antérieurement. Le bourrelet de tartre a pu augmenter un peu la zone d'action du coup de feu, mais il n'est pas la cause initiale. Quand il y a une pièce rapportée à l'extérieur, on laisse ordinairement, dans le pourtour intérieur, se déposer ce bourrelet, de crainte qu'en l'enlevant avec le ciseau et le marteau, on ne facilite les fuites par le matage. En général ce bourrelet n'a guère d'inconvénient, pourtant on ne devrait pas le laisser subsister à l'endroit des coups de feu; d'un côté, il facilite l'action destructive de ce dernier, et d'un autre côté, pendant le nettoyage de la chaudière, il empêche de reconnaître les petites fissures qui peuvent exister derrière lui.

D'après nous, la déchirure initiale a eu lieu le long des rivets de la partie supérieure de la pièce à qui aurait été surchauffée. La pression en ce point, au moment de l'explosion, devait être de 7 kilogrammes environ. Sous cette pression et le brusque dégagement d'eau et de vapeur, la déchirure s'est prolongée à droite, à gauche et en haut de l'ancienne pièce de tôle. Cette pièce avait évidemment reçu un ou plusieurs coups de feu, on s'était contenté de la remplacer sur une petite surface, au lieu de la remplacer en entier, et les fuites ont pu facilement se propager dans cette pièce déjà altérée. La déchirure verticale s'est prolongée sur toute la génératrice de la première virole, et les deux quarts de cylindres de chaque côté de cette fente (pièce B et C) se sont ouverts comme les deux battants d'une porte, et ont été projetés l'un à l'Est, l'autre à l'ouest, tandis que demi-cylindre, du côté du midi, a été rabattu sur les fours à puddler, par suite de la réaction de la vapeur s'échappant vers le nord. Les 2°, 3° et 4° virole ont été projetées à peu près de même, tandis que le haut, définitivement séparé du bas, a été lancé verticalement en l'air. Les briques du fourneau ont été semées dans toutes les directions, mais principalement vers le nord, par suite du jet initial de vapeur qui est venu les frapper.

On peut se demander si la vétusté de la chaudière n'est pour rien dans l'accident. Nous avons dit qu'elle avait été construite

par Salarier, de Paris, en 1859, et timbrée sous le régime de l'ordonnance de 1843, pour cinq atmosphères et demie. D'après cette ordonnance, l'épaisseur de la tôle, pour pouvoir être timbré à cette pression, est de 12 millimètres; c'est, en effet, l'épaisseur moyenne de la tôle de la chaudière n° 5: 11 millimètres dans le haut et la partie moyenne et 13 millimètres dans le bas. Le décret de 1865 ayant supprimé les épaisseurs obligatoires, la chaudière fut essayée et timbrée à 6 kilogrammes en 1873, après réparation.

Les constructeurs admettent généralement aujourd'hui, pour la tôle, le coefficient de rupture de 36 kilogrammes par millimètre carré; on réduit ce coefficient à 40 p. 100 pour la résistance de la rivure, et l'on prend le quart pour déterminer l'épaisseur de la tôle. Pour le timbre de 6 kilogrammes, l'épaisseur de la tôle pour la chaudière serait:

$$\frac{1\ 100 \times 0,06}{2 \times 3,6} = \text{ou } 9,17 \text{ millimètres.}$$

Pour la partie inférieure, il faudrait compter 7 kilogrammes, ce qui donne 10 millimètres; en somme, d'après ces bases généralement admises, l'épaisseur serait suffisante. Quant à la nature de la tôle, la chaudière est en fer au bois, à l'exception de la virole du haut, de 1 mètre de hauteur, qui est de la tôle au coke. Le fer, tout en étant au bois, présente en plusieurs points des lits minces et ternes de scories, ce qui peut le rendre un peu cassant. Partout ailleurs qu'aux coups de feu, la tôle nous a paru saine et à surface lisse; enfin la chaudière a été éprouvée en 1882, au mois d'avril. Nous ne croyons donc pas devoir attribuer l'explosion à l'usure ou à la vétusté de l'appareil; il convient pourtant d'ajouter que les chaudières verticales doivent s'user plus vite que les chaudières horizontales; leur partie inférieure a de bien plus fortes charges à supporter que le haut, et, en général, on n'en tient pas assez compte dans la construction de ces chaudières. D'un côté, n'étant pas supportées latéralement, le bouillonnement de l'eau, qui quelquefois est très vif, doit leur faire subir des trépidations, des oscillations, qui doivent

fatiguer beaucoup la chaudière, surtout les rivures inférieures. D'un autre côté, ces rivures ont à supporter non seulement la pression de l'eau et de la vapeur, mais aussi le poids des tôles supérieures et de la maçonnerie qui entoure le réservoir de vapeur, et qui, dans le cas actuel, ne représente pas moins de 110 kilogrammes par rivet d'une rivure horizontale. Les rivures inférieures devraient donc toujours être faites à deux rangs de rivets à l'endroit des coups de feu.

L'accident pouvait-il être évité? Nous le croyons.

Le haut de la pièce ajoutée a constitué évidemment ce qu'on peut appeler un point critique. En premier lieu, petite pièce rapportée avec rivure à l'endroit du coup de feu; en second lieu, la flamme du four n° 13 venait frapper la chaudière de face et sous un angle de plus de 45 degrés; enfin, il y a une troisième cause qu'il convient de signaler: pendant la durée d'un puddlage, la température du four n'est pas toujours la même, il y a des moments où ce travail demande moins de chaleur qu'à d'autres; d'un autre côté, entre deux opérations de puddlage, il y a un arrêt pendant lequel le feu tombe, et puis on le relève brusquement; enfin, il y a toutes les douze heures, par suite du changement de poste, pour ainsi dire une suspension de travail, pendant laquelle la température du four peut descendre jusqu'à 400 ou 500 degrés, et puis brusquement le nouveau poste arrive, elle est portée à 1 000 degrés et plus et c'est précisément pendant une de ces suspensions que l'explosion a eu lieu. Avec les dispositions adoptées à Marnaval, la chaudière subit directement l'influence fâcheuse de ces variations rapides de températures, d'où fréquence de coup de feu, variations brusques de dilatation et contraction, et puis fissure de la tôle principalement aux rivures, et enfin, si on n'y porte remède à temps, l'explosion. Cette dépendance entre le chauffage des chaudières et le chauffage des fours est un des grands inconvénients des chaudières verticales; le chauffeur du four conduit son feu seule-

ment en vue du travail du puddlage, sans s'occuper des besoins ou des exigences d'un chauffage rationnel de la chaudière à vapeur. Dans les fours à réchauffer; la température est en général plus élevée que dans ceux qui sont à puddler; aussi à Marnaval a-t-on fait suivre ces fours de chaudières horizontales, et pour celle-ci les inconvénients signalés ci-dessus sont bien moindres que pour les verticales, d'un côté parce que la flamme arrive toujours tangentiellement à la surface de la chaudière et des bouilleurs, et d'un autre côté, parce que, entre le four et celle-ci, se trouve une espèce de chambre qui sert de régulateur. Nous croyons qu'à Marnaval il y a bien peu de chaudières verticales placées dans les conditions du n° 5, qui n'aient des pièces rapportées à l'endroit du coup de feu, lesquelles doivent être remplacées fréquemment. Lors de l'accident, sur les trois fours qui entouraient la chaudière n° 5, deux, seulement étaient en feu, le four double n° 13 et le four simple n° 14; cette circonstance a-t-elle pu faciliter ou favoriser l'explosion? Nous ne pouvons l'affirmer; car sous le rapport de la transmission de la chaleur dans la tôle, cette chaudière se trouvait dans les mêmes conditions qu'une chaudière horizontale ordinaire, dont on ne chauffe que les 2/3 de la surface, et cela n'a aucun inconvénient; D'ailleurs, à Marnaval, les carreaux des fours 14 et 15 n'étaient séparés par une cloison que sur une hauteur de 2 m, 50 à partir du fond, c'est-à-dire dépassant les rampants de 1 mètre seulement environ.

L'explosion de Marnaval n'est pas la première de ce genre; il y a eu des explosions de chaudière verticales chauffées par les fours, notamment aux forges de Commentry en 1874, qui ont eu des suites presque aussi désastreuses que celle de Marnaval.

L'Administration des Mines, émue de ces graves accidents, a provoqué dont les résultats ont été transmis à la Commission Centrale des Mines (tome XIV, 4° livraison de 1878), le rapport fait sur cette

question par M. Hanet-Cléry, et dont la Commission a adopté les conclusions. De ces conclusions, nous citerons ici seulement les suivantes:

- 1° Protection des parties des chaudières situées en face du rampant, par l'établissement d'un revêtement en maçonnerie réfractaire éloignée de 8 à 10 centimètres au moins de la surface de la tôle;
- 2° Des réparations convenablement exécutées et bien surveillées, en évitant de procéder par petites pièces rapportées.

Si ces sages conseils avaient été suivis à Marnaval, nous sommes convaincus que l'explosion eût été évitée, car ce n'est pas, à notre avis, à un défaut de surveillance qu'est dû l'accident, mais bien à une installation et à un état de choses défectueux; nous avons indiqué plus haut les trois causes principales qui ont amené l'explosion; en remplaçant d'un côté en entier, en 1882, la feuille du coup de feu qui avait été altérée, au lieu d'y rapporter une petite pièce, et en construisant, d'un autre côté, le mur de défense, on faisait disparaître ou l'on atténuait autant que possible les dangers signalés.

À la suite de l'accident de Marnaval, l'Administration examinera s'il ne convient pas de transformer en prescriptions obligatoires les mesures indiquées ci-dessus par la Commission centrale des machines à vapeur: 1° remplacement de la feuille entière du coup de feu quand celle-ci est altérée en partie seulement; 2° construction d'un mur de défense entre le four et la chaudière, ce mur dépassant d'un mètre environ le rampant du four.

Comme à Marnaval les chaudières verticales sont toutes chauffées par deux ou trois fours, il serait préférable d'entourer la chaudière d'une tourelle. D'un autre côté, comme, malgré la tourelle, la tôle doit, dans chaque visite de quinzaine au moins, être visité à l'endroit des coups de feu comme ailleurs, l'intervalle entre la tôle de la chaudière et la tourelle devrait donc être de 0,30 environ, à moins qu'à chaque visite, on ne démolisse en partie cette dernière, ce qui ne doit pas avoir de

grands inconvénients, car il nous semble que cette maçonnerie ne doit pas avoir une bien longue durée, et pourtant il faut qu'elle soit entretenue en bon état, Car si elle était crevassée de manière à permettre à des dards de flamme de venir frapper la chaudière, le remède serait pire que le mal.

Quant à la diminution de rendement en vapeur de la chaudière par suite de l'addition de cette tourelle, elle ne doit pas être bien sensible, une fois en marche, mais lors de la mise en feu il y aura évidemment retard. D'ailleurs ces considérations de rendement plus ou moins grand ne peuvent entrer en ligne de compte quand il s'agit d'une mesure de sécurité.

Avis de la Commission centrale des machines à vapeur.

À la suite de la discussion qui a eu lieu, au sujet de cette explosion, la Commission centrale des machines à vapeur, dans la séance du 31 juillet 1883, a émis, sur la proposition du rapporteur, un avis dont une partie est reproduite ci-après :

« Les considérations exposées par M. l'ingénieur en chef Trautmann sont dignes d'attention, il conclut à la recommandation de diverses mesures que l'on retrouve parmi celles qui ont été indiquées par la Commission centrale en 1878 et insérées dans les Annales des Mines. Tous les désordres qui se sont présentés à Marnaval étaient prévus dans ce travail, et prévenus par les conseils qui le terminent. Il y a donc lieu d'insister sur ces prudentes recommandations par une circulaire qui les rappellerait aux ingénieurs, chargés à leur tour d'appeler sur ce point la sollicitude des chefs d'industrie. »
(Copie intégrale de l'Extrait du rapport des Annales des Mines, livraison de septembre-octobre 1883.)

ANNALES INDUSTRIELLES. — SEIZIÈME ANNÉE. — 20 AVRIL 1884.
MOTEURS ET GÉNÉRATEURS

LA VÉRITÉ SUR L'ACCIDENT DE MARNAVAL

On possède enfin le rapport de M. l'ingénieur en chef des mines Trautmann, relatif à l'accident épouvantable qui a eu lieu le 31 mars 1883, aux forges de Marnaval, dans la Haute-Marne.

Nos lecteurs se souviennent qu'il s'agit de l'explosion d'une chaudière verticale, qui a causé la mort de dix-huit personnes, on en atteignant soixante-trois autres d'une manière plus ou moins sérieuse. Nous croyons inutile de rappeler les commentaires qui coururent alors les journaux. C'est à la suite de cette catastrophe que M. le commandant Trêves a émis, sur la façon dont l'accident avait dû se produire, une opinion vivement combattue depuis cette époque.

La forge de Marnaval, nous apprend M. l'ingénieur en chef Trautmann, représente la forme d'un rectangle de 120 mètres de long et de 90 mètres de large. Sous la halle se trouvent à chaque extrémité un train de fer brut avec les fours à puddler et une machine à vapeur de 65 chevaux pour chaque train. Au milieu, sont installés, le train spécial, le train de fer feuillard et le train machine, avec les fours à réchauffer. Ces différents trains sont actionnés par deux turbines de 80 chevaux chacune et par deux machines à vapeur de 60 et de 150 chevaux.

La forge comprend encore un atelier de réparation, desservi par une machine de 25 chevaux, quatre marteaux-pilons de 10 chevaux chacun et trois cisailles de 10 chevaux chacune.

Toute personne qui a visité des forges se rendra parfaitement compte en lisant la description précédente, que nous reproduisons textuellement, de la disposition adoptée à Marnaval.

Parmi les dix-sept chaudières de l'établissement, neuf sont verticales et huit horizontales, disposées comme suit :

À l'est, cinq chaudières verticales, N°, 6, 7, 8 et 9, chauffées par les fours du puddlage n° II; au milieu, huit chaudières horizontales n° I à 8 groupées deux à deux et chauffées par les flammes des fours à réchauffer; à l'ouest, quatre chaudières verticales n° 1, 2, 3, 4, chauffées par les fours du puddlage n° I.

C'est la chaudière n° 5 qui, le 31 mars 1883, fit explosion à 8 heures du matin, quelque temps après le changement de poste des ouvriers, et quand la machine du puddlage n° II était arrêtée. Elle s'est divisée, à partir de 2 m, 20 du bas, en un assez grand nombre de morceaux qui ont été lancés dans toutes les directions; la charpente et la toiture en tuiles, ont été disloquées sur 900 mètres carrés de surface environ, par la projection de la maçonnerie entourant la chaudière. Les conduites d'eau et de vapeur ont été brisées, ployées, et à la vapeur de l'explosion venait s'ajouter celle des autres chaudières.

La chaudière n° 5 a été examinée les 25 et 26 mars; elle était en bon état tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le flotteur unique, composé d'une meule en grès pendue à l'extrémité d'un fil de laiton, qui traverse le dessus de l'appareil au moyen d'un presse-étoupe ordinaire, indiquait 10 centimètres d'eau. La pression était de 5k, 50 à 5k, 75. Le timbre des chaudières étant de 6 kilogrammes. Les machines du puddlage étaient arrêtées; mais celles des fers marchands étaient en mouvement. La chaudière a 15 mètres de haut et 1 m 10 de diamètre intérieur. À 0 m, 50 de sa base elle porte un trou d'homme horizontal de 0 m, 80 de diamètre et de 1 mètre de longueur. Au sommet se trouve un trou d'homme vertical de même diamètre et de 0 m, 45 de hauteur.

Elle était entourée sur toute sa hauteur d'un fourneau en briques, circulaire, laissant autour de la tôle un vide annulaire de 0 m, 40 à 0 m, 50 de largeur, dans lequel circulaient les gaz chauds arrivant par trois carneaux de trois fours à puddler: Un four double au nord et de deux fours simples tournés vers le midi. Le dernier de ces fours n'était pas en feu.

Les flammes, venant de chaque four, sont

dirigées par trois compartiments dans l'espace annulaire compris entre la chaudière et le fourneau. Les cloisons situées de chaque côté du premier four existent sur toute la hauteur de la chaudière; celle qui sépare les deux fours simples, ne s'élève qu'à 2 m, 50 de hauteur.

Le réservoir de vapeur formé par la partie supérieure de la chaudière est entouré d'une chemise en brique, de 0 m, 11 d'épaisseur, supportée par une couronne fixée à la chaudière, pour la garantir du contact direct des gaz chauds.

Partout l'épaisseur des tôles et l'écartement des rivets se trouvaient dans des bonnes conditions.

La chaudière était vieille; elle avait subi déjà plusieurs réparations, entre autres deux feuilles de tôle avaient été placées au coup de feu.

Passons maintenant aux causes de l'explosion.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la machine du puddlage n° II était arrêtée, et le moment n'était pas encore venu de la faire marcher.

Or, il peut arriver qu'une chaudière fasse explosion au moment de la mise en marche de la machine qu'elle alimente. On comprend en effet, qu'en ouvrant rapidement le robinet de prise de vapeur placé sur la chaudière, ou amène une forte dépression de la tension de la vapeur, non seulement pour remplir les conduites et le cylindre, mais encore et surtout parce que ces organes, relativement froids jouent le rôle de véritables condenseurs. Une pareille cause doit être écartée, quant au fait qui nous occupe, attendu qu'à Marnaval, les robinets de prise de vapeur sont placés sur les machines à l'entrée dans les tiroirs, et comme une seule conduite principale, communiquant avec toutes les chaudières, alimente les différentes machines, les tuyaux amenant la vapeur sont toujours remplis et chauds; il en est de même des cylindres des grosses machines, à enveloppes de vapeur. Enfin aucune machine n'a été mise en mouvement au moment de l'explosion.

Des calculs et des dispositions recueillies, la cause résultant d'un excès de pression,

dû à la surcharge des soupapes, doit être écartée. Il en est de même de ce qu'on appelle une ébullition retardée; cette circonstance qui d'ailleurs n'est pas généralement admise, ne peut être invoquée à Marnaval, car la chaudière n° 5 n'a pas cessé un moment de rester sous feu, et que, de plus, elle a continuellement fourni de la vapeur.

M. l'ingénieur en chef Trautmann établit en outre par des faits et des considérations théoriques fortes intéressantes qu'en présence de l'importance des dégâts, la chaudière devait être alimentée convenablement.

Nous ne pouvons malheureusement pas nous arrêter comme nous le désirerions sur tous ces points.

Il est probable que la fissure initiale a eu lieu dans la partie nord de la chaudière. Dans le bas, on apercevait dans la tôle, des coups de feu aux endroits où la flamme sortant des fours vient frapper la chaudière. En 1882 on a posé une pièce à cet endroit. Or, le 31 mars toute la partie supérieure de la chaudière, c'est-à-dire celle au-dessus de la virole du fond, était propre et ne portait aucune incrustation, ni dépôt; mais il n'en était pas de même de la virole du fond.

À partir de la hauteur des coups de feu, la tôle était recouverte d'une incrustation de 1,5 millimètre d'épaisseur. Cette épaisseur allait en augmentant au fur et à mesure qu'on descendait; peu adhérente dans le haut, elle devenait plus difficile à détacher dans le bas. La pièce posée en 1882 était également recouverte, vers son milieu, d'une couche de peu d'épaisseur; mais comme cette pièce avait été ajoutée extérieurement elle formait une espèce de poche à l'intérieur et c'est vers les bords de ce creux que le dépôt atteignait près d'un centimètre d'épaisseur, vers le haut, et à l'extérieur, cette pièce était fortement brûlée.

C'est en cet endroit que la déchirure initiale a dû se produire, le long des rivets de la partie supérieure de cette pièce qui aurait été surchauffée. La pression en ce point devait être de 7 kilogrammes au moment de l'explosion. Sous cette pres-

sion et le brusque dégagement d'eau et de vapeur, la déchirure s'est prolongée à droite, à gauche et en haut de l'ancienne pièce de tôle qui avait évidemment dû recevoir plusieurs coups de feu. Au lieu de remplacer complètement cette pièce, on s'était contenté de la remplacer sur une petite surface.

La déchirure s'est prolongée sur toute la génératrice de la première virole et les deux quarts du cylindre de chaque côté de cette fente se sont ouverts comme deux battants d'une porte. Ils ont été projetés l'un vers l'est, et l'autre à l'ouest, tandis que le demi-cylindre du côté du midi a été rabattu sur les fours à puddler par suite de la réaction de la vapeur s'échappant vers le nord. Les 2e, 3e et 4e viroles ont été projetées à peu près de même, tandis que la partie supérieure a été lancée verticalement en l'air. Les briques du fourneau ont été lancées principalement vers le nord.

M. l'ingénieur en chef Trautmann ne pense pas en outre que l'on doive attribuer à la vétusté la cause de l'accident. Toutefois, il fait remarquer que les chaudières verticales doivent s'user plus vite que les chaudières horizontales. Il est enfin d'avis que dans le cas actuel l'accident pouvait être évité.

Le haut de la pièce posée en 1882 constituait ce qu'on peut appeler un point critique. En effet cette petite pièce avait été rapportée avec rivure à l'endroit du coup de feu; en outre la flamme du premier four venait frapper la chaudière de face, sous un angle supérieur à 45°; enfin la température d'un four à puddler est essentiellement variable pendant le travail, elle peut descendre en effet à 400 ou 500°, à d'autres moments elle se relève, et toutes les 12 heures, par suite du changement de postes, elle peut être portée à 1 000° et plus. C'est précisément pendant une de ces suspensions, que l'explosion a eu lieu.

Avec les dispositions adoptées à Marnaval, la chaudière subit directement l'influence fâcheuse de ces variations rapides de température. Cette dépendance entre le chauffage des chaudières et le chauffage

des fours est un des grands inconvénients des chaudières verticales.

À la suite d'accidents du genre de celui de Marnaval, l'administration des mines avait provoqué une enquête. M. l'ingénieur en chef Trautmann cite les conclusions du rapport sur cette question :

- 1° Protection des parties des chaudières situées en face du rampant, par l'établissement d'un revêtement en maçonnerie réfractaire éloigné de 8 à 10 centimètres au moins de la surface des tôles ;
- 2° Des réparations convenablement exécutées et bien surveillées, en évitant de procéder par petites pièces rapportées. Les désordres qui se sont produits à Marnaval étaient donc prévus dans le travail rappelé, et prévenus par les conseils qui le terminent.

La commission centrale des machines à vapeur a émis l'avis qu'il y avait lieu d'insister sur ces prudentes recommandations par une circulaire qui les rappellerait aux ingénieurs, chargés à leur tour, d'appeler sur ce point, la sollicitude des chefs d'industrie.

Haute-Marne. Conseil général.
Rapports et procès-verbaux des séances
du Conseil
Conseil général de la Haute-Marne.
1883/04.

CATASTROPHE DE MARNAVAL.
SÉANCE DU 2 AVRIL 1883

La séance, est ouverte à 2 heures après
Sont présents :

MM.
Le Comte H. de Beurges.
Claudel.
Royer-Amiot.
Mougeot.
Dutailly.
De Montrol.
Flamarion.
Donnot.
Le Baron de Valsuzenay.
Leroy-Beaulieu.
Le Général Péliissier.
De Tricornot.
Barbot.
MM.
Darbot.
Du Breuil Est-Germain.
Martin.
Noble.
Bizot de Fonteny.
Pasquier.
Berthelin.
Capitain-Gény.
Linet.
Le Baron d'Huart.
Rozet, Albin.
Danelle-Bernardin

M. le Préfet assiste à la séance.

M. CLAUDEL, secrétaire, donne lecture
du procès-verbal de la séance du 3 avril.
Ce procès-verbal est adopté sans obser-
vations.

M. LE GÉNÉRAL PÉLISSIER, Président,
donne la parole aux rapporteurs des
commissions.

Examen de la proposition de M. Rozet,
tendant au vote d'un secours en faveur
des victimes de la catastrophe de Marna-
val.

M. NOBLE, au nom de la première Com-
mission, lit le rapport suivant :

Messieurs,

L'effroyable catastrophe qui vient d'en-
sanglanter l'usine de Marnaval et por-
ter le deuil au milieu de la grande cité
industrielle de la Haute-Marne a jeté la
consternation parmi la population du
département, et, nous tous, ses manda-
taires, sans exception, en avons ressenti là
plus poignante émotion.

CATASTROPHE DE MARNAVAL.

Comment soulager tant de misères, com-
ment venir en aide à de si nombreuses
victimes, aux blessés, aux veuves, aux
orphelins !

Sans doute, des indemnités seront
accordées par la Société des forges de
Champagne et par des Compagnies
d'assurances, et il n'y a pas à douter que
le sympathique directeur de cette grande
entreprise ne soit, comme toujours, à la
hauteur de la situation, dans ces doulou-
reuses circonstances.

Mais, Messieurs, l'opinion publique exige
davantage et nous impose aussi des
devoirs. De toutes parts, des souscrip-
tions sont ouvertes. Nous-mêmes, à titre
individuel, nous avons donné l'exemple, en
nous inscrivant tous sur une liste spéciale.
D'un autre côté, le Gouvernement, la
ville de Saint-Dizier, se sont empressés de
mettre à la disposition des victimes des
secours provisoires. Le Conseil général,
au nom des populations qu'il représente,
ne peut hésiter non plus à témoigner de
sa sollicitude pour la classe ouvrière.
Messieurs, vous le savez, votre première
Commission considère que l'un de ses
devoirs les plus rigoureux, devoir sou-
vent pénible en présence des nombreux
besoins qui nous sollicitent, est de veiller
au maintien de la bonne situation de nos
finances, et, en toute occasion, elle n'a ja-
mais négligé d'appeler votre attention sur
les votes qui pourraient compromettre
l'équilibre budgétaire et nous forcer à
imposer de nouvelles charges aux contri-
buables. Et, à ce point de vue, il est certain
qu'il ne serait pas possible d'admettre
que, pour toutes les calamités privées qui
se produisent, il doive être puisé dans la

caisse départementale, alimentée exclusivement, vous ne l'ignorez pas, par des centimes additionnels aux quatre contributions directes. Ce serait le déficit, ou l'accroissement indéfini de l'impôt. Mais aujourd'hui, Messieurs, en présence d'un désastre qui n'a peut-être jamais eu son pareil, ni en France ni à l'étranger, votre Commission des finances pense que, sans engager l'avenir et à titre exceptionnel, vous pouvez, vous devez même inscrire le Département pour un secours qui, malheureusement, par suite de l'exiguïté de nos ressources, ne peut être d'un chiffre très élevé, mais qui sera en tout cas un témoignage de votre ardente sympathie pour ces malheureuses victimes du travail.

En conséquence, votre première Commission l'honneur de vous proposer, Messieurs, de voter un crédit spécial de 1,000 francs qui sera régularisé dans le prochain budget rectificatif, et que M. le Préfet, attendu l'urgence, sera autorisé à prélever sur la somme de 10,000 francs inscrite au budget de 1883 pour secours à domicile. M. ROZET dit qu'après avoir entendu l'éloquent rapport de M. Noble, il croit inutile d'insister personnellement pour l'adoption de sa proposition. Il se bornera donc à remercier ses collègues de l'accueil qu'ils ont fait à son autre demande de souscription particulière. M. LE PRÉFET fera comme pour Marcilly et prendra sans retard les dispositions nécessaires.

Délibération.

Les conclusions du rapport de la première Commission, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. DONNOT donne lecture de la dépêche suivante qu'il vient de recevoir de M. Émile Giros :

Saint-Dizier, 4 avril, 11 h 5 du matin.

Je vous remercie et vous prie de remercier pour moi et nos pauvres malheureux, nos excellents collègues du Conseil général.

Giros.

Acte est donné de la communication.



L'ARGUS

du 9 avril 1883

Chronique des Compagnies d'Assurances
Le sinistre de Marnaval.

La grande explosion de Marnaval près Saint-Dizier qui a fait quatre-vingts victimes démontre la nécessité des créations de sociétés entre propriétaires d'appareil sa vapeur, qui ont pour principal objet la surveillance des chaudières, au point de vue de la sécurité.

Depuis 1855, date de la première création de ce genre à Manchester, il s'en est formé un certain nombre en Angleterre et dans d'autres pays. La première association française fut fondée à Mulhouse en 1867.

Huit autres ont été fondées depuis lors ; elles ont eu pour résultat de réduire l'intensité du risque. L'explosion ne frappe qu'un générateur sur 6,500 au lieu de 2.000. C'est déjà un grand résultat. Constatons, d'autre part, les assurances qui couvraient l'usine de Marnaval. Bile était assurée contre l'incendie par le Phénix suivant une police qui garantit à la société des forges de Champagne une somme de 1, 413,000 francs sur diverses propriétés et usines.

Par une clause spéciale, la compagnie du Phénix répond des dommages résultant de l'explosion non suivie d'incendie. Cette extension de garantie ne porte que sur le matériel, les machines et le mobilier industriel dont la valeur assurée s'élève à ce sujet, à la somme de 880, 000 francs. Les dommages causés sur cet article sont évalués approximativement à 100,000 francs non compris les dommages sur les bâtiments, d'une importance de 20,000 francs environ.

La société avait assuré ses ouvriers contre les accidents à la Préservatrice par une police collective garantissant la responsabilité civile du patron jusqu'à concurrence de 15,000 francs par tête. On ne peut préciser encore la somme que la compagnie aura à payer par suite de la catastrophe. Parmi les victimes, on compte 27 morts et 69 blessés dont quelques-uns ne survivront pas à leurs blessures.

On nous affirme que le directeur de la Préservatrice s'est rendu sur les lieux pour se rendre compte, de visu, de l'importance du sinistre.

L'Argus n° 247
16 novembre 1883
SINISTRE DE MARNAVAL

Le samedi 31 mars 1883 à 8 heures du matin, au moment où s'opérait un changement d'équipe dans les usines des Forges de Marnaval, dont nous assurions le personnel, éclatait une chaudière verticale d'une hauteur de 12 mètres environ.

Le nombre des victimes était considérable. On en compta 90 après l'événement. 31 ouvriers avaient été tués, et 63 étaient atteints de mutilations ou de blessures plus ou moins graves. Aux termes de notre contrat, nous devons indemniser les ouvriers frappés de mutilations entraînant une incapacité permanente de travail, ainsi que les veuves et enfants mineurs des ouvriers tués. Nous ne couvrons pas les blessures n'occasionnant qu'une incapacité temporaire de travail. Après un attentif examen de la situation de famille de chacun des ouvriers tués,

nous arrêtions des chiffres d'indemnité, et, d'accord avec M. le Président du Conseil d'administration des forges de Champagne, nous décidions de les offrir aux veuves, aux enfants mineurs aux ascendants privés d'appui. Ces chiffres dépassaient notablement nos moyennes ordinaires.

Ainsi, sans trop se préoccuper de savoir si la cause de l'explosion engageait ou non la responsabilité civile de notre Sociétaire, et tout en ne sortant pas des limites de garanties inscrites au contrat, votre administration donnait une preuve de son désir de réparer largement et sans retard les conséquences pécuniaires résultant de ce grand désastre.

Mais des suggestions devaient, se produire. Quelques familles seulement trouvèrent nos offres suffisantes. Les autres les refusèrent de parti pris et 14 d'entre elles assignèrent devant le Tribunal compétent notre Sociétaire comme civilement responsable. Les demandes étaient du triple plus élevées que nos offres. Ainsi posée, la situation changeait d'aspect. Nous avons, aux termes d'une spéciale de la police à défendre la Société des Forges de Champagne, et à examiner la position qu'il convenait de lui faire en plaidant, car bien que la Préservatrice ne fût nominativement pas en cause, personne n'ignorait qu'elle était l'assureur du personnel occupé dans les usines de Marnaval.

Du reste, nous n'aurions pu éprouver de gêne en montrant à la justice les combinaisons que la Préservatrice organise entre les chefs d'industries et leurs salariés. Nous estimions même que notre contrat était le meilleur texte de loi dont on pût faire usage pour aplanir le différend. Mais faute d'une législation spéciale aux assurances contre les accidents, ce contrat n'avait, il faut le dire, que la valeur d'un argument moral.

On nous avait, en effet, poussés sur le terrain du droit strict. Dans ces conditions, venant après nos offres, l'attaque, avec ses demandes exorbitantes d'indemnités, ne pouvait pour le moment qu'en citer à la

résistance.

Au fond, il n'y avait pas à se montrer étonné du procès intenté par quelques familles. Le mal à réparer était considérable. Parmi les ouvriers tués, plusieurs avaient laissé une veuve un ou plusieurs mineurs d'âges différents, des parents âgés ou infirmes. Puis les victimes se savaient protégées par la nouvelle jurisprudence des Tribunaux. Il était donc naturel de prévoir que l'événement, au moins chez quelques-unes des victimes, développerait des sentiments hostiles à toute tentative de conciliation.

Donc, par application des articles 1382 et suivants du Code civil, étions-nous, ainsi que l'alléguaient les inspireurs du procès, en présence d'un décès malheurs dont le poids tout entier devait peser sur l'industriel que nous avons pris l'engagement de garantir.

Il serait oiseux, sinon inopportun, Messieurs, de faire rétrospectivement entrer dans ce cadre les systèmes de plaidoiries adoptés par les parties. Il suffit d'indiquer les dispositions du droit qu'il y a à appliquer aux faits du procès.

Juridiquement, rien n'était imputable à notre sociétaire. Force était de classer l'explosion de la chaudière de Marnaval dans la catégorie des accidents fortuits, c'est-à-dire au nombre des malheurs, qui, à des degrés divers, suivant les métiers et les moteurs en usage, sont fatalement inhérents à l'emploi de l'outil et à l'action du travail.

Tous ceux qui ont suivi la statistique des risques du travail savent que les accidents dus à ces causes sont de beaucoup les plus nombreux. Or, dans ces circonstances la loi ne stipule aucune réparation pour les victimes.

D'ailleurs, quelle que dût être l'appréciation du Tribunal, la question envisagée à tous les points de vue, nous voulons dire, en droit strict, en équité, même au sens d'une légère responsabilité encourue par notre sociétaire, nous ne devons pas, principe, admettre ni prévoir des condamnations sensiblement supérieures aux indemnités que nous avons offertes.

Dans cette conjoncture, quelle attitude

devait prendre votre Administration ?
Puisque, dans les circonstances connues du sinistre, rien ne pouvait être prouvé contre notre sociétaire, fallait-il, plaçant son irresponsabilité, retirer nos offres et prétendre qu'aucune indemnité n'était due aux victimes de la catastrophe ?
Aux familles des ouvriers tués à leur poste de travail, devons-nous répondre : *« Vos demandes sont non seulement exagérées mais irrecevables ; personne ne songe à contester le préjudice que l'explosion vous a causé, mais elle est due au hasard, à un cas fortuit ; ce n'est pas à nous qu'incombe l'obligation de réparer ce préjudice. »*
À la rigueur, notre sociétaire aurait pu tenir ce langage, mais avec vous, Messieurs, qui connaissez le caractère essentiel de notre association, il est à peine nécessaire d'indiquer que la pensée d'une telle réponse ne pouvait nous venir. Nous n'aurions pu nous dérober devant les victimes de Marnaval sans désavouer le principe d'humaine justice que les premiers, il y a vingt-quatre ans, nous avons posé et fait accepter par les chefs d'industries. Telles sont en effet les stipulations expresses de l'article 3 de notre police que tout accident résultant du travail salarié par les maîtres ouvre, à la victime ou aux siens, et quelle qu'en ait été la cause, le droit à une indemnité proportionnée au dommage souffert.
En d'autres termes, si la Préservatrice traite avec les patrons, sans l'intervention desquels l'assurance collective serait impraticable, et garantit leur responsabilité civile dans les cas relativement rares où les accidents l'engagent, elle a surtout le souci de couvrir le risque professionnel des travailleurs.
Aussi, tout en formulant les réserves que provoquait l'argumentation de nos adversaires primes-nous, d'accord avec notre sociétaire et Me Beaupré, l'éminent défenseur de votre Société, le parti de renouveler nos offres devant le Tribunal. Nous avons d'ailleurs le sentiment qu'en les renouvelant nous faciliterions la tâche de la justice.
Le Tribunal, n'adoptant pas la doctrine du cas fortuit et relevant seulement une légère faute à la charge de notre sociétaire,

alloua aux demandeurs des indemnités qui, prises dans leur ensemble, n'étaient pas sensiblement supérieures à celles que nous leur avions spontanément offertes au lendemain du sinistre.
Le jugement n'a pas été frappé d'appel. Nous l'avons exécuté en payant le principal et les frais des instances ; il nous a aussi servi de base pour régler les indemnités revenant aux familles qui n'étaient pas entrées dans le procès. Telles sont, Messieurs les phases qui ont conduit votre Administration un règlement du plus douloureux sinistre qu'elle ait eu à constater. Vous apprécierez sans doute qu'il était intéressant de les placer sous les yeux de tous nos Sociétaires.
D'ailleurs, approchant du moment où vont être discutés les nouveaux projets de loi sur la responsabilité, il était utile d'apporter, une fois de plus, la preuve que les grosses, aussi bien que les petites pertes résultant pour l'ouvrier des périls du travail, peuvent être réparées sans recourir aux mesures d'exception.

L'ARGUS
Journal International des Assurance
9 décembre 1883
La Catastrophe de Marnaval

On se rappelle la terrible catastrophe qui a eu lieu le 31 mars dernier, à Marnaval, dans les ateliers de la Société des forges de Champagne.

Une demande des ouvriers blessés et des familles des ouvriers tués a été portée devant le tribunal de Wassy contre cette Société. L'affaire a été plaidée et le Procureur de la République a présenté, le 30 novembre, ses conclusions tendant à la responsabilité des patrons.

Le tribunal a renvoyé le prononcé du jugement à huitaine. À cette heure il doit être rendu, mais nous n'avons pas encore connaissance de sa teneur.

L'ARGUS
journal International des Assurance
16/12/1883
Catastrophe de Marnaval

Le tribunal de Wassy a rendu son jugement le 6 courant; il a condamné le gérant de la Société des Forges de Champagne, comme responsable des conséquences de l'explosion, à payer aux familles des ouvriers tués et aux ouvriers blessés, diverses indemnités dont le montant dépasse 50,00 francs.



GIL BLAS
30/04/1883.
LA CATASTROPHE DE MARNAVAL
3/04/1883

Un épouvantable accident, une véritable catastrophe s'est produite avant-hier matin, samedi, dans les hauts-fourneaux de Marnaval.
Les forges de Marnaval sont situées à trois kilomètres de Saint-Dizier.
Quinze cents ouvriers y sont occupés.
L'explosion de la chaudière s'est produite à huit heures du matin; elle a été formidable.
Les éclats de fonte ont été projetés de partout.

Il y a quatre-vingt-trois victimes tuées ou blessées. Morts et blessés sont affreusement mutilés.

La chaudière était pleine d'eau, affirment les ouvriers ainsi que le directeur,
Le sauvetage a été organisé et effectué avec toute la promptitude et tout le zèle nécessaires.

Les soins les plus pressés sont prodigués aux blessés.

La Compagnie, naturellement, va au-devant des responsabilités, et se charge de tout.

GIL BLAS.
05/04/1883.
Saint-Dizier, 3 avril
Catastrophe de Marnaval.

Le nombre des victimes est définitivement de 96: 31 morts et 65 blessés.

La nuit dernière cinq victimes ont succombé. Les médecins estiment que le nombre des blessés qui ne survivront pas aux amputations sera à peu près la moitié de ceux qui ont des blessures graves.

Les membres du tribunal civil de Wassy se sont transportés, sur les lieux. Ils ont ouvert une enquête sur les causes de l'explosion mais, jusqu'à présent, on en est réduit aux conjectures.

On sait seulement que la catastrophe a été produite par un des générateurs des forges qui, faisant explosion, a projeté dans toutes les directions les briques faisant le revêtement de la chaudière.
Hier ont eu lieu les obsèques des premières victimes. À huit heures du matin, 21 cercueils ont été apportés devant l'église de Saint-Dizier; le cortège est arrivé au cimetière à onze heures et demie, suivi par une foule considérable, morne et silencieuse. Une quête faite au sortir du cimetière a apporté 500 francs, chiffre rond.

Le cirque mexicain et le théâtre Lamberty, installés à Saint-Dizier à l'occasion de la foire, et qui avaient cessé leurs exercices et leurs représentations depuis samedi, ont rouvert hier soir au profit des victimes de la catastrophe.

GIL BLAS.
16/04 /1883.
COURRIER DES THÉÂTRES

Matinées d'aujourd'hui dimanche:
Nations: représentation au bénéfice des victimes de la catastrophe de Marnaval.
Folies-Dramatiques: la Princesse des Canaries.

LE MONITEUR DE LA PAPETERIE
FRANÇAISE.
15 février 1884.
JURISPRUDENCE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Appareils à vapeur. Responsabilité.
Le 6 décembre dernier, le tribunal de Vassy a rendu un jugement fortement motivé, proclamant la responsabilité de la Société des Forges de Marnaval dans l'explosion de chaudière, survenue, le 31 mars, dans l'usine de Marnaval, et qui a causé la mort de vingt-huit personnes. Le jugement est appuyé sur les motifs suivants : « Attendu que l'établissement, l'entretien et les réparations des chaudières verticales exigent des mesures de précaution d'autant plus grandes que les dangers d'explosion sont plus graves ; qu'il résulte d'un rapport de la Commission Centrale des machines à vapeur, en date de 1878, qu'au nombre des mesures de précaution que la sûreté commande ou conseille, se trouvent les suivantes : protection des parties de chaudières situées en face du rampant par l'établissement d'un revêtement en maçonnerie réfractaire, réparations convenablement exécutées en évitant de procéder par petites pièces rapportées, et en rapportant, au contraire, par changement de feuilles entières ou de fractions importantes de feuilles ;

« Attendu qu'en employant une chaudière, dont l'usage remonte à plus de vingt-trois ans, tandis que la durée moyenne des chaudières verticales n'est que de deux à cinq ans jusqu'à huit à dix ans ; qu'en négligeant de la protéger contre les coups de feu par l'établissement d'une chambre régulatrice ; qu'en procédant aux réparations à l'aide de pièces rapportées au lieu de remplacer en entier, et notamment en 1882, les parties qui avaient été brûlées, le gérant des usines de Marnaval a commis une imprudence et une négligence ; qu'il y a donc faute, faute légère en vérité, mais faute saisissable, définie, par conséquent responsabilité ;

« Attendu, en effet, qu'un chef d'industrie doit prendre toutes les mesures de pré-

caution nécessaires, qu'elles soient visées ou non par les règlements, pour éviter et conjurer les accidents auxquels les ouvriers sont exposés ; qu'il doit mettre au service du travail qu'il fait accomplir, non seulement tous les moyens de protection que les règlements lui imposent, mais aussi tous ceux que la science lui indique. »

En conséquence, d'assez fortes condamnations ont été prononcées contre le gérant, au profit des victimes de l'explosion.

BEAUMARCHAIS
JOURNAL SATIRIQUE, LITTÉRAIRE ET
FINANCIER

Paraissant tous les dimanches
1883/04/08.

Quatrième année. N° 131.
Le numéro : Paris et Départements,
15 centimes.



LIBRES PROPOS
CEUX DE MARNAVAL

Tous, ceux de Friedland et ceux de Rivoli !
(V Expiation)
Liberté, Égalité, Fraternité !

C'est beau, les devises, mais comme c'est
platonique.
L'envers de la gloire, c'est la vie militaire.

Quand le soldat, écoeuré des casernes,
se rue aux combats, il se venge, se faisant
tuer beaucoup plus qu'il ne tue.
Mais enfin, si inconnu que soit le pay-
san tombant frappé d'une balle, encore
touche-t-il un dividende d'immortalité,
dividende infinitésimal, soit, mais divi-
dende.

Si la gloire n'est pas faite pour lui, du
moins est-elle faite avec lui, est-ce de lui
qu'elle est faite : cela est sa chair, cela est
son sang.

Le nom radieux des héros résume l'inco-
gnito de milliers de soldats, enfants obs-
curs qui surent mourir et dont l'éternité
voit et berce le sommeil.

Ceux qui pieusement sont morts pour
la patrie. Ont droit qu'à leur cercueil un
peuple vienne et prie.

Le soldat ! Il est au fond des hymnes, il
est au fond des poèmes, il est au fond des
cœurs, admiré des petits enfants, révé-
ré des vieillards, aimé des femmes.

Il a pour lui Homère, il a pour lui Hugo.
S'il joue avec la mort, du moins sait-il qu'il
peut quelque jour gagner, en une heure, sa
fortune, tirant de sa giberne le bâton de
maréchal.

Chance à courir, loterie, espoir !

Et puis, ivresses successives : ivresse de
l'uniforme et des camps, de la poudre et
des fanfares, puis, au retour, ivresses des
triumphes.

Après les places fortes, tes cœurs. Tou-
jours la brèche !

Le soldat ! Il est au fond des requiem, il
est au fond des oraisons, il est au fond des
deuils, célébré, regretté, vénéré de tous.
Il est l'Histoire, glorieuse défaite ou vic-
toire héroïque.

Il s'appelle Alexandre et Léonidas, Arbelles
et les Thermophyles ; César et Vercingé-
torix, le Pont et Alésia ; Charlemagne et
Roland, Pampelune et Roncevaux ; Napo-
léon et Ney, Austerlitz et Waterloo !

Et c'est pour lui qu'au cœur des plus
grandes cités s'élèvent les panthéons
bleus.

Voilà pour le soldat.

Mais, l'ouvrier ?

Pour lui, rien.

Rien !

Rien et c'est tout.

C'est peu.

Nul prestige, nulle illusion, nulle compen-
sation.

Pour toi, Jean Pauvre, le constant et
obscur combat contre l'éternelle et noire
misère, avec ce supplice bizarre, la liberté
de Tantale.

Comme par la fièvre, dévoré aux brasiers
des forges ou paralysé aux suintements
des mines, sans cesse et toujours, tou-
jours et sans cesse, termites patient, sans
répit, sans merci, sans haltes, sans repos,
l'ouvrier peine aux durs labeurs, noir de
limaille et de fumée, le cuir tanné, brûlé,
troué, le corps brisé, l'échine basse et
toujours l'œil à terre.

Ceux-là qui n'espèrent rien regardent-ils
au ciel ?

De l'aube à la nuit close, l'homme « fait
son temps » à l'usine. Il y est entré à huit
ans, il n'en sortira que pour mourir, s'il
n'y laisse la peau et les os dans l'effondre-

ment de quelque hideuse catastrophe.
Rien entre les terreurs de l'âpre labeur et les épouvantements de la mort.
Et jamais de repos en cette tâche ardue.
L'industrie est combat acharné qui ne saurait s'interrompre pour la signature d'aucun traité de paix.
Comme Saturne, elle dévore ses enfants, cela au nom du progressiste « Time is Money », qui, dans la féodalité moderne, remplace tous les cris de guerre.
« Time is Money »! C'est le « Montjoye et Saint-Denis » du XIXe siècle, la véritable raison sociale de l'égoïsme commercial.
Du jour où la première chaudière à vapeur a commencé de fonctionner, peu à peu, l'humanité tout entière s'est trouvée prise à l'engrenage et désormais, sous le ciel, jamais plus ne s'éteindra le feu des machines, dût le monde en périr.
Ô Prométhée!
Automne, hiver, printemps, été, ne t'arrête un instant. Fais toi-même tourner la roue, la roue d'Ixion.
À ton poste, chauffeur, à ton poste éternel! Va, jette au gouffre les pelletées de houille, toujours, toujours, toujours!
Le fourneau n'en peut plus et craque et se disjoint. N'importe! Chauffe! Chauffe! Chauffe toujours!
L'acier gémit, les bielles grincent, les leviers se lamentent, les pistons hurlent. N'importe! Chauffe! Chauffe! Chauffe toujours!
Mais les murs s'ébranlent, les poutres craquent, le sol lui-même tremble.? N'importe! Chauffe! Chauffe! Chauffe toujours!
Chauffe toujours! Chauffe quand même!
« Time is Money »!
Si la matière, si la vile matière elle-même, lassée et comme honteuse d'être ainsi violée à outrance, vient à se venger, si tout vole en éclats et retombe en débris, toi, ouvrier, ton maigre corps carbonisé sous les décombres une fois retrouvé et mis en terre en présence des autorités dérangées, après les déblaiements et les constatations, les contestations et les procès d'usage, on en sera quitte pour réédifier l'usine « couverte par les assurances », et pour continuer inconsolablement le commerce après l'inauguration

du nouveau temple.
Sur les Livres de la Maison, « heureusement préservés », la néfaste année sera portée aux profits et pertes et, seul, l'actionnaire, rêveur, se demandera s'il est vraiment une justice là-haut.
Pour toi, toi l'ouvrier, ce qui fut toi, chair et os, ayant été retrouvé en bouillie sanglante, gâché serré! Ni ta femme ni tes enfants n'auront même la consolation d'aller pleurer sur ta tombe, la sauce humaine de vingt de tes camarades mêlée à la tienne ayant été jetée dans la même boîte et dans le même trou avec cette étiquette: Méconnaissables!
Au soldat, le drapeau pour linceul; à toi, la civière des morgues!
Au soldat, l'ordre du jour et les anniversaires.
À toi. Est-ce qu'on porte le deuil du peuple!
Battez, tambours, pour les hommes tombés au champ d'honneur! Silence pour ceux mitraillés par d'infemales chaudières ou écrasés sous le monceau des mines!

Peuple, voilà tes funérailles.

Liberté, Égalité, Fraternité!

JULES DE MARTHOLD



LE VOLEUR
n° 1345 le 13 avril 1883

LA CATASTROPHE DE MARNAVAL

Une terrible catastrophe s'est produite, samedi matin, 31 mars, à l'usine de Marnaval-Forges (Haute-Marne)

Les ouvriers venaient de prendre leur repas du matin ; ils rentraient dans l'atelier, à huit heures, lorsqu'une formidable explosion se produisit : la chaudière venait d'éclater. En un instant, les briques du revêtement volent de tous côtés, les fours de puddlage, soudés au corps de la chaudière, en sont violemment arrachés et projetés dans la salle, la vapeur se répand dans l'atelier, augmentant la tension de l'atmosphère et les chances d'asphyxie ; l'expansion du gaz de la chaudière fut telle que son couvercle, lancé avec une force prodigieuse, alla crever la toiture, qui s'effondra sur les ouvriers.

Marnaval est un groupement de forges, à trois kilomètres de Saint-Dizier. On les nomme « les forges de Champagne » et elles occupent de douze à quinze cents ouvriers, dont la plupart habitent, avec leurs familles, une sorte de cité ouvrière qui longe un des côtés de la route, en face ; les autres ont leur demeure à Saint-Dizier. Comment dépeindre l'affolement de ces pauvres ménages des faubourgs aux premiers mots de la terrible nouvelle ? Comme je parlais, trois femmes couraient encore plus vite que moi, l'une, questionnée par les deux autres, ne s'arrêtait que pour respirer et leur répondre :

« Je vous dis que je ne sais pas, je ne peux pas me rappeler, mais j'ai idée qu'il est de jour. » (Elle parlait de son mari).

Une voiture me rattrape, une tapissière de l'hôtel du Soleil d'Or, venue pour

ramener des blessés. Dedans, le conducteur et un ouvrier. Sans rien demander, sans que la voiture s'arrête, j'y prends place. L'ouvrier, qui avait travaillé aux forges tous ces derniers temps, partait, anxieux de connaître ceux de ses camarades qui avaient été victimes et ceux qui ne l'étaient point.

Hélas ! À plusieurs de ses interrogations il est répondu : « Mort ! » Deux fois de suite la même réponse. À deux femmes qui couraient et pleuraient : « Notre homme Y Mort ! » Nous faisons monter les malheureuses auprès de nous. Elles s'affaissent sur le plancher de la voiture. Nous rencontrons un premier chariot : trois blessés avec des femmes. Deux ont toute la tête et le haut du corps enveloppés de linge. Leurs femmes les soutiennent et pleurent. Un deuxième chariot : deux tués et trois femmes en sanglots. Un troisième : quatre blessés. Un quatrième : un adolescent qu'on nous dit abîmé et que personne n'entoure. Un cinquième : quatre blessés.

J'aurai longtemps dans l'imagination le spectacle de ce cortège funèbre.

Une voiture de cirque forain, toute bariolée de couleurs voyantes, s'est également mise à la disposition des sauveteurs. Quel contraste !

Nous arrivons. Une cohue de monde. Surtout et tout contre les grilles, de pauvres femmes du peuple. Des mères, des épouses, des sœurs d'ouvriers. C'est navrant de les voir, le haut du corps tendu, la bouche et les yeux béants, sur la grande cour où circulent les brancards. Il avait fallu faire fermer les grandes grilles, autant pour prévenir l'envahissement de la foule que pour pouvoir donner le plus vivement et avec le plus d'ordre possible les premiers soins aux blessés et les mettre en état d'être transportés aux infirmeries de la ville.

On charge les derniers mutilés. La malheureuse femme du plus abîmé est présente. Deux autres pauvres ouvrières la tiennent à bras-le-corps pour l'empêcher d'avancer.

Non, laisse-le partir, répètent-elles, lui crie rien surtout. Quand il sera arrivé, tu

pourras le voir.

Un dit que le pauvre homme « n'est plus que de la charpie. »

Je vais voir les morts, Ils sont là quinze, des jeunes gens pour la plupart, et c'est un spectacle horrible. J'aurai longtemps le terrible tableau dans l'imagination, et c'est une affreuse vision.

Ils sont dans les bureaux du directeur, couchés sur le parquet, sous des draps ensanglantés. Il y en a six dans une chambre et neuf dans l'autre.

Toutes les faces, toutes les poitrines sont affreusement noires de fumée et de charbon. Tout l'air sent le grésillé. Les traits ne sont plus reconnaissables. La mutilation des corps serait chose trop horrible à dépeindre.

Paul Foucault, qui travaillait à l'un des fours attendant à la chaudière n'a reçu aucune blessure, à l'exception de deux petites brûlures, l'une au poignet gauche, l'autre au cou, encore du côté gauche. Il ne peut expliquer comment il s'est trouvé, après la catastrophe, sur le bord de la Marne. Son aide et le toqueur occupé avec lui ont été tués. Ce dernier, relevé quelques instants après, tenait encore la barre de fer à la main.

Il avait le crâne ouvert et la cervelle s'était répandue au milieu d'une mare de sang. Ses deux fils, l'un âgé de vingt-quatre ans et l'autre de dix-huit, ont également été tués.

Le nombre des victimes est de 96, plus de la moitié ont succombé ou succomberont à leurs blessures.



L'ÉCHO DES MINES ET DE LA MÉTALLURGIE Dimanche 29 avril 1883

Les causes de la catastrophe de Marnaval D'après la théorie de M. Gonthier, ingénieur des mines, la cause de la catastrophe de Marnaval serait due à un retard d'ébullition comme nous l'avons déjà dit sommairement.

Il arrive quelques fois que dans un bateau à vapeur, qui a stoppé, et dans lequel les fourneaux ont cessé de fonctionner activement pendant une heure ou deux, la chaudière éclate aux premiers tours d'hélice, c'est-à-dire à la première ébullition.

Cela tient à une cause, encore mal définie.

Il est, dit-on, nécessaire à l'ébullition dans une chaudière, qu'il y ait une certaine quantité de gaz accumulés au fond, entre les parois de la chaudière et l'eau. Alors, quand l'ébullition produit, ces gaz la facilitent, percent pour ainsi dire la masse aqueuse, supérieure et permettent au bouillonnement de gagner la surface.

Quand ces gaz sont absents par suite d'un arrêt momentané dans l'ébullition, cette dernière peut être très longue à se produire, puis s'effectuer tout à coup en bloc, en brisant tout l'appareil. C'est ce qui aurait eu lieu à Marnaval, lors de la reprise du travail, après le déjeuner des ouvriers. Un corps dégageant constamment un peu de gaz au fond d'une chaudière, en permettant aux bulles d'y adhérer fortement, serait donc très utile. On pense que le zinc (qui doit décomposer un peu l'eau en s'appropriant l'oxygène), dégage de l'hydrogène d'une façon à peu près constante et peut remplir le rôle utile d'un producteur lent de gaz.

Ce serait donc une nouvelle propriété de ce métal à ajouter à ses propriétés désincrustantes ou mieux anti-incrustantes.

Nous signalons le fait à tous les possesseurs de chaudières. Du reste, le Bulletin de l'Industrie minérale sera plus explicite à cet égard.

L'ÉCHO DES MINES ET DE LA MÉTALLURGIE

Dimanche 8 avril 1883
L'EXPLOSION DE MARNAVAL

Une épouvantable catastrophe s'est produite le 31 mars dernier, aux Forges de champagne, situées à Marnaval.

Une chaudière verticale a fait explosion à huit heures cinq minutes du matin, au moment où les ouvriers, leur déjeuner terminé, se remettaient au travail.

Les effets ont été désastreux et, croyons-nous sans précédent dans nos annales industrielles. On compte 96 victimes dont 31 étaient mortes aux dernières nouvelles que nous recevons de Saint-Dizier, où cet épouvantable accident a causé une émotion facile à concevoir.

L'Écho recevra pour transmettre à l'Ancre de Saint-Dizier qui a ouvert une souscription, toutes les sommes destinées à soulager d'aussi grandes infortunes.

L'Écho s'inscrit pour 10 francs.



LA PRESSE:

48e Année n° 91 – lundi 2 avril 1883

LA CATASTROPHE DE MARNAVAL 26 MORTS, 40 BLESSÉS

Un accident terrible a éclaté hier matin dans l'une des usines de la Compagnie des Forges de Champagne.

Le Petit Journal publie à ce sujet les dépêches suivantes:

• Saint-Dizier, 31 mars, 11 h. 05, matin.
Terrible accident aux forges de Marnaval.
Une chaudière a sauté.
Il y a dix-sept morts et autant de blessés.
Le spectacle est affreux.

Bar-le-Duc, 31 mars, 1 h. 55, soir.
Une terrible nouvelle nous arrive de la Haute-Marne une chaudière a fait explosion aux forges de Marnaval. Il y a cinquante victimes tués ou blessés
Saint-Dizier, 31 mars, 7 h, soir.

Les forges de Marnaval sont situées à trois kilomètres de Saint-Dizier. Quinze cents ouvriers y sont occupés. L'explosion de la chaudière s'est produite à huit heures du matin elle a été formidable.

Les éclats de fonte ont été projetés de partout.

Il y a actuellement vingt-six morts et quarante blessés.

Morts et blessés, sont affreusement mutilés.

Je vous donnerai par lettre les détails sur la scène de désolation qui a suivi la catastrophe.

La chaudière était pleine d'eau, affirment les ouvriers ainsi, que le directeur.

Le sauvetage a été organisé et effectué avec toute la promptitude et tout le zèle nécessaires.

Les soins les plus pressés sont prodigués aux blessés.

La compagnie, naturellement, va au-devant des responsabilités et se charge de tout.

L'inhumation des tués aura lieu demain dimanche.

D'autre part nous trouvons dans un journal paru hier soir à Saint-Dizier les renseignements complémentaires qu'on va lire:

C'est l'avant-dernière chaudière du côté de la Marne qui a fait explosion. Elle a été réellement terrible. Après l'explosion, le toit de l'usine s'est effondré sur une très grande étendue, ajoutant encore au nombre des blessés et des morts. C'est à huit heures cinq minutes précises que, l'accident s'est produit. Les ouvriers se remettaient à l'ouvrage quand, tout à coup, une formidable explosion se fait entendre, l'eau et la vapeur de la chaudière se répandent de tous les côtés, les briques du revêtement sont lancées dans toutes les directions et blessent les ouvriers qui se trouvent malheureusement exposés à leur atteinte.

Ce n'est pas tout. La partie supérieure de la chaudière est projetée à travers le toit, dont elle emporte déjà une partie, les briques du revêtement brisent les poteaux qui soutenaient ce toit et le tout s'effondre sur les ouvriers, qui, aveuglés par l'immense production de vapeur qui

s'est dégagée de l'eau de la chaudière, ne peuvent et d'ailleurs n'ont plus le temps de se sauver.

Les fours de puddlage, qui sont soudés au massif de la chaudière comme deux immenses foyers, sont, eux aussi, projetés au loin et deviennent à leur tour de terribles agents de destruction.

Marnaval, midi 1/2.

Il ne paraît plus n'y avoir aucun ouvrier sous les décombres. Les pompiers déblaient les ruines.

La commotion a ébranlé toutes les constructions de l'usine. Les tuiles des travées éloignées de l'endroit de l'accident de plus de 50 mètres ont été dérangées par le choc et semblent avoir été soulevées par un ouragan.

Les morts et les blessés.

Actuellement le nombre des victimes, est celui-ci :

Morts à Marnaval	18
À l'hôpital	1
Blessés à Marnaval	12 env.
--- À l'hôpital	18
--- À l'asile	14
Ensemble	63

Marnaval, 2 heures.

On compte une douzaine de personnes blessées assez grièvement qui sont restées dans leurs familles; il en est d'autres dont les blessures sont plus légères et qui n'ont pas été obligées de s'aliter.

Marnaval, 3 heures.

Par miracle, le chef puddleur, Paul Foucault, qui travaillait à l'un des fours attenants à la chaudière, cause de l'accident, n'a reçu aucune blessure, à l'exception de deux petites brûlures, l'une au poignet gauche, l'autre au cou, encore du côté gauche.

Il ne peut s'expliquer comment il s'est trouvé, après la catastrophe, sur le bord de la Marne.

Son aide et le toqueur occupé avec lui ont été tués. Ce dernier, relevé quelques

instants; après, tenait encore la barre de fer à la main. Il avait le crâne ouvert et la cervelle s'était répandue au milieu d'une mare de sang. Ses deux fils, l'un âgé de vingt-quatre ans et l'autre de dix-huit, ont été également tués.

Une pauvre femme, qui, l'année dernière, avait perdu l'un de ses enfants âgé de dix ans, écrase par un train, a vu aujourd'hui son mari et son autre enfant lui revenir horriblement blessés.

Marnaval, 5 heures.

On compte cinq nouveaux décès, ce qui porte le nombre des morts à Marnaval à vingt-trois.

Parmi les morts retirés des décombres, à la première heure, il y en avait un qui avait la tête nettement séparée du tronc.

Le nommé Prestat, maréchal, finissait de déjeuner avec deux de ses camarades. Il était assis au milieu d'eux au moment de la catastrophe. Tout à coup il se sent poussé par la paroi de la boutique, sous sa propre forge. Il n'a pas eu d'autre mal, mais quand il a pu se dégager, il a constaté avec horreur que ses camarades étaient morts.

Hospice, 5 h. 1/2.

Deux blessés ont succombé à leurs blessures. C'est donc trois décès à l'hospice. Les morts: 8 heures du soir.

Voici les noms d'un certain nombre d'ouvriers qui ont succombé:

Émile Dubois, dix-huit ans; - Eugène Jacquin, cinquante et un ans; - Edouard Aigon; vingt-trois ans; - Michel Thil, dix-huit ans; - Auguste Lallermand, vingt-deux ans; - Jules Auproux, vingt-six ans; - Charles Marsanne, vingt-cinq ans; - Auguste Margot; Jules Prestat; - Nicolas Molter, soixante-huit ans; - Jean-Pierre Royer, quinze ans; - Émile Dinez, quatorze ans; - Auguste Haudot, vingt-quatre ans; - Legendre-Souquet; - Léopold Leclerc, dix-sept ans; - Mollard, soixante-cinq ans; - Hoquet; - Collot-Godard; - Théophile Mathieu; - Paul Graillet; - Nicolas Baubot; - Cyrille Savary..

Blessés grièvement.

Voici les noms des ouvriers grièvement

blessés qui ont été transportés à l'hôpital ou à l'asile.

Renaudin; Louis Démarche; Lallement Gustave; Louis Ragot; Bernard Durand; Victor Mathiot; Durand père; Edouard Petit; David Kahn; Joseph Letondor Michel Olénizac; Félix Mery; Victor Lombard; Jean Baptiste Cavin; Jean-Baptiste Moller; Célestin Pierron; Henri Guinot; Paul Noël; Nicolas Mathis; Louis Petitjean; Petitjean Geudelot; Victor Berthaud; Nicolas Mounek; Pierre Barbas; Chamois père; Auguste Kridel; Georges Authide; Simon Sévénier.

Autres blessés.

En outre des morts et des blessés transportés à l'hospice ou à l'asile, 46 ouvriers sont restés pour être soignés dans leurs familles. Parmi eux il en est certain nombre qui ont des membres fracturés. Au dernier moment nous recevons de Saint-Dizier une lettre nous donnant quelques nouvelles du terrible accident de Marnaval; nous la publions toute entière: Je vous envoie à la hâte quelques détails.

• Hier matin j'étais allé visiter Marnaval et Rachecourt. Ces deux usines, grâce aux divers perfectionnements qu'on leur a fait subir marchent avec une régularité qui a fait mon admiration.

Ce matin, quand j'ai appris la catastrophe, je n'ai pas eu le courage de retourner à Marnaval. Je n'ai pas osé affronter ce tableau de désolation, quand la veille j'avais vu tant de mouvement d'entrain et pour ainsi dire de bien-être et de gaieté.

Ce matin, à sept heures, une des chaudières éclatait sans qu'on puisse encore en ce moment donner aucune explication à cet accident.

La chaudière, haute de cinq à six mètres, a été enlevée à une hauteur de cinquante mètres peut-être, et la force de l'explosion projetait dans toutes les directions les centaines de briques dont elle était entourée. Dès le début, 17 morts et 40 blessés. À midi, 23 morts à l'heure où j'écris. (5h 1/2), on parle de 30 morts. Les familles perdent tous les hommes de la maison. Un tiers peut-être de la forge est anéanti.

Vous pouvez vous faire une idée du tableau déchirant qu'offrait l'usine dans le premier

moment. Vingt morts rangés en ligne, les vêtements en lambeaux, les chairs calcinées, les cervelles tombant goutte à goutte, inondant tout de sang; les cris des blessés; huit médecins se mouvant dans tout ce désordre, et pour compléter l'horreur de tout cela, les femmes cherchant à reconnaître les cadavres.

Rien ne peut donner une idée d'une désolation pareille. À côté de tout cela il y a comme toujours des incidents inexplicables. Un chauffeur qui se tenait contre la chaudière a été projeté contre un boulet de canon, a passé à travers une croisée, et s'est retrouvé sur les bords de la Marne à cinquante mètres de l'accident sans pouvoir expliquer comment il était venu là.

Je vous raconte le fait le plus saillant, on en cite d'autres plus extraordinaires.

Aucune faute de la part de l'administration. Tout était en règle. La chaudière venait d'être visitée il y a quinze jours. On suppose qu'une paille se trouvait dans une des feuilles de tôle composant la chaudière.

L'hôpital étant plein de blessés, l'asile des aliénés a mis 25 lits à la disposition de l'usine. Le conseil municipal, la population tout entière s'associent à cet immense deuil, dont les conséquences seront, grâce à la bonne volonté de tous et au dévouement de la Société des Forges de Champagne adoucies dans la mesure du possible.

Mais hélas, ce qui sera irréparable, ce sont les vides faits dans cette grande famille d'ouvriers qui faisait l'admiration de tous ceux qui l'ayant vu de près, savent combien l'union y était grande, et combien y était pratiquée la grande fraternité évangélique et républicaine.

DERNIÈRE HEURE

Le préfet est arrivé hier soir par le train de quatre heures.

M. Émile Giros, maire de Saint-Dizier et directeur des Forges de Champagne, a appris à Rouen, la terrible nouvelle. Il est parti immédiatement et arrivé cette nuit.

Le conseil municipal a pris la décision suivante:

1° La ville s'inscrit pour 3,000 francs (1er versement);

- 2°- Les conseillers souscrivent individuellement pour une somme totale d'environ 1,100 francs
- 3°- Une quête sera faite demain dimanche dans tous les quartiers par les soins des conseillers municipaux.
- 4°- La concession d'inhumation sera trentenaire.

Un télégramme sera adresse par le conseil municipal au président de la République.

LA CATASTROPHE DE MARNAVAL
Saint-Dizier, 2 avril à 1h 35 du soir.

Les obsèques des victimes ont eu lieu ce matin, dix heures, au milieu d'une affluence énorme et sous un soleil splendide qui contrastait avec le spectacle navrant de vingt et un cercueils suivis par toutes les familles éplorées que la catastrophe vient d'atteindre si douloureusement.

Plus de cinq mille personnes assistaient au convoi, entre autres le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le sous-préfet de Wassy, M. Donnot, sénateur, M. Danelle-Bernardin, député, et tout le tribunal en robe.

Au cortège s'était jointe une délégation de toutes les usines avoisinantes.

En tête du convoi marchaient le sous-préfet de Wassy, le procureur de la République, M. Émile Giros, maire de Saint-Dizier et président du conseil d'administration des Forges de Champagne, MM. Jean David, député, Louis Adam, Desforges et Georges Robert, administrateur. Le nombre total des morts est actuellement de 27. On craint malheureusement de nouveaux décès. Il y a encore 70 blessés tant dans les hôpitaux que dans les maisons ouvrières.

Les dégâts matériels sont moins grands qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Les deux tiers de la forge pourront reprendre leur travail mercredi prochain. La plus grande partie des ouvriers tués appartiennent au train dit « train de machines ». C'est celui qui fabrique le fer.

LA PRESSE:

48e année N° 91 – lundi 2 avril 1883
CATASTROPHE DE MARNAVAL

Nous recevons la lettre suivante:

Saint-Dizier, 2 avril 1883.

Les funérailles des victimes de la catastrophe de Marnaval viennent d'avoir lieu au cimetière de Saint-Dizier.

Jamais nous n'avons assisté à un spectacle pareil toute la population a pris sa part du deuil que frappe la grande famille industrielle des Forges de Champagne.

Vingt et un cercueils ont reçu les honneurs funèbres et ont été conduits à leur dernière demeure.

M. Danelle Bernardin, député de l'arrondissement, M. Donnot, sénateur, M. le secrétaire général, de Marsy, représentant le préfet M. le sous-préfet de Wassy; le tribunal de commerce., tout le monde enfin avait tenu à donner ce témoignage de sympathie au vaillant directeur des Forges, M. Émile Giros, maire de Saint-Dizier qui conduisait le deuil, accompagné des administrateurs de ce grand établissement métallurgique.

L'église était trop petite pour contenir la foule qui se pressait autour des victimes.

Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière par le secrétaire général, par M. Donnot et par M. Danelle Bernardin qui, très ému, a exprimé, fort éloquemment et en excellents termes, la sympathie que les ouvriers de Marnaval professent pour M. Émile Giros,

De toutes parts on a organisé des souscriptions pour subvenir aux premiers besoins des victimes. Le ministre de l'Intérieur a chargé le préfet de verser sans retard, au nom du gouvernement, une première somme de 3,000 fr.

Pendant la cérémonie, une quête organisée en faveur des familles des victimes a produit plus de cinq cents francs en pièces de deux sous car c'était surtout des ouvriers qu'il y avait. Détail touchant, un pauvre homme qui n'avait pas d'argent a déposé son couteau en se réservant de venir aussitôt qu'il le pourrait, l'échanger contre sa modeste obole. En voilà une qui comptera double, car c'est bien là la charité du peuple.

Il est malheureusement à craindre que le nombre des morts ne s'accroisse encore, car parmi les blessés il y en a qui sont bien dangereusement atteints. Je vous enverrai demain des détails sur la situation des forges de Marnaval, que j'irai visiter dans la soirée.

LA PRESSE

48e année N° 93 – Mardi

3 avril 1883

LA CATASTROPHE DE MARNAVAL
96 victimes

Nouveaux détails

Les victimes sont définitivement au nombre de quatre-vingt-seize.

Il y a actuellement trente et un morts et soixante-cinq blessés.

Cette nuit, cinq victimes ont succombé et malheureusement il faut s'attendre à d'autres décès.

Parmi les blessés, quarante-six sont soignés chez eux; les autres sont à l'hôpital de Saint-Dizier.

Les membres du tribunal de première instance de Vassy se sont transportés sur les lieux de la catastrophe; ils ont ouvert une enquête sur les causes de l'explosion mais jusqu'à présent on en est réduit aux conjectures.

La chaudière avait été visitée lundi dernier. Tous les ouvriers qu'on a questionnés ont été unanimes à répondre que la chaudière était alimentée quand elle a fait explosion. Or, ils étaient encore trop sous le coup de l'émotion pour que cette réponse ne soit point partie directement de leur conscience. Ils se sont tous accordés à vanter l'extrême prudence des deux chauffeurs attaches aux chaudières 16 et 13. C'est cette dernière qui a sauté. Son alimentateur, comme l'appellent les forgerons, n'est ni parmi les morts ni parmi les blessés. Le chauffeur du numéro 16, qui était en train d'alimenter sa chaudière, juste en face et tout près de l'autre, n'a point de mal non plus.

La catastrophe s'est produite à huit heures huit minutes, à la reprise du travail, au moment du réchauffage et du puddlage.

Des six ouvriers qui réchauffaient, cinq sont tués.

Du témoignage de tous, le sauvetage a été organisé et s'est effectué avec toute la promptitude et tout le zèle qui étaient humainement possibles.

Au milieu de cette catastrophe, c'était un soulagement de voir les empressements et les sollicitudes dont la direction et tout le personnel, et tout le monde a multiplié les preuves.

Oui tout le monde, aux forges, dans les chantiers, en ville, représentants de l'autorité, pompiers, ouvriers et habitants, tout le monde a fait son devoir.

Un exemple entre mille.

Il y a en ce moment un cirque installé à Saint-Dizier à cause de la foire. À la première nouvelle de la catastrophe, toutes ses voitures sont parties pour Marnaval et ont fait le service d'ambulance.

Tous les administrateurs de la Compagnie des Forges de Champagne sont en ce moment sur le lieu du sinistre où ils s'emploient activement à soulager, dans la mesure de leurs forces, les douleurs navrantes qui s'agitent autour d'eux. (Voir la suite des dépêches à la *Dernière Heure*).

LES VICTIMES DU TRAVAIL 1883

Le nouveau rédacteur en chef de la France, M. F. Granet, qui est en même temps député des Bouches-du-Rhône, publiait, au lendemain de la catastrophe de Marnaval; sous sa signature et sous ce titre *les Victimes du travail*, un premier-Paris dont les bonnes intentions démocratiques étaient manifestes, mais qui avait le grand tort de tomber à faux en ce qui concerne la grande famille industrielle des Forges de Champagne.

Notre ami, M. Jean David, persuadé que la bonne foi de M. F. Granet avait été surprise et qu'il avait eu l'inexactitude inconsciente, lui a adressé la rectification suivante

Saint-Dizier, le 3 avril 1883.

Mon cher ami,

Je lis à Saint-Dizier votre article intitulé « les Victimes du travail », et tout en m'associant aux sentiments que vous exprimez si bien à propos du terrible accident qui vient de se produire aux usines de Marnaval, je vous prie, car j'ai l'honneur d'être un des administrateurs des Forges de Champagne, de me permettre de rectifier certaines des appréciations de votre article et aussi de certains des faits qui sont racontés dans votre journal. Vous avez raison quand vous dites que le capital, qui utilise pour son profit les forces de la nature et les engins de l'industrie doit assistance et indemnité aux victimes. L'administration des Forges de Champagne n'a pas attendu, d'ailleurs, la terrible catastrophe de samedi pour être convaincue de cette vérité: tous ses ouvriers étaient assurés; une caisse de secours organisée à leur pleine satisfaction fonctionnait pour eux depuis de longues années et j'aurais voulu que vous pussiez comme moi entendre les pauvres victimes encore plus préoccupées des inquiétudes de leur patron, M. Émile Giros, que de leurs propres blessures, et que vous comprissiez qu'elle est ici résolue comme elle devrait l'être partout, cette question de la responsabilité dans les accidents industriels.

Certes, nous sommes bien heureux et au nom de mes collègues du conseil d'administration, je remercie bien sincèrement tous ceux, quels qu'ils soient qui, faisant appel à la charité publique, sont venus et viendront encore nous aider dans l'accomplissement de notre devoir. Leur concours nous permettra de faire mieux que nous n'aurions fait, et je ne veux pas arrêter l'élan de leurs cœurs; mais, soyez-en sûr, vos raisonnements ne sont pas applicables aux Forges de Champagne où le travail et le capital sont unis de telle façon qu'ils s'appuient toujours réciproquement l'un sur l'autre, et où patrons et ouvriers ne font qu'une seule et même famille.

Quand vous le voudrez, nous viendrons ensemble à Saint-Dizier, et je vous montrerai, en vous la faisant toucher du doigt, cette union vraie, intime et cordiale. Vous en serez émerveillé, comme je le fus moi-même, la première fois que je suis venu ici.

Qui donc vous a raconté, et c'est surtout sur ce point que je vous demande la permission d'insister, qui donc vous a raconté que c'est la seconde fois en deux ans qu'éclate, dans l'usine de Marnaval, la même catastrophe? C'est là une erreur matérielle jamais pareil accident n'est arrivé aux forges de Marnaval. Tout accident a une cause; mais nous ne pouvons pas avoir la prétention, quels que soient les progrès continus et incessants de la science, de connaître les causes de tous les accidents, et il est des circonstances où il faut savoir se contenter de constater ce qui est. Ce qui est, hélas! C'est une chaudière volant en éclats, ce sont 96 victimes, dont jusqu'à présent 27 morts; c'est une portion de l'usine détruite.

Comment expliquer tout cela? Quoique je ne sois pas très fort en ces matières, permettez-moi, en vous priant de m'excuser d'être si long, d'essayer quelques explications et de vous dire quelles sont, selon des hommes compétents avec lesquels je suis depuis deux jours, les causes probables et les conséquences du terrible accident qui vient de nous frapper.

La plus grande partie des générateurs de vapeur employés dans les forges sont chauffés par les chaleurs perdues des fours à puddler et des fours à réchauffer le fer, et celui-là même qui vient d'amener à Marnaval cette terrible catastrophe était dans ces

mêmes conditions.

Avec une pareille disposition, il devient presque impossible que les tôles puissent rougir et devenir ainsi la cause si commune de semblables accidents.

En effet, la grille sur laquelle est placé le combustible est éloignée de plus de six mètres du carneau proprement dit, de la chaudière placée verticalement, et les gaz de la combustion ayant utilisé la majeure partie de leurs calories à maintenir soit la fonte en fusion, soit les paquets de fer au blanc soudant, n'arrivent plus sur le corps de la chaudière qu'en l'état de gaz chauds et par suite dans l'impossibilité de rougir des tôles, en admettant même, ce qui n'était pas le cas à Marnaval, que la chaudière fût totalement dépourvue d'eau.

En conséquence, il n'y a pas lieu de chercher de ce côté la cause possible de l'explosion; mais bien dans une de ces conditions moléculaires de la fabrication des tôles qui échappent toujours à l'examen et à l'appréciation des hommes les plus compétents en pareille matière.

Les dispositions générales d'une forge font facilement comprendre comment l'explosion d'une chaudière peut amener de si terribles effets. Les différents générateurs sont tous reliés entre eux par une conduite générale, collecteur de la vapeur produite par chacun d'eux, et c'est sur cette conduite centrale que sont branchées les différentes prises de vapeur nécessaires à la marche des machines. Par suite de l'explosion de l'une d'elles, cette conduite s'est rompue et l'on comprend aisément que cette quantité considérable de vapeur de tous les générateurs réunis s'échappant au point même de la rupture, c'est-à-dire au lieu de l'accident, ait été la cause de la plus grande partie des blessures reçues par les ouvriers qui, frappés par les briques du revêtement de la chaudière et presque ensevelis sous les débris de la toiture, affolés par les tourbillons de vapeur s'échappant autour d'eux, ne savaient comment se sauver et étaient, par suite, presque instantanément brûlés et meurtris.

Les dommages causés par l'explosion même se réduisent à peu de chose, Deux fermes de la toiture sont tombées, mais aucune machine n'est, atteinte, les voûtes des fours

à puddler placés au bas de la chaudière ont été défoncées et plus de la moitié du corps cylindrique de cette chaudière a été projetée au-dessus des bâtiments de l'usine à plus de 60 mètres de distance sans causer aucun dommage.

En réalité, au point de vue matériel, les suites de cet accident sont de peu d'importance et la reprise du travail peut se faire en peu de jours. Cette question est aussi de la plus haute gravité car l'administration avait à se préoccuper des 900 ouvriers qu'elle emploie chaque jour dans cette usine et pour lesquels un chômage prolongé eût été bien funeste. D'ici huit jours, l'usine aura repris sa marche normale. Il ne lui manquera en réalité qu'un générateur de 25 chevaux sur 16 qu'elle possède, et cette différence dans sa force motrice ne peut entraver son fonctionnement habituel.

Alors, je le pense, tous nos blessés seront sur pied; tout le monde se remettra à l'œuvre et il ne restera de la terrible catastrophe que le souvenir de ceux qui, morts au champ d'honneur du travail, vivront éternellement dans la mémoire de leurs camarades.

Recevez, etc.

Jean David,

Député, membre du Conseil d'administration de la Compagnie des Forges de Champagne et du Canal de Saint-Dizier à Wassy.

Journal « La Presse »

n° 97 du dimanche 7 avril 1883

LA CATASTROPHE DE MARNAVAL

Sous ce titre « Solidarité », le Petit Journal publie ce matin l'excellent article qu'on va lire :

Nous demandons à nos lecteurs la permission d'interrompre aujourd'hui nos études commencées et la publication des listes de souscription pour les victimes de la catastrophe de Marnaval (1).

Ce sinistre affreux, cet immense malheur, met en effet en plein relief les progrès accomplis dans l'œuvre civilisatrice du travail commun.

Si nous insistons avec tant de persévérance sur la nécessité des institutions de

prévoyance, c'est que le monde industriel se transforme constamment, tous les jours ; il n'est plus possible de s'arrêter, ni de se reposer : patrons et ouvriers luttent d'activité et d'intelligence, les uns pour perfectionner leur outillage, les autres pour suppléer les imperfections des machines.

Il n'y a plus de classes distinctes, il y a des bonheurs de conception.

Il n'y plus de subordination éternelle ; il y a une émulation féconde.

C'est pourquoi, malgré de sourdes menées et des excitations haineuses, la grande famille industrielle accomplit son œuvre régulièrement.

Dans la catastrophe de Marnaval, l'esprit de solidarité s'est montré d'une manière d'autant plus remarquable que ces manifestations sont plus spontanées.

La direction des Forges de Marnaval d'abord.

Dès le premier jour interprétant dans le sens le plus large un mot d'une dépêche de notre correspondant, j'écrivis :

« La Compagnie, naturellement, va au-devant des responsabilités et se charge de tout. »

Si l'on m'avait demandé sur quoi je basais cette affirmation ; j'aurais répondu comme le personnage de la comédie : « Je n'en sais rien, mais j'en suis sûr »

Les vieux journalistes ont de ces inspirations d'instinct, au moment précis où une transformation importante se produit.

J'ajoute que je connaissais, par des renseignements précis, l'excellente organisation des Forges de Champagne, dirigées par M. Giros, maire de Saint-Dizier ; je ne mettais nullement en doute l'initiative de la Compagnie au point de vue de la solidarité.

On a vu par les lettres et les dépêches de notre correspondant, M. Eugène Colson, dont je suis heureux de constater publiquement l'activité et le dévouement, on a vu avec quelle abondance les secours de toutes sortes, ont été organisés.

J'extrait les lignes suivantes d'une lettre personnelle que m'adresse M. Colson : « Jamais vous n'aurez été aussi bien inspiré que pour cette souscription dont M.

Giros a eu tout de suite l'excellente idée de convertir toutes les sommes (il lui en arrive de tous les côtés) en rentes pour les familles des victimes.

« La société des Forges de Champagne revendique pour elle l'honneur et la satisfaction de cœur de subvenir seule et dans la plus large mesure à tous les besoins immédiats. C'est ce qu'elle a fait, savoir tout de suite à toutes les familles. »

Voilà un grand et réel progrès humanitaire.

La Compagnie supporte toutes les conséquences des risques du travail elle garde intacts pour les familles des victimes les dons de la bienfaisance publique.

Nous tous qui avons souscrit, nous avons le désir de concourir, dans la mesure de nos forces à la réparation d'un sinistré trop cruel pour une seule responsabilité. Nous faisons davantage ; nous créons à perpétuité le relèvement des victimes ou de leurs familles.

En temps opportun, nous prierons M. Giros de nous fournir des renseignements sur cette heureuse répartition.

Le Petit Journal ajoute que de nouvelles souscriptions ont été ouvertes et notamment à Paris par le Cercle des enfants de la Haute-Marne.

Les ouvriers des Forges de Sermaize ont spontanément renoncé à leur jour de repos mensuel et ont tous décidé, qu'ils travailleraient ce jour-là au profit des victimes de Marnaval.

Nous savons d'autre part que les ouvriers des hauts-fourneaux et fonderies de Brousseval ont également résolu d'abandonner une journée de travail en faveur de la souscription.

Le même élan de générosité se manifeste spontanément dans toutes les usines de la région.

Jean David

Député, membre du Conseil d'administration de la Compagnie des Forges de Champagne et du Canal de Saint-Dizier à

Wassy

(1) Les sommes que nous avons reçues hier forment un total de 1,200 francs environ, ce

qui porte à 5,000 francs le montant de notre souscription à ce jour plus remarquable que ces manifestations sont plus spontanées.

LA PRESSE

48e année N° 98 – dimanche 8 avril 1883

La catastrophe de Marnaval

Le *Journal de Saint-Dizier* nous apporte le texte des discours prononcés aux obsèques des victimes.

Nous extrayons les passages suivants de l'allocution faite du haut de la chaire, avant l'absoute, par M. le curé de l'église Notre-Dame :

Mes frères, la Mort est une ennemie en face de laquelle le prêtre, se rencontre souvent. Dans les circonstances ordinaires, il l'affronte, il la brave, il triomphe facilement de ses lugubres impressions. Mais aujourd'hui, je me vois forcé de monter en cette chaire pour vous dire que je suis terrassé, et que je ne sais plus qu'unir ma douleur à vos douleurs, et mêler mes larmes aux vôtres. C'est qu'au lieu d'un cercueil il y en a plus de vingt, et l'esprit consterné suit par la pensée les autres morts qui ne sont pas ici, et écoute dans les salles d'hôpitaux les cris et les gémissements des blessés ! C'est que ce n'est pas une mort qui s'est annoncée et fait attendre, mais une mort arrivant à l'improviste, un coup de foudre, une épouvantable catastrophe.

C'est que ce n'est pas le malade s'acheminant tranquillement vers le terme auquel ici-bas doit aboutir tout être vivant, ou seulement une famille dans le deuil, mais une multitude de Rachel s'abîmant dans la désolation, et refusant d'être consolée, parce qu'une fois, deux fois, trois fois, cinq fois, elles ont senti le tranchant du glaive pénétrer jusque dans leur cœur.

Ils sont morts, mais ils sont entrés dans la voie de tout ce qui respire ! Ils sont morts, mais ils ont payé un peu plus tôt la dette de la nature ! Ils sont morts~ mais leur mort, qui n'a pas été consolée par l'assistance d'un ami, a été glorifiée par la fidélité et ils sont des martyrs !

Honneur, mes frères, à ces ouvriers ! Ils

sont tombés champ du travail, fabriquant de leurs mains vaillantes le pain dont nous avons besoin pour vivre, aussi digne d'éloge et de reconnaissance que le soldat qui tombe sur le champ de bataille pour la défense de son pays !

Honneur à ces ouvriers

Le travail, loi de l'homme et du pêcheur sur la terre, le travail les avait formés, le travail les avait ennoblis, le travail les a fait mourir !

Ô victimes presque toutes jeunes, hier en cette Église, à la table sainte, pour la première fois, je me rappelle leur simplicité, leur courage, leur prière naïve, leur obéissance, leur discipline, leur foi, et en présence de ces dépouilles consacrées deux fois par la sueur et par le sang, j'éprouve que tous les sentiments qu'ils m'inspirent se renversent en vous, leurs parents, leurs familles et leurs frères.

Et je jure, avec l'autorité qui n'est jamais plus grande que quand elle vient compatir à l'infortune des malheureux, avec les patrons dont les sollicitudes égalent, dépassent les douleurs, avec la jeunesse des bureaux à qui je veux tendre la main, par-dessus ces cercueils, je jure, bons habitants de Marnaval, que nous nous dévouerons de plus en plus à vos intérêts et à votre bonheur.

Honneur, mes frères, à ces ouvriers !

L'homme est bon ! Dieu l'est davantage !

Il tiendra compte à ces braves gens d'un trépas si funeste ! Il récompensera une existence remplie par tant de labeurs et par tant de fatigues.

Auraient-ils été pécheurs, nos Livres Saints nous donnent le droit de vous laisser cette consolation, fréquemment, là où les tourments dépassant les forces de l'homme les grâces et les miséricordes du Seigneur dépassent également ses attentes et ses prévisions.

Adieu donc, restes mutilés ; adieu, faces noircies et brûlées ! Un jour, je l'espère, nous vous reverrons plus brillants que l'or qui a passé dans la fournaise. Oui,

ouvriers qui n'êtes plus, nous vous le promettons, parce que de leur part ils nous promettent d'être courageux et d'être chrétiens ! Un jour nous vous ramènerons vos pères qui sont dans les sanglots, vos mères qui sont désolées, vos épouses qui sont inconsolables, vos enfants qui sont orphelins.

Alors, au lieu de larmes, les chants d'allégresse ! Au lieu des tristes bières, les vêtements de gloire ! Au lieu des cortèges funèbres, les processions triomphantes. Et puis le repos et la gloire de Dieu, et pour toute l'Éternité !

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés.

Au nom de M. le préfet, de la Haute-Marne, retenu à Chaumont par l'ouverture du conseil général, M. Louis Marçais, secrétaire général, est venu rendre hommage aux victimes du travail et s'associer au deuil qui vient de frapper la population de Marnaval.

De tous côtés, a-t-il dit, des mains charitables sont tendues vers ces infortunes, et je suis heureux d'avoir à vous informer que sur la demande de M. le préfet, M. le ministre de l'intérieur a accordé un secours provisoire de 2,000 francs aux victimes de la catastrophe. Le gouvernement de la République a voulu témoigner ainsi de sa constante sollicitude pour la classe ouvrière. L'initiative privée fera le reste. Reposez donc en paix, chères victimes du travail vos veuves, vos enfants ne seront pas abandonnés.

M. Donnot, sénateur et M. Danelle Bernardin ont ensuite d'une voix très émue prononcé les discours qu'on va lire.

Messieurs,
Un effroyable accident vient de faire de trop nombreuses victimes dans la famille ouvrière à Marnaval.
Le langage n'a pas d'expression pour peindre l'horreur de semblables catastrophes, qui éclatent déjouant toute précaution, toute prévoyance humaine.

La présence ici de nos amis venus de partout se joindre à nous, celle de toute la population de Saint-Dizier, montre non seulement la sympathie profonde qu'a su conquérir le maire de la cité, M. Émile Giros, le chef vaillant, énergique et si absolument dévoué à ses collaborateurs et à ses ouvriers, si horriblement atteints aujourd'hui, mais elle montre aussi la peine cruelle que nous éprouvons, et la part que nous prenons à l'immense malheur, irréparable pour beaucoup, qui est si brusquement venu couvrir de deuil une ville entière.

Nous avons tenu, avec tous leurs concitoyens à rendre les derniers devoirs à ces soldats de l'usine, morts, eux aussi, au champ d'honneur. Mourir de la sorte est aussi glorieux mais peut-être plus terrible encore que mourir sur les champs de bataille. Le soldat et l'ouvrier sont frères, à des titres différents mais à un égal degré ils sont les serviteurs du pays et ils doivent être comptés parmi ses plus fermes soutiens.

Nous devons un dernier salut à ces malheureuses victimes, et nous voulions leur dire un dernier adieu.

Discours de M. Danelle-Bernardin, député :

Messieurs,
Saint-Dizier tout entier a revêtu ses longs habits de deuil : partout la tristesse et les larmes c'est qu'il ne s'agit pas d'une douleur privée, mais d'un deuil général, d'une calamité publique aussi imprévue que cruelle c'est que la grande cité industrielle conduit les funérailles de ses enfants, braves ouvriers tombés à leur poste de travail, comme le soldat au champ de bataille.

Nous vous pleurons, nous vous pleurons tous avec le cœur.

Mais un autre devoir nous incombe, celui de songer aux femmes, aux enfants qui, demain, à côté de l'affliction, verront se dresser les privations.

Nous ne parlons pas de misères, connais-

sant notre grand industriel, notre excellent maire, celui que nos pauvres blessés appellent M. Émile, nous savons qu'il a le cœur grand et généreux.

Frappé à coups redoublés dans ses affections de famille, il s'est attaché chaque jour davantage à ses centaines d'ouvriers groupés autour de ses usines.

C'est là une famille adoptive qu'il n'oublie et n'oubliera jamais.

Mais les besoins de toutes sortes seront considérables, et nous avons cru devoir spontanément demander, avec M. le préfet, au ministre de l'Intérieur d'envoyer des secours.

Nous le sollicitons de son cœur généreux. Les premiers déjà sont assurés ; ils seront suivis d'autres encore.

Dans les grands désastres, chacun doit tenter de les réparer suivant ses moyens et dans la mesure du possible.

La ville de Saint-Dizier n'a point, failli à cette noble audition ; l'arrondissement de Wassy, le département suivront son exemple.

Le conseil général donnera, nous en sommes convaincus, un témoignage de sympathie a de légitimes douleurs, et avec lui, tous les bons citoyens tiendront à honneur de faire preuve de solidarité et de fraternité.

L'espace nous manque pour reproduire les discours de MM. Rozet, conseiller général ; Samuel Simon, président de la Société de secours mutuels de Chaumont, Alphonse

Bertin, lamineur à Marnaval, et Bontemps.

LA PRESSE

48e année N° 99 – lundi 9 avril 1883

La catastrophe de Marnaval

Le grand élan de charité et de solidarité qui s'est produit autour des victimes de la terrible catastrophe prend de jour en jour plus d'extension.

Les souscriptions reçues jusqu'à, aujourd'hui à la mairie de Saint-Dizier s'élèvent à la somme de 47 421,45 F. Nous publierons demain la liste complémentaire des souscripteurs, pour faire suite à celle qui a déjà paru dans notre numéro du 5 avril.

La République radicale, dirigée par M. Laisant, a organisé, pour le dimanche 15 avril, une matinée au bénéfice des victimes, avec le concours de Mme Sarah Bernhard, Kalb (Comédie française), Legault (Vaudeville), etc., et MM. Got et Coquelin Cadet (Comédie française), Ad. Dupuis (Vaudeville), Cressonnois (Gymnase), Lassalle et Boudouresque (Opéra), Galipaux (Palais Royal), etc.

Aussitôt qu'il a eu connaissance de la généreuse initiative prise par notre confrère, M. Émile Giros, maire de Saint-Dizier et président de la Compagnie des Forges de Champagne, s'est empressé d'adresser des télégrammes de remerciements aux organisateurs de la matinée ainsi qu'aux excellents artistes qui ont bien voulu prêter leur concours cette œuvre de bienfaisances.

Journal LA PRESSE

du mercredi n° 101 du 11 avril 1883

Théâtre

Voici la liste complète des artistes qui prêteront leur concours à notre matinée du 15 avril, au Théâtre des Nations, dans la représentation organisée au bénéfice des victimes de Marnaval.

M. Boudouresque, Mlle Bureau, de l'Opéra.

MM. Got, Coquelin cadet, Truffier, De Féraudy, Mme Kalb, de la Comédie française.

Mme Bilbaut-Vauchelet, de l'Opéra-Co-

mique.
M. Porel, Mlle Chartier, de l'Odéon.
Mme Sarah Bernhardt.
M. Lucien Cressonnois, du Gymnase.
Mme Judic.
MM. Daubray, Galipaux, du Palais Royal.
MM. Morlet, A et H. Lionnet.
Mlle Alice Lody.
MM. Marsick et Mariotti.

Nous publierons demain le programme détaillé de la représentation.

LA PRESSE

48e année N° 104 – samedi 14 avril 1883
La catastrophe de Marnaval

Le ministre de l'Intérieur a adressé à M. Danelle-Bernardin, député de la Haute-Marne, la lettre suivante :

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les victimes de l'explosion des forges de Marnaval - Saint-Dizier. Une somme de 2 000,00 F a déjà été envoyée par mon département dès que cette catastrophe a été connue, et vous pouvez être assuré, mon cher collègue, que je ferai encore tout ce qui me sera possible pour venir en aide aux malheureux que vous m'avez recommandés. Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

Waldeck-Rousseau.

On lit dans *la République radicale* :
Nous sommes heureux d'annoncer que les espérances que nous avons fondées sur notre matinée de dimanche, au Théâtre des Nations, s'affirment de jour en jour.

Indépendamment des nombreux concours qui nous arrivent de toutes parts, nous avons le plaisir d'enregistrer la souscription de M. Émile Giros, maire de Saint-Dizier, M. Émile Giros s'est inscrit dans nos bureaux pour une somme de cinq cents francs.

Nous ne saurions trop engager à se presser ceux de nos lecteurs qui désirent s'associer à notre œuvre ; les coupons s'enlèvent rapidement et tout nous porte à croire que les listes de location seront prochainement closes.

On trouve, de midi à minuit, des places dans les bureaux de *la République radicale*, aux prix suivants :

Stalles d'orchestre, 6 fr.; stalles de la première galerie, 6 fr.; pourtour, 6 fr.; stalles de la deuxième galerie, 3 fr.; premiers amphithéâtres, 2 fr.

Dernière heure : Information particulière de « *la Presse* »

INTÉRIEUR

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, a reçu de neuf heures à onze heures un certain nombre de sénateurs, députés, préfets et conseillers municipaux.

Parmi les préfets reçus, celui de la Haute-Marne venait appeler l'attention du gouvernement sur la situation douloureuse et intéressante des sinistrés de Marnaval.

Le ministre de l'intérieur, qui a déjà fait distribuer 2,000 fr, a promis que de nouveaux secours seraient envoyés.

On sait que la charité privée s'occupe d'apporter son contingent de soulagement à cette grande infortune.

LA PRESSE

n° 107 du mardi 17 avril 1883
Pour les victimes de Marnaval

La grande matinée d'hier

Lorsqu'une représentation à bénéfice réunit, comme celle d'hier, toutes les illustrations artistiques du jour, il arrive d'ordinaire que le public, ravi par tant de séductions, oublie la raison d'être de la fête et perd le souvenir des infortunes qu'il s'agit de soulager.

La charité est devenue fort ingénieuse. Pareille à la fée des Pleurs, à la « blanche

soubrette » des fabliaux ; elle, se plaît à revêtir toutes les formes, et ses métamorphoses sont toujours calculées en vue du plus grand allègement des maux qui la sollicitent.

Hier, dans ma stalle, j'ai fait comme tout le monde, l'esprit affriolé par les promesses idéales du programmé, je n'ai plus songé qu'aux merveilles qu'on allait nous offrir. Dès les premiers coups d'archet de Mariotti, mon imagination a doucement ouvert son aile et a pris à travers les espaces éthérés.

« *Le violoncelle quand on sait le faire parler est un magicien dont le langage m'ensorcelle. Il s'empare de mes fibres les moins saisissables et les caresse jusqu'à l'exaspération.* »

Je vous traduis ici la pensée d'une de mes voisines, une gracieuse dilettante, qui, dans le court intervalle des deux premiers numéros du programme, a fait un éloge justement motivé de l'excellent violoncelle.

Mais voilà que tout à coup il s'est produit dans mon âme un bouleversement que j'oserais presque comparer aux suites d'une explosion.

Boudouresque, l'admirable basse chanteuse de l'Opéra, venait de déchaîner les notes ardentes et terribles de son grand air des Vêpres Siciliennes. Le puissant, j'allais dire, le formidable artiste a jeté dans le flot des ondes sonores les clameurs infinies de toutes les souffrances humaines, mêlées à des chants de triomphe farouches.

Une irrésistible association d'idées m'a transporté à Marnaval, sur le théâtre de la catastrophe. J'ai vu le sinistre spectacle de l'explosion dans toute sa désolante réalité. La scène s'est immobilisée soudain. Le vaste amoncellement de débris et de victimes a formé un décor au milieu auquel les artistes ont défilé successivement. C'est dans ce cadre effrayant que j'ai vu apparaître, un instant après, Mme Bilbaut-Vauchelet, la radieuse étoile, de l'Opéra-comique. Elle a soupiré le chant mélancolique de *Marguerite au rouet* les notes de cette romance adorable tombaient des lèvres de l'artiste avec les modulations

parfaites que dut faire entendre à Schubert l'ange qui l'inspira.

Tandis, que Mme Bilbaut chantait, le charme qu'elle exerçait modifiait étrangement la terrible incantation dont j'étais le jouet : il me semblait voir les victimes se ranimer aux accents de la gracieuse cantatrice les visages qu'avaient contractés les spasmes de la douleur prenaient une douce sérénité. On remarquait partout les traces bénies du passage de la Fée des Pleurs.

Dès lors, le décor sinistré, a perdu beaucoup de son horreur. Le double enchantement de la beauté et de l'art avaient opéré.

Au milieu de la poignante hallucination que je subissais, sans réussir à la secouer, je n'ai plus vu dans les artistes qui se succédaient sur la scène que des magiciens bienfaisants qui concouraient chacun suivant son influence à l'effacement de la fatale vision.

Daubray, l'artiste si original, le diseur très spirituel, et très fin, m'a voilé un instant le sombre tableau. Son monologue de *Scènes et Trucs* a mis la salle en folle joie. Cette impression s'est maintenue à un degré égal grâce à l'amusante saynète de *la Poire en-deux*, interprétée par deux artistes d'avenir : MM. Gressonnois et Galipaux.

M. Truffier, sous les traits de Pierrot - le Pierrot de *Don Juan* de Molière, le seul vrai Pierrot a trouvé dans Mlle Frémaux une incomparable Charlotte et l'a lutinée avec un inimitable enjouement. MM. Got et Féraudy, qui ont joué ensuite la scène d'*Amphitryon*, ont poussé l'illusion dramatique aux dernières limites du possible.

À ce moment, s'il eût été au pouvoir de l'art humain d'anéantir le souvenir même, ce miracle aurait été accompli par M. Marsick. « le premier violon de Paris », comme l'a proclamé à si juste titre notre sympathique confrère, M.A. Etiévant. L'air tzigane, qu'il a joué avec une vertigineuse maestria, a transporté l'auditoire dans les poustas hongroises où sont nées ces étranges mélodies.

M. Merlet, un instant après, a charité le *Lamenta* de Théophile Gautier, mis en musique par Lenepveu. On ne saurait traduire avec une plus enivrante mélancolie cette belle paraphrase du proverbe vénitien : « Il est triste d'aller sur la mer sans amour ! »

Dans les dispositions où m'avait mis le charmant baryton, j'ai éprouvé quelque répugnance à enfourcher le cheval que M. Coquelin cadet a présenté à chacun d'entre nous. Néanmoins, j'ai cédé à l'entraînante éloquence de ce professeur d'équitation improvisé. La bizarre monture m'a séduit ; j'ai enfoncé comme un peigne une main dans ses crins, et j'allais m'élaner à la suite de l'éminent écuyer, lorsque le Pi-ouït ! vif et pénétrant de la Rousseotte m'a transporté dans un autre milieu. Mme Judie illuminait la scène comme une céleste apparition. Elle était devenue « le pôle des prunelles » suivant, l'expression de Gautier ; la salle n'avait plus qu'un seul souffle ; elle était animée d'une seule âme qui frémissait et s'exaltait tour à tour sous l'influence dominatrice de cette fée belle et charmeresse entre toutes les fées.

La vision de Marnaval s'était entièrement effacée. L'œuvre de la Fée des Pleurs était accomplie. Les sanglots éteints, les larmes essuyées, les palpitations douloureuses des cœurs souffrants calmées ou endormies : tel était le résultat du concours de nos artistes. Un chiffre cabalistique, révélé ce matin par l'aimable ordonnateur de la fête, permet d'apprécier l'étendue du prodige accompli ; le voici sous sa forme algébrique, sévère, mais éloquente : 7,825 fr. de recette.

ORY GINNHALL

Voici, en quels termes chaleureux et émus, M.A. Laisant, directeur politique de *la République radicale*, remercie le public de sa participation à la fête d'hier.

Ce n'est jamais en vain, disions-nous hier qu'on fait appela nos artistes de France, lorsqu'il s'agit, au lendemain d'une grande catastrophe, de réparer les désastres qu'elle a produits, en ce qu'ils ont de réparable.

Ce n'est jamais en vain, non plus, qu'on fait appel au public français, et surtout à la population parisienne, dans ces circonstances douloureuses.

Artistes et public viennent de le prouver une fois de plus. Les uns ont apporté leur obole, les autres leur talent, grandi encore, s'il est possible, par la conscience d'une bonne action et par le courant de sympathie qui s'établit alors entre la scène et la salle.

En sortant de cette représentation, couronnée par un succès absolu, nous ne pouvons-nous défendre d'une émotion profonde et d'une joie véritable.

Grâce à tous les concours que notre initiative a rencontrés, grâce à l'empressement avec lequel on nous a répondu, les femmes et les enfants en deuil vont recevoir du moins un nouveau soulagement. Et ce n'est pas seulement leur bien-être matériel qui est en jeu. Croyez-vous que, pour tous ces infortunés, il n'y a pas quelque chose de consolant et de fortifiant à pouvoir se dire « *On pense à nous là-bas, à Paris des gens que nous n'avons jamais vus s'occupent de notre misère ; des artistes éminents, célèbres, accourent et font assaut de générosité ; des milliers d'inconnus viennent nous apporter leur offrande. Pourquoi tout cela ? Parce que nous sommes malheureux et uniquement pour cette raison* »

Oh non, la solidarité n'est pas un vain mot, surtout sur notre terre de France. Des esprits chagrins peuvent gémir sur la prétendue décadence de notre pays ; mais leurs actes même protestent contre leurs doctrines. Non, elle n'est pas en décadence, la nation qui porte si vigoureusement en elle les sentiments d'humanité et de fraternité qui sont le grand honneur de notre race française. Non, il n'y a pas de décadence, lorsque les cœurs battent et s'échauffent, lorsque chacun sait prendre sa part du malheur d'autrui.

Voilà ce que nos admirables artistes sentent mieux que personne.

Nous, ne pouvons adresser ici à tel. Ou tel d'entre eux, séparément, l'hommage de notre reconnaissance.

Mais à tous, sans distinction, au nom des veuves, au nom des orphelins de Marnaval, au nom de toute cette population

douloureusement éprouvée, nous disons :
« Merci ! »
Et ce remerciement des malheureux ne sera pas pour les hommes et les femmes de grand talent et de grand cœur que nous venons d'entendre, une récompense inférieure aux justes.
Applaudissements du public.

A. LAISANT.

Nous joignons nos remerciements à ceux de M. Laisant. Sa généreuse initiative a eu le succès qu'elle méritait nous l'en remercions lui aussi et nous l'en félicitons.

LA PRESSE
du mercredi n° 107 du 17 avril 1883

Hier soir, au Vaudeville,
Grande déception pour le public du dimanche : une indisposition de Mme Sarah Bernhardt a empêché la représentation de *Fédora*.

Nature de l'indisposition une extinction de voix presque complète. Mme Sarah Bernhardt n'avait même pas pu se rendre, dans l'après-midi, aux Nations, où elle devait dire deux poésies au profit des victimes de la catastrophe de *Marnaval*.
À trois heures de l'après-midi, M. Alfred Etiévant, le charmant ordonnateur de la matinée, a donné lecture au public de la lettre suivante

« Monsieur, »
« Je suis désespérée, cette nuit, j'ai été prise d'une indisposition grave. Je suis dans l'impossibilité de jouer ce soir au Vaudeville, mais mon véritable chagrin, c'est de manquer à ma parole donnée aux malheureux de *Marnaval*... »

MAIRIE
DE
SAINT-DIZIER



Saint-Dizier, le 7 avril 1883

Monsieur,

L'initiative qui a prise, à Paris, la République Radical
d'une représentation au bénéfice de nos malheureuses victimes
de Marnaval me touche profondément et je vous en
remercie du fond du cœur.

Je vous en télégraphie à Madame Sarah-Bernhardt
ainsi qu'à Messieurs Goh et Laroche pour leur exprimer
toute ma gratitude.

Merçi encore une fois et agréz, je vous prie,

Monsieur,

l'assurance de mes sentiments très-distingués

Le Maire

Emlying

à Monsieur A. Clésang, Rédacteur en chef
de la République Radical
Paris

LA PRESSE

n° 117 du vendredi: 27 avril 1883

LA CATASTROPHE DE MARNAVAL
(Dons pour les sinistrés)

SUITE DE LA SOUSCRIPTION. 7e liste

Un anonyme.....5 fr
 MM. les patrons, employés et ouvriers de la maison Emmanuel Buxtor, fabrique de bonneterie à Troyes..... 35, 50 fr
 Reçu de M. Gouttière, gérant du journal la Victoire, de Saint-Dizier, le montant de diverses souscriptions..... 1,291 50 fr
 Reçu de M. le sous-préfet de Verdun, somme remise à M. le commissaire de police par M. Collignon, artiste lyrique; de passage dans cette ville Produit de quêtes dans diverses soirées chantantes 20 fr
 La mairie de Gélaunes (Aube) Produit d'une représentation théâtrale: 5 fr
 La Compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Dizier (M. Payart père, commandant..... 130 fr
 Versements de M. Saupique, rédacteur de *l'Ancre* de Saint-Dizier, pour souscriptions:
 1° de M. Bejot, manufacturier à Moulin aux Bois..... 50 »
 2° de M. Vivenot-Lamy, métallurgiste, à Nancy..... 10 fr
 M. A. Remy de Puellémontier, à Caen...5 fr
 M. Ruinet-Jolly, à Evry (Aube), et le personnel de ses usines, scierie et tournerie: 25 fr
 M. E. Garnier, marchand de vins, à Vauvert (Gard), somme versée par M. H. Piètre 10 fr
 M. G. Hercourt, à Thouars.....20 fr
 M. Lorez, percepteur, à Chevillon... 10 fr
 Deuxième versement sur les souscriptions reçues à la mairie de Chaumont: 1,000 fr
 Le maire de Ville-sous-la-Ferté.
 Montant d'une souscription organisée par l'Union joyeuse de Bar-sur-Aube..... 100, 80 fr
 Les ouvriers des usines de Creil, forge et pointerie (MM. Landais et Guttin jeune)... 218, 85 fr

M. Adam propriétaire à Chamouilley et Vieux-Noncourt..... 200 fr
 Le personnel des usines de Commercy, deuxième versement (MM. Grosdidier fils et gendres).....40 fr
 M. le curé de Perthes, de la part de Mme la supérieure des Sœurs de la Providence, à Arras.....20 fr
 Les Forges de Basse-Indre (MM. Léon Langlois et Ce et leurs ouvriers) deuxième versement.....500 fr
 .M. Lucien Dufour, à Paris..... 40 fr
 M. J. Adam, percepteur à Cany..... 10 fr
 Les habitants de la commune de Voillecomte, deuxième versement:.....10, 50 fr
 Souscriptions recueillies par M. Varinot Fromont, à Pont-Varin:
 1° M. Loiselet Drousset et Ce, à Troyes..... 28, 15 fr
 2° MM. Darnet et Honnet.id. 20 fr
 3° M. Toulouse Berton, id... 5 fr
 M. Arquin Chollier, id 5 fr
 4° Un voyageur... 2 fr
 60 15 fr
 Souscriptions recueillies par Mme Viellescaze, personnel de l'Ouvroir de Pont-Varin: 21, 30 fr
 M. Leclerc (Alfred)..... 1 fr
 La famille Deschamps, de Renesson et de Vieux-Jeandheurs..... 500 fr
 La mairie de Nancy. Produit d'une représentation donnée par le cirque Pinder 143 fr
 Le personnel, chefs de services, employés et ouvriers des Forges de Montataire 1, 204 20 fr
 Envoi du journal *Le Progrès de l'Est*, à Nancy (versement de M. Segrette, entrepreneur à Sompuis)..... 49, 35 fr
 La mairie de Verdun (produit d'un concert donné à ses membres fondateurs et honoraires par la musique municipale de cette ville.... 135, 15 fr
 Les ouvriers et ouvrières de la maison P. Raguet, à Troyes 76 50 fr
 M. Théodule Thiébault, entrepreneur de manutention à Marnaval, et ses ouvriers..... 87, 58 fr
 Les habitants de la commune d'Eclaron: 310, 05 fr
 MM.-Thomas Turton et sons, à Paris..... 100 fr

SUITE DE LA SOUSCRIPTION.

10^e LISTE

M. Chameroy, contremaître aux forges de Saint-Nazaire, de la part d'un groupe d'ouvriers et contremaîtres (certificat, de la 9^e liste Versement total, 110 fr.) 10 fr

M. Grandgeorge, marchand de fer à Mirecourt 5 fr

La Société des Ponts et Travaux en fer, ancienne maison Joret, à Paris 100fr

Le Petit Journal (19^e, 20^e & 21^e listes)

2.301 15 fr

Envoi de M. Dormoy, directeur des usines de Sougland;

1. De Mme Pinard, propriétaire des usines, 5, rue du Conservatoire, à Paris: 200 fr

2. De M. Alfred Dubois-Pinard, maître de forges à Sougland, 6, rue de l'Élysée, à Paris 500 fr

3. de M. Alph. Pinard, directeur du dépôt des usines de Sougland, 88, rue Amelot, à Paris. 200 fr

4. de M. S. Laveissière, sous-directeur de ce dépôt: 20 fr

5. de MM. les voyageurs, employés et ouvriers des fonderies de Sougland 359 fr

6. de MM. les employés et ouvriers des forges de Pas-Bayard 217 fr

7. de MM. les employés et ouvriers des fonderies de Fourmies 71 fr

M. Lehmann fils à Belfort 50 fr

M. Cyprien Picard, propriétaire à Marguerittes 10 fr

M. Martin, à Lille 10, 75fr

Les habitants de Moëslains ... 85, 50 fr

M. Gressier, voyageur de commerce, à Coulommiers 3 fr

Quête faite au banquet de la Société de secours mutuels de Pantin, par M. Leboeuf de Colombey-les-Deux-Églises, son administrateur, membre du bureau du cercle des Enfants de la Haute-Marne, à Paris.....50 fr

La Société financière, à Paris..... 100 fr

M. Thiébaud, à Valerest 2 fr

Deuxième versement sur la souscription ouverte aux usines de Flize

MM. Gailly et Maljean.....357 7fr

M. Lacombe, la Société des Hauts Fourneaux et Fonderie de Brousseval, à Paris 100 fr

La Compagnie des Notaires de l'arrondissement de Langres: 150 fr

M. Munaut, maître de forges à Chamouilley; montant d'une souscription ouverte dans ses usines.....201, 85 fr

Mme veuve Huvier, à Paris..... 100 fr

Part réservée aux victimes de Marnaval dans une collecte faite pour les malheureux à un repas de famille à Wassy30 fr

Total de la présente liste 5.184 fr

Listes précédentes 123.259 55 fr

Total général à ce jour 124443. 55 fr

En publiant, sa 21^e et dernière liste de souscription *le Petit Journal* ajoute:

Nos lecteurs qui, avec la cordiale générosité qui les porte à répondre à nos appels et dont nous leur sommes profondément reconnaissants, nos lecteurs auront donc contribué dans une large mesure à une œuvre de réparation et de prévoyance.

Qu'ils reçoivent les bénédictions des veuves et des orphelins de Marnaval.

À notre tour nous ne pouvons que féliciter bien sincèrement notre confrère de la généreuse initiative qu'il a prise en cette circonstance et le remercier au nom des familles des victimes de Marnaval de l'appui si fécond qu'il a mis spontanément à leur service.



Le XIXe siècle
Le 3 avril 1883

Un épouvantable accident, une véritable catastrophe s'est produite, samedi matin, dans les hauts-fourneaux de Marnaval. Les premières dépêches qui nous sont parvenues, disaient brièvement :

Terrible accident aux forges de Marnaval.
Une chaudière a sauté.

Il y a dix-sept morts et autant de blessés.
Le spectacle est affreux.

Et plus tard :

Il y a cinquante victimes, tués ou blessés.
Les détails qui nous ont été envoyés, témoignaient de l'importance extraordinaire de la catastrophe.

Les forges de Marnaval sont situées à trois kilomètres de Saint-Dizier.

Quinze cents ouvriers y sont occupés.
L'explosion, de la chaudière s'est produite à huit heures du matin ; elle a été formidable.

Les éclats de fonte ont été projetés de partout.

Il y a actuellement vingt-six morts et quarante blessés.

Morts et blessés sont affreusement mutilés.

La chaudière était pleine d'eau, affirment les ouvriers, ainsi que le directeur.

Le sauvetage a été organisé et effectué avec toute la promptitude et tout le zèle nécessaires,

Les soins les plus empressés sont prodigués aux blessés.

La compagnie, naturellement, va au-devant des responsabilités, et se charge de tout.

À sept heures du soir, il y avait exactement, quatre-vingt-trois victimes, tués ou blessés.

L'inhumation des tués a dû avoir lieu hier.

Le XIXe siècle
Le 4 avril 1883

Voici quelques détails sur la catastrophe de Marnaval, dont nous avons parlé hier : La chaudière a fait explosion à 8h 55 m du matin, précisément au moment où tous les ouvriers, ayant fini leur déjeuner, se remettaient déjà au travail.

Cette explosion est formidable ; l'eau et la vapeur de la chaudière se répandent. De tous les côtés, les briques du revêtement sont lancées dans toutes les directions et blessent les ouvriers qui se trouvent malheureusement exposés à leur atteinte. Ce n'est pas tout. La partie supérieure de la chaudière est projetée à travers le toit, dont elle emporte déjà une partie ; les briques du revêtement brisent les poteaux qui soutenaient ce toit et le tout s'effondre sur les ouvriers, qui, aveuglés par l'immense production de vapeur qui s'est dégagée de l'eau de la chaudière, ne peuvent et d'ailleurs n'ont pas le temps de se sauver.

Les fours de puddlage, qui sont soudés au massif de la chaudière comme deux immenses foyers, sont, eux aussi, projetés au loin et deviennent à leur tour de terribles agents de destruction.

Femmes, enfants, courant sur les décombres entassés de toutes parts et cherchent, les uns un mari, un père, un frère ; les autres, parent, un ami. C'est un spectacle navrant.

La direction des forges, dont les bureaux sont à Saint-Dizier, improvise des secours. Dans la ville, les autorités et la police sont sur pied. Chacun est prêt à faire son devoir.

Les docteurs, les pharmaciens accourent les premiers. Des voitures s'attellent pour aller chercher les blessés et les conduire à l'hôpital. Une foule immense se dirige du côté de l'usine. On emporte du vieux linge, de la charpie, objets si nécessaires en pareille circonstance

Les pompiers sont réunis et vont prêter leurs concours aux travailleurs de Marnaval qui, affolés par l'immensité du malheur qui les frappe ou frappe leurs camarades, ne peuvent suffire au travail nécessaire pour déblayer les ruines sous lesquelles

on trouve, à chaque instant, ou un cadavre ou un blessé.

Détail typique: une voiture de cirque forain s'est mise également à la disposition des sauveteurs.

Sur le lieu de la catastrophe, on n'entend que des cris de douleur.

À dix heures, quatorze cadavres sont déjà déposés dans une salle des anciens bureaux de la société.

Les visages sont, pour la plupart, méconnaissables.

Les corps des uns sont horriblement brûlés. D'autres ont le crâne ouvert, des membres brisés par la chute de la toiture. C'est horrible.

Les blessés sont dirigés sur l'hospice et sur l'asile des aliénés de Saint-Dizier.

À midi et demi, il ne paraît plus y avoir aucun ouvrier sous les décombres. Les pompiers déblaient les ruines.

La commotion a ébranlé toutes les constructions de l'usine. Les tuiles des travées éloignées de l'endroit de l'accident de plus de cinquante mètres ont été dérangées par le choc et semblent avoir et soulevées par un ouragan. On ne sait encore exactement à quelle cause attribuer cette horrible catastrophe.

Par miracle, le chef puddleur, Paul Foucault, qui travaillait à l'un des fours attendant à la chaudière, n'a reçu aucune blessure, à l'exception de deux petites brûlures l'une au poignet gauche, l'autre au cou, encore du côté gauche. Il ne peut expliquer comment il s'est trouvé, après la catastrophe, sur le bord de la Marne. Son aide et le toqueur occupé avec lui ont été tués. Ce dernier, relevé quelques instants après, tenait encore la barre de fer à la main. Il avait le crâne ouvert et la cervelle s'était répandue au milieu d'une mare de sang. Ses deux fils, l'un âgé de vingt-quatre ans et l'autre de dix-huit, ans ont été également tués.

Une pauvre femme, qui, l'année dernière, avait perdu l'un de ses enfants, âgé de dix ans, écrasé par un train, a vu aujourd'hui son mari et son autre enfant revenir horriblement blessés.

Le chiffre connu des morts s'élève à 25. Les blessés transportés à l'hospice ou à

l'asile ont au nombre de 38.

Plusieurs ouvriers sont restés pour être soignés dans leurs familles. Parmi eux, quelques-uns ont des membres fracturés.

Le XIXe siècle

Le 5 avril 1883

Les victimes de la catastrophe de Marnaval, d'après les dernières informations, sont au nombre de quatre-vingt-seize: trente et un morts et soixante-cinq blessés. Cinq victimes ont succombé dans la nuit de lundi.

Les causes exactes de l'accident ne sont pas encore connues; la chaudière qui a éclaté avait, paraît-il, été récemment visitée.

Les obsèques des victimes ont eu lieu hier matin; le cortège funèbre comprenait l'administration préfectorale, MM. Doniot, sénateur; Danelle-Bernardin, député de la Haute-Marne; Jean David, député d'Auch; le tribunal de Vassy, des députations ouvrières de Saint-Dizier et du département, etc. Au cimetière, une immense fosse commune reçoit les cercueils des malheureux.

Nous renonçons à dépeindre les scènes déchirantes qui se produisent en ce moment.

Sept discours ont été prononcés par MM. Danelle-Bernardin, Rozet, conseiller général; le secrétaire général de la préfecture, etc.

Une quête a été faite à la sortie du cimetière et a rapporté 500 fr. De son côté, nous apprenons que le ministre de l'intérieur a envoyé 1,000 fr. au maire de Saint-Dizier.

Le XIXe siècle

Le 6 avril 1883

Une lettre de M. Jean David, Administrateur de la Société des forges de Champagne, explique ainsi la cause de la terrible catastrophe de Marnaval:

Tout accident a une cause; mais nous ne pouvons pas avoir la prétention, quels que

soient les progrès continus et incessants de la science, de connaître les causes de tous les accidents, et il est des circonstances où il faut savoir se contenter de constater ce qui est. Ce qui est, hélas ! C'est une chaudière volant en éclats, ce sont 96 victimes, dont jusqu'à présent 27 morts ; c'est une portion de l'usine détruite.

Comment expliquer tout cela ? Quoique je ne sois pas très fort en ces matières, permettez-moi, en vous priant de m'excuser d'être si long, d'essayer quelques explications et de vous dire quelles sont, ce sont des hommes compétents avec lesquels je suis depuis deux jours, les causes probables et les conséquences du terrible accident qui vient de nous frapper.

La plus grande partie des générateurs de vapeur employés dans les forges sont chauffés par les chaleurs perdues des fours à puddler et des fours à réchauffer le fer, et celui-là même qui vient d'amener à Marnaval cette terrible catastrophe était dans ces mêmes conditions.

Avec une pareille disposition, il devient presque impossible que les tôles puissent rougir et devenir ainsi la cause si commune de semblables accidents.

En effet, la grille sur laquelle est placé le combustible est éloignée de plus de six mètres du carneau proprement dit de la chaudière placée verticalement, et les gaz de la combustion ayant utilisé la majeure partie de leurs calories à maintenir soit la fonte en fusion, sont les paquets de fer au blanc soudant, n'arrivent plus sur le corps de la chaudière qu'en l'état de gaz chauds et par suite dans l'impossibilité de rougir des tôles, en admettant même, ce qui n'était pas le cas à Marnaval, que la chaudière fût totalement dépourvue d'eau.

En conséquence, il n'y a pas lieu de chercher de ce côté la cause possible de l'explosion de la chaudière, mais bien dans une de ces conditions qui échappent toujours à l'examen et à l'appréciation des hommes les plus compétents en pareille matière.

Les dispositions générales d'une forge font facilement comprendre comment l'explosion d'une chaudière peut ame-

ner de si terribles effets. Les différents générateurs sont tous reliés entre eux par une conduite générale, collecteur de la vapeur produite par chacun d'eux, et c'est sur cette conduite centrale que sont branchées les différentes prises de vapeur nécessaires à la marche des machines. Par suite de l'explosion de l'une d'elles, cette conduite s'est rompue et l'on comprend aisément que cette quantité considérable de vapeur de tous les générateurs réunis s'échappant au point même de la rupture, c'est-à-dire au lieu de l'accident, ait été la cause de la plus grande partie des blessures reçues par les ouvriers qui, frappés par les briques du revêtement de la chaudière et presque ensevelis sous les débris de la toiture, affolés par les tourbillons de vapeur s'échappant autour d'eux, ne savaient comment se sauver et étaient par suite presque instantanément brûlés et meurtris.

Les dommages causés par l'explosion même se réduisent à peu de chose. Deux fermes de la toiture sont tombées, mais aucune machine n'est atteinte, les voûtes des fours à puddler placés au bas de la chaudière ont été défoncées et plus de la moitié du corps cylindrique de ladite chaudière a été projetée au-dessus des bâtiments de l'usine à plus de 60 mètres de distance sans causer aucun dommage. En réalité, au point de vue matériel, les suites de cet accident sont de peu d'importance et la reprise du travail peut se faire en peu de jours ; cette question est aussi de la plus haute gravité et l'administration avait à se préoccuper des 903 ouvriers qu'elle emploie chaque jour et pour lesquels un chômage prolongé eût été bien funeste. D'ici huit jours, l'usine aura repris sa marche normale. Il ne lui manquera en réalité qu'un générateur de 25 chevaux sur 16 qu'elle possède, et cette différence dans sa force motrice ne peut entraver son fonctionnement habituel.

M. Jean David termine en disant que des secours seront assurés aux familles des ouvriers tombés sur le champ d'honneur du travail.

Le XIXe siècle: le 7 avril 1883
La Catastrophe de Marnaval

Le Cercle des enfants de la Haute-Marne a ouvert une souscription en faveur des veuves et des orphelins de Marnaval, et fait appel à la générosité des Haut-Marnais demeurant à Paris. Tous voudront venir en aide à leurs compatriotes si cruellement frappés.

Les souscriptions sont reçues:
Chez M. Hanoteau, ingénieur, président du Cercle, 60, boulevard Voltaire.
Chez R. Raclot, architecte, trésorier du Cercle, 12 bis, rue Descombes.

ANNALES INDUSTRIELLES
20 AVRIL 1884

LA VÉRITÉ SUR L'ACCIDENT
DE MARNAVAL

On possède enfin le rapport de M. l'ingénieur en chef des mines Trautmann, relatif à l'accident épouvantable qui a eu lieu le 31 mars 1883, aux forges de Marnaval, dans la Haute-Marne.

Nos lecteurs se souviennent qu'il s'agit de l'explosion d'une chaudière verticale, qui a causé la mort de dix-huit personnes, on en atteignant soixante-trois autres d'une manière plus ou moins sérieuse.

Nous croyons inutile de rappeler les commentaires qui coururent alors les journaux. C'est à la suite de cette catastrophe que M. le commandant Trêves a émis, sur la façon dont l'accident avait dû se produire, une opinion vivement combattue depuis cette époque.

La forge de Marnaval, nous apprend M. l'ingénieur en chef Trautmann, représente la forme d'un rectangle de 120 mètres de long et de 90 mètres de large. Sous la halle se trouvent à chaque extrémité un train de fer brut avec les fours à puddler et une machine à vapeur de 65 chevaux pour chaque train. Au milieu, sont installés, le train spécial, le train de fer feuillard et

le train machine, avec les fours à réchauffer. Ces différents trains sont actionnés par deux turbines de 80 chevaux chacune et par deux machines à vapeur de 60 et de 150 chevaux.

La forge comprend encore un atelier de réparation, desservi par une machine de 25 chevaux, quatre marteaux-pilons de 10 chevaux chacun et trois cisailles de 10 chevaux chacune. Toute personne qui a visité des forges se rendra parfaitement compte en lisant la description précédente, que nous reproduisons textuellement, de la disposition adoptée à Marnaval. Parmi les dix-sept chaudières de l'établissement, neuf sont verticales et huit horizontales, disposées comme suit:

À l'est, cinq chaudières verticales, N° 6, 7, 8 et 9, chauffées par les fours du puddlage n° II; au milieu, huit chaudières horizontales n° I à 8 groupées deux à deux et chauffées par les flammes des fours à réchauffer; à l'ouest, quatre chaudières verticales n° 1, 2, 3, 4, chauffées par les fours du puddlage n° I.

C'est la chaudière n° 5 qui, le 31 mars 1883, fit explosion à 8 heures du matin, quelque temps après le changement de poste des ouvriers, et quand la machine du puddlage n° II était arrêtée. Elle s'est divisée, à partir de 2 m, 20 du bas, en un assez grand nombre de morceaux qui ont été lancés dans toutes les directions; la charpente et la toiture en tuiles, ont été disloquées sur 900 mètres carrés de surface environ, par la projection de la maçonnerie entourant la chaudière. Les conduites d'eau et de vapeur ont été brisées, ployées, et à la vapeur de l'explosion venait s'ajouter celle des autres chaudières.

La chaudière n° 5 a été examinée les 25 et 26 mars; elle était en bon état tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le flotteur unique, composé d'une meule en grès pendue à l'extrémité d'un fil de laiton, qui traverse le dessus de l'appareil au moyen d'une presse-étoupe ordinaire, indiquait 10 centimètres d'eau. La pression était de

5k, 50 à 5k, 75. Le timbre des chaudières étant de 6 kilogrammes. Les machines du puddlage étaient arrêtées; mais celles des fers marchands étaient en mouvement.

La chaudière a 15 mètres de haut et 1 m, 10 de diamètre intérieur. À 0 m, 50 de sa base elle porte un trou d'homme horizontal de 0 m, 80 de diamètre et de 1 mètre de longueur. Au sommet se trouve un trou d'homme vertical de même diamètre et de 0 m, 45 de hauteur.

Elle était entourée sur toute sa hauteur d'un fourneau en briques, circulaire, laissant autour de la tôle un vide annulaire de 0 m, 40 à 0 m, 50 de largeur, dans lequel circulaient les gaz chauds arrivant par trois carneaux de trois fours à puddler: Un four double au nord et de deux fours simples tournés vers le midi. Le dernier de ces fours n'était pas en feu. Les flammes, venant de chaque four, sont dirigées par trois compartiments dans l'espace annulaire compris entre la chaudière et le fourneau. Les cloisons situées de chaque côté du premier four existent sur toute la hauteur de la chaudière; celle qui sépare les deux fours simples, ne s'élève qu'à 2 m, 50 de hauteur.

Le réservoir de vapeur formé par la partie supérieure de la chaudière est entouré d'une chemise en brique, de 0 m, 11 d'épaisseur, supportée par une couronne fixée à la chaudière, pour la garantir du contact direct des gaz chauds.

Partout l'épaisseur des tôles et l'écartement des rivets se trouvaient dans des bonnes conditions.

La chaudière était vieille; elle avait subi déjà plusieurs réparations, entre autres deux feuilles de tôle avaient été placées au coup de feu.

Passons maintenant aux causes de l'explosion. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la machine du puddlage n° 11 était arrêtée, et le moment n'était pas encore venu de la faire marcher.

Or, il peut arriver qu'une chaudière fasse explosion au moment de la mise en marche de la machine qu'elle alimente. On comprend en effet, qu'en ouvrant rapidement le robinet de prise de vapeur placé

sur la chaudière, on amène une forte dépression de la tension de la vapeur, non seulement pour remplir les conduites et le cylindre, mais encore et surtout parce que ces organes, relativement froids jouent le rôle de véritables condenseurs. Une pareille cause doit être écartée, quant au fait qui nous occupe, attendu qu'à Marnaval, les robinets de prise de vapeur sont placés sur les machines à l'entrée dans les tiroirs, et comme une seule conduite principale, communiquant avec toutes les chaudières, alimente les différentes machines, les tuyaux amenant la vapeur sont toujours remplis et chauds; il en est de même des cylindres des grosses machines, à enveloppes de vapeur. Enfin aucune machine n'a été mise en mouvement au moment de l'explosion.

Des calculs et des dispositions recueillies, la cause résultant d'un excès de pression, dû à la surcharge des soupapes, doit être écartée. Il en est de même de ce qu'on appelle une ébullition retardée; cette circonstance qui d'ailleurs n'est pas généralement admise, ne peut être invoquée à Marnaval, car la chaudière n° 5 n'a pas cessé un moment de rester sous feu, et que, de plus, elle a continuellement fourni de la vapeur.

M. l'ingénieur en chef Trautmann établit en outre par des faits et des considérations théoriques fort intéressants qu'en présence de l'importance des dégâts, la chaudière devait être alimentée convenablement.

Nous ne pouvons malheureusement pas nous arrêter comme nous le désirerions sur tous ces points. Il est probable que la fissure initiale a eu lieu dans la partie nord de la chaudière. Dans le bas, on apercevait dans la tôle, des coups de feu aux endroits où la flamme sortant des fours vient frapper la chaudière. En 1882 on a posé une pièce à cet endroit. Or, le 31 mars toute la partie supérieure de la chaudière, c'est-à-dire celle au-dessus de la virole du fond, était propre et ne portait aucune incrustation, ni dépôt; mais il n'en était pas de même de la virole du fond.

À partir de la hauteur des coups de feu, la tôle était recouverte d'une incrustation

de 1 à 1,5 millimètre d'épaisseur. Cette épaisseur allait en augmentant au fur et à mesure qu'on descendait; peu adhérente dans le haut, elle devenait plus difficile à détacher dans le bas. La pièce posée en 1882 était également recouverte, vers son milieu, d'une couche de peu d'épaisseur; mais comme cette pièce avait été ajoutée extérieurement elle formait une espèce de poche à l'intérieur et c'est vers les bords de ce creux que le dépôt atteignait près d'un centimètre d'épaisseur, vers le haut, et à l'extérieur, cette pièce était fortement brûlée.

C'est en cet endroit que la déchirure initiale a dû se produire, le long des rivets de la partie supérieure de cette pièce qui aurait été surchauffée. La pression en ce point devait être de 7 kilogrammes au moment de l'explosion. Sous cette pression et le brusque dégagement d'eau et de vapeur, la déchirure s'est prolongée à droite, à gauche et en haut de l'ancienne pièce de tôle qui avait évidemment dû recevoir plusieurs coups de feu. Au lieu de remplacer complètement cette pièce, on s'était contenté de la remplacer sur une petite surface.

La déchirure s'est prolongée sur toute la génératrice de la première virole et les deux quarts du cylindre de chaque côté de cette fente se sont ouverts comme deux battants d'une porte. Ils ont été projetés l'un vers l'est, et l'autre à l'ouest, tandis que le demi-cylindre du côté du midi a été rabattu sur les fours à puddler par suite de la réaction de la vapeur s'échappant vers le nord. Les 2e, 3e et 4e viroles ont été projetées à peu près de même, tandis que la partie supérieure a été lancée verticalement en l'air. Les briques du fourneau ont été lancées principalement vers le nord.

M. l'ingénieur en chef Trautmann ne pense pas en outre que l'on doive attribuer à la vétusté la cause de l'accident. Toutefois, il fait remarquer que les chaudières verticales doivent s'user plus vite que les chaudières horizontales. Il est enfin d'avis que dans le cas actuel l'accident pouvait être évité.

Le haut de la pièce posée en 1882 constituait ce qu'on peut appeler un point critique. En effet cette petite pièce avait été rapportée avec rivure à l'endroit du coup de feu; en outre la flamme du premier four venait frapper la chaudière de face, sous un angle supérieur à 45°; enfin la température d'un four à puddler est essentiellement variable pendant le travail, elle peut descendre en effet à 400 ou 500°, à d'autres moments elle se relève, et toutes les 12 heures, par suite du changement de postes, elle peut être portée à 1,000° et plus. C'est précisément pendant une de ces suspensions, que l'explosion a eu lieu.

Avec les dispositions adoptées à Marnaval, la chaudière subit directement l'influence fâcheuse de ces variations rapides de température. Cette dépendance entre le chauffage des chaudières et le chauffage des fours est un des grands inconvénients des chaudières verticales.

À la suite d'accidents du genre de celui de Marnaval, l'administration des mines avait provoqué une enquête. M. l'ingénieur en chef Trautmann cite les conclusions du rapport sur cette question :

1° Protection des parties des chaudières situées en face du rampant, par l'établissement d'un revêtement en maçonnerie réfractaire éloigné de 8 à 10 centimètres au moins de la surface des tôles;

2° Des réparations convenablement exécutées et bien surveillées, en évitant de procéder par petites pièces rapportées. Les désordres qui se sont produits à Marnaval étaient donc prévus dans le travail rappelé, et prévenus par les conseils qui le terminent.

La commission centrale des machines à vapeur a émis l'avis qu'il y avait lieu d'insister sur ces prudentes recommandations par une circulaire qui les rappellerait aux ingénieurs, chargés à leur tour, d'appeler sur ce point, la sollicitude des chefs d'industrie.



LE PETIT PARISIEN
N° 2350 - mardi 3 avril 1883
L'EXPLOSION DE MARNAVAL

Une dépêche de notre correspondant de Saint-Dizier nous a permis d'être les premiers dans la presse à donner la nouvelle de la terrible explosion de Marnaval (Haute-Marne). Nous ajoutons aujourd'hui les renseignements complets qui nous parviennent sur cette catastrophe.

L'explosion

Comme nous la disions hier, c'est une chaudière verticale qui a fait explosion dans les usines des hauts-fourneaux de Marnaval. L'accident s'est produit à sept heures du matin, à peu près au moment où les ouvriers composant l'équipe de jour remplacent l'équipe de nuit.

Il y avait dix minutes que l'équipe de jour était à son poste quand l'explosion a eu lieu.

Elle a été formidable. L'eau et la vapeur de la chaudière se sont immédiatement répandues de tous les côtés, et les briques du revêtement ont été lancées dans toutes les directions, blessant les ouvriers qui se trouvaient exposés à leur atteinte.

Tout ne s'est pas borné là, malheureusement. La partie supérieure de la chaudière a été violemment projetée à travers le toit, dont elle a emporté sur une partie, sur une longueur de 60 mètres, les briques du revêtement ont ensuite brisé les poteaux qui soutenaient cette toiture et le tout s'est effondré sur les ouvriers qui, aveuglés par l'immense production de vapeur dégagée de l'eau de la chaudière, n'ont pas eu le temps de se sauver, et, d'ailleurs, n'auraient pu y parvenir.

Les fours de puddlage qui sont soudés au massif de la chaudière comme deux énormes foyers, ont été, eux aussi, projetés au loin, et sont devenus, à leur tour de nouveaux et terribles agents de destruction.

Le directeur des forges, dont les bureaux, sont à Saint-Dizier a immédiatement improvisé les secours. Dans la ville, la police et les autorités sont accourues sur le lieu du sinistre. Les docteurs, les pharmaciens sont arrivés les premiers.

Partout des voitures ont été attelées pour aller recueillir les blessés et les ramener à l'hôpital. Détail typique qui montre bien l'empressement de tous : une voiture de cirque forain s'est mise à la disposition sauveteur.

Les pompiers réunis à la première nouvelle de la catastrophe se sont précipités pour aller prêter leur concours aux travailleurs de Marnaval qui, affolés par l'immensité du malheur, ne pouvait suffire du travail nécessaire pour déblayer les ruines sous lesquelles étaient entassés les blessés et les morts.

Sur le lieu de la catastrophe, on n'entendait que des cris de douleur. Femmes, enfants couraient sur les décombres entassés de toutes parts et cherchaient les uns un mari, un père, frère, les autres un parent, un ami. C'était un spectacle navrant.

À dix heures du matin, quatorze cadavres étaient déjà déposés dans une salle des anciens bureaux de la Société ; Il y en avait vingt-cinq à quatre heures du soir, et, à sept heures, on en comptait trente. Le corps des uns étalent horriblement brûlés d'autres avaient le crâne ouvert, des membres brisés par la chute de la toiture.

C'était horrible.

Les blessés ont été dirigés sur l'hospice et sur l'asile des aliénés de Saint-Dizier. La commotion a ébranlé toutes les constructions de l'usine. Les tuiles des travées, éloignées de l'endroit de l'accident de plus de 50 mètres, ont été dérangées par le choc et semblent avoir été soulevées par un ouragan.

La cause de l'accident

On ne sait encore exactement à quelle cause attribuer cette horrible catastrophe. L'indicateur de niveau aurait-

il mal fonctionné? Le niveau de l'eau se serait-il abaissé dans la chaudière au point de laisser rougir la tôle? En pareille matière, on en est le plus souvent réduit aux conjonctures.

Par miracle, le chef puddleur, Paul Foucault, qui travaillait à l'un des fours attendant la chaudière, cause de l'accident, n'a reçu aucune blessure sérieuse, il a eu deux petites brûlures, l'une au poignet gauche, l'autre au cou.

Il ne peut expliquer comment il s'est trouvé, après la catastrophe, sur le bord de la Marne. Son aide et le toqueur occupé avec lui ont été tués. Ce dernier, relevé quelques instants après, tenait encore la barre de fer à la main.

Il avait le crâne ouvert et la cervelle s'était répandue au milieu d'une mare de sang. Ses deux lits, l'un âgé de vingt-quatre ans et l'autre de dix-huit, ont été également tués.

Une pauvre femme qui, l'année dernière, avait perdu l'un de ses enfants, âgé de dix ans écrasé par un train, a vu aujourd'hui son mari et son autre enfant lui revenir horriblement

Le chiffre connu des morts s'éleva à 30. Les blessés transportés à l'hospice ou à l'asile sont au nombre de 38.

Plusieurs ouvriers sont restés pour être soignés dans leurs familles. Parmi eux quelques-uns ont des membres fracturés. Le chiffre total des victimes est de 80.

Les morts

Voici les noms d'un certain nombre d'ouvriers qui ont succombé.

Émile Dubois, 18 ans; Eugène Jacquin, 50; Édouard Aigon, 23; Michel Thil, 18; Auguste Lallemant, 22; Jules Auproux, 26; Charles Marianne, Auguste Mangot; Jules Prestat; Nicolas Moiter, 68; Jean-Pierre Royer, 15; Émile Dinez, 14; Auguste Haudot, 24; Legendre-Souquet- Léopold, Leclerc, 17; Mollard. 65; Hoquet; Collot, Godard; Théophile Mathieu; Paul Graillot; Nicolas Baudot; Cyrille Savary.

Parmi les morts retirés des décombres, à la première heure, il y en avait un qui avait la tête nettement séparée du tronc.

Le nommé Prestat, maréchal, finissait de déjeuner avec deux de ses camarades,

Il était assis au milieu d'eux au moment de la catastrophe. Tout à coup, il se sent poussé par la paroi de la boutique sous sa propre forge. Il n'a pas eu d'autre mal, mais quand il a pu se dégager, il a constaté avec horreur que ses camarades étaient morts.

Blessés grièvement

Voici les noms des ouvriers grièvement blessés qui ont été transportés à Saint-Dizier :

Renaudin, Louis Démarche, Gustave Lallement, Louis Ragot, Bernard Durand, Victor Mathiot, Durand père, Édouard Petit, David Kahn, Joseph Letondor, Michel Olenizac, Félix Méry, Victor Lombard. Jean-Baptiste Cavin, Jean-Baptiste Molter, Célestin Pierron, Henri Guinot, Paul Noël, Nicolas Mathis, Louis Petitjean, Petitjean, Godelot, Victor Berthaud, Nicolas Mounek, Pierre Barbas, Chamois père, Auguste Kridel.

Le secours

Le conseil municipal a adopté l'idée d'une souscription publique en faveur des victimes.

Les conseillers ont souscrit individuellement pour une somme totale de 100 francs.

La ville s'est inscrite pour 1,000 francs (1er versement).

Une quête a été faite hier dans tous les quartiers par les soins des conseillers municipaux.

Une concession d'inhumation sera accordée pour une durée de trente ans.

Saint-Dizier est plongé dans le deuil. À Marnaval, la consternation est terrible.

Il s'y trouve une famille qui, à elle seule, compte trois morts.

L'enterrement des victimes aura lieu aujourd'hui lundi. Quel épouvantable spectacle Cela va être, ce lugubre défilé de trente cercueils!

Et qui sait combien d'autres peuvent suivre?

Parmi tant de blessés, combien peut-être doivent encore succomber!

L'EXPLOSION DE MARNAVAL

Les correspondances arrivées hier de Saint-Dizier nous apportent des détails navrants.

La chaudière qui, lancée à une hauteur de plus de 150 mètres, a enlevé sur son passage une partie de la toiture, avait un poids de 1,500 kilos.

Marnaval se trouve à trois kilomètres de Saint-Dizier. Dès que la nouvelle de la catastrophe a été connue dans la ville, une foule immense a franchi ces trois kilomètres en un clin d'œil.

Rien n'a été terrible comme le spectacle des morts. Les premiers cadavres retirés des décombres étaient méconnaissables. Les visages et les poitrines étaient affreusement noircis par la fumée et le charbon. L'air sentait le grésillé et cette odeur de chair rôtie soulevait le cœur.

Il y avait des usures tout à fait momifiées. Les ouvriers qui étaient arrivés trop tard pour coopérer au déblaiement, étaient debout, tête nue, comme hébétés par l'horreur.

C'est un soulagement, si un soulagement est possible de voir les empressements et les sollicitudes dont le personnel de l'usine a multiplié les preuves. M. Émile Giros, mandé par dépêche, est arrivé samedi à onze heures du soir.

En son absence, MM. Georges Robert, Blanchet et Lang avaient organisé les secours. Le dévouement qu'a montré M. Rozet en cette circonstance a été fort remarqué.

Il avait fallu faire fermer les grandes grilles, autant pour prévenir l'envahissement de la foule que pour pouvoir donner le plus virement et avec le plus d'ordre possible les premiers soins aux blessés et les mettre en état d'être transportés aux infirmeries de la ville.

Les femmes, le cou tendu, la bouche béante, jetaient un regard rempli d'an-

goisse sur les brancards qui circulaient dans la cour.

Huit médecins et internes étaient là, allant d'un blessé à un autre, et faisant les premiers pansements.

Quand les grilles ont été ouvertes pour laisser passer les blessés qu'on transportait à l'hôpital, rien n'a été affreux comme ce lugubre défilé. Les chariots couvraient la route.

Dans l'un, se trouvaient trois blessés avec des femmes; deux avaient la tête et le haut du corps enveloppés de linge. Leurs femmes les soutenaient et pleuraient.

Dans un autre, deux tués et trois femmes en sanglots; dans un troisième, quatre blessés. Plus loin, un adolescent que personne n'entourait.

Une voiture de cirque forain, toute bariolée de couleurs voyantes, s'était également mise à la disposition des sauveteurs. Quel triste contraste!

Le nombre des blessés s'élève à soixante-cinq: plusieurs amputations ont dû être faites et beaucoup sont grièvement atteints. D'après l'avis des médecins, de nouveaux décès sont à craindre.

Les Forges de Champagne occupent de douze à quinze cents ouvriers. À l'heure actuelle, on compte quatre-vingt-seize victimes, tant tués que blessés.

Les membres du tribunal de première instance de Vassy se sont transportés sur les lieux de la catastrophe. Ils ont ouvert une enquête sur la cause de l'explosion, mais jusqu'à présent, on en est réduit aux conjectures.

La chaudière avait été visitée lundi dernier. Tous les ouvriers interrogés sont unanimes à vanter l'extrême prudence des deux chauffeurs attachés aux chaudières 16 et 13

C'est cette dernière qui a sauté. Son alimenteur, comme l'appellent les forgerons, n'est ni parmi les morts ni parmi les blessés. Le chauffeur du numéro 16 qui était en train d'alimenter sa chaudière, juste en face et tout près de l'autre, n'a pas eu de mal non plus.

Des six ouvriers qui réchauffaient, cinq ont été tués.

Du témoignage de tous, le sauvetage a été organisé et s'est effectué avec toute la promptitude et tout le zèle qui étaient humainement possibles.

La ville a été admirable de courage et de dévouement.

De nombreux souscripteurs ont répondu l'appel du conseil municipal.

L'enterrement des victimes a été retardé. Il aura lieu aujourd'hui mardi à dix heures. Les réjouissances occasionnées par la foire ont été suspendues. La désolation est toujours aussi profonde. Tout le pays est en deuil.

Ces catastrophes qui frappent au milieu des travailleurs ont toujours un contre-coup. Ces quatre-vingt-seize victimes, c'est, par surcroît, plus de soixante familles privées de soutiens.

LE PETIT PARISIEN
n° 2355
Samedi 8 avril 1883

L'EXPLOSION DE MARNAVAL

Voici l'état actuel des victimes de l'explosion de Marnaval

À l'hôpital civil, il y a environ 16 blessés, tous gravement; la plupart sont pères de famille.

À l'hospice des aliénés, il reste 12 blessés, dont 2 sont condamnés et 3 commencent à aller mieux.

Le nombre des morts est ce moment de 27 et non de 31, comme on l'avait annoncé tout d'abord.

Les souscriptions s'élèvent à l'heure actuelle à la somme de 21,803 fr. 50, parmi lesquelles nous relevons: le gouvernement pour 2,000 fr., la souscription Individuelle des conseillers généraux pour 920fr., le personnel de l'administration des Forges de Champagne pour 6,000 fr., M. Danelle-Bernurdin 500 fr., le préfet, 100 fr., etc.

LE PETIT PARISIEN
n° 2357 - mardi 10 avril 1883

DES MINEURS DE SERMAIZE

Cette terrible explosion de Marnaval, qui a fait tant de victimes, a, dans le monde des travailleurs, excité la plus profonde pitié, et chaque jour l'on voit de pauvres gens apporter leur obole pour soulager l'infortune des familles des mineurs tués ou blessés. C'est qu'ils jugent par leurs propres souffrances des souffrances des autres, les ouvriers! Aussi, quand un sinistre vient frapper des membres de la grande et vaillante armée des prolétaires, s'empressent-ils de prendre sur leur salaire une part généreuse qu'ils destinent aux malheureux vaincus de la dure bataille industrielle.

Cela n'empêche pas, toutefois, quelques gros personnages à ventres rebondis de déclarer que la solidarité n'existe pas chez les travailleurs.

Il est vrai que ces personnages sont ceux-là mêmes qui s'engraissent de leur odieux égoïsme.

Que vont-ils donc penser du noble exemple de fraternité ouvrière donnée par les mineurs de Sermaize-sur-Saulx, dans la Marne?

Ces mineurs ont été vivement émus par le sinistre de Marnaval, et ils ont voulu, dans la mesure de leurs forces, panser les blessures, réparer le mal, secourir l'enfant qui n'a plus de père et la femme qui n'a plus de mari. Alors, ils se sont réunis pour se concerter sur le meilleur moyen de venir en aide aux familles des victimes. Et voici ce qu'ils ont décidé:- tous, sans exception, qu'ils abandonneront, pour être versés aux veuves et aux orphelins que l'épouvantable explosion a faits, le produit intégral d'une journée de travail. La journée que les mineurs de Sermaize ont choisie pour leur bonne œuvre est le lundi 23 avril.

Le « lundi »! C'est, depuis longtemps, le véritable dimanche, du travailleur. Ce jour-là, les pauvres gens qui ont peiné toute la semaine, qui sont écrasés sous le poids

du labeur hebdomadaire se reposent. Et ils ont bien gagné, n'est-ce pas? cette halte de quelques heures dans leur besogne sans trêve.

LE PETIT PARISIEN
n° 2361
Du samedi 14 avril 1883
Solidarité Ouvrière

Nous avons signalé le touchant exemple de solidarité ouvrière donnée par les ouvriers des mines de Sermaize, qui ont résolu de travailler un lundi, jour de leur repos, au profit des familles victimes de l'explosion de Marnaval. Cet exemple a été suivi par les ouvriers des forges de Brousseval et de plusieurs autres usines de la Haute-Marne.

La souscription en faveur des familles des victimes de l'explosion de Marnaval s'élève actuellement à la somme de 52, 975 francs.

LE PETIT PARISIEN
n° 2378 - Samedi 1er mai 1883
Solidarité Ouvrière

Nous apprenons qu'une souscription en faveur des familles des victimes de la terrible catastrophe de Marnaval, ouverte par les ouvriers des Forges et Fonderies de Montataire (Oise), a produit plus de 1,200 fr.

C'est là un nouvel exemple de la générosité et de la solidarité des travailleurs.

LE PETIT PARISIEN
n° 2379 - Samedi 2 mai 1883

Nous avons transmis à M. Giros, maire de Saint-Dizier, une somme de quatre-vingts francs, produit d'une collecte faite aux Forges d'Aubervilliers au profit des victimes de Marnaval.

En nous accusant réception de notre envoi, M. le maire de Saint-Dizier nous prie de faire connaître à messieurs les employés et ouvriers des Forges et Lami-noirs d'Aubervilliers ses sentiments de

reconnaissance et de profonde gratitude pour leur marque de fraternelle solidarité et de sympathie.

LE PETIT PARISIEN

n° 2584 - Samedi 24 novembre 1883

On se rappelle le sinistre le 31 mars dernier, une épouvantable explosion se produisait dans l'usure de Marnaval. Une chaudière éclatait, son revêtement volait en éclats, les poteaux de soutènement étaient brisés, les toitures s'effondraient et, de ces débris fumants, on arrachait vingt-huit cadavres et soixante-sept blessés.

Il y a des morts qui comptent double triple; d'autres qui frappent cinq et six fois c'est une sorte de ricochet lugubre qui, du père et du mari, retombe sur la tétanie et les petits.

Une des victimes, par exemple, Hacquin laisse une veuve et six enfants, ici, c'est huit fois que la mort a touché.

Que peut devenir cette malheureuse avec tant de bouches à nourrir!

Le mari disparu, c'est le bahut vide; et qu'ai-je besoin d'ajouter à ces quelques mots

Et le patron, dites-vous? Il est tenu de réparer le dommage. Oui, c'est vrai, je le sais bien.

Un homme riche, d'ailleurs, puissamment riche ce patron. Ces directeurs d'usines emploient tant d'ouvriers Et toute la sueur qui coule de tant de fronts, ça se cristallise en inépuisables gouttes d'or qui tombent, jour par jour, dans leurs coffres. Il va dédommager les survivants, n'est-ce pas? C'est inévitable, fatal.

Où est-il? Disparu!- Et à sa place, c'est une Compagnie d'assurances qui paraît qui s'est substituée à lui et qui regimbe, liarde et rogne, ne veut payer les décès qu'au rabais.

À cette compagnie, il a assuré ses travailleurs c'est elle qui, désormais, a à régler la question pécuniaire.

Et à quel taux, ces assurances-là! Mille

francs en cas de mort, trois cents francs, deux cents francs et cent francs en cas de blessures, selon la gravité des cas!

Et encore, les victimes ou leurs ayants droit doivent-ils s'en rapporter à la générosité, à l'infailibilité de la Compagnie; car elle prétend ne rien devoir s'ils en appellent aux tribunaux. i

Jadis, aux époques les plus sombres de l'histoire, dans la pleine nuit de la féodalité, la perte du manant était réglée par tarif et la volonté du seigneur tenait lieu de toute justice.

Avons-nous donc tant progressé, depuis, sur ce point-là.

Je vois dans le Code un article 1382 ainsi conçu:

« Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé le réparer. »

Et voici ce qu'ajoute la jurisprudence
Le maître est responsable des accidents occasionnés par les machines qu'il emploie, et cette responsabilité ne cesse que s'il est bien prouvé qu'il avait pris toutes les précautions, sans en excepter une seule.

Or, toutes ces précautions ont-elles été prises dans le cas?

J'ouvre le rapport de M. Trautmann, ingénieur des mines, chargé de rechercher les causes de l'accident, et savez-vous ce que je trouve dans ce rapport lumineux?

J'y trouve que la chaudière qui a causé tant de malheurs, qui a tué tant d'hommes, affamé tant de familles, était une chaudière usée, n'en voulant plus, à laquelle on avait déjà fait plusieurs fois de maladroites et dangereuses réparations. En 1872 on l'avait allongée d'un mètre. On y avait encore posé des pièces, à deux reprises différentes, en 1878 et en 1882.

Elle a son histoire, cette chaudière. En 1872, elle a été achetée à la Société Paul Jamin et Cie, d'Eurville, pour la somme de sept cent deux francs, c'est-à-dire au prix de la vieille ferraille tombée en rebut.

Elle avait été construite en 1859 par M. Salarnier, de Paris. Elle avait donc vingt-quatre ans de date lors de son explosion. Et une chaudière ne dura que dix ans.

Et à cette question « L'accident pouvait-

il être évité? » le rapporteur répond:

« Oui! »

Est-ce assez clair, assez terrible?

La catastrophe pouvait être conjurée, c'est certain. Mais il aurait fallu sacrifier la chaudière hors d'usage. Il aurait fallu déboursier quelques écus pour la remplacer et on a reculé devant cette dépense-là.

Les « frais généraux », rien de plus dur à passer au Grand-Livre!

Et on a fait des économies de bouts de tôle, et ces économies se sont chiffrées par quelques milliers de francs de plus à l'inventaire de fin d'année.

Et cette économie a fait vingt-huit cadavres et soixante-sept blessés!

Il est vrai qu'on a payé les fioles de remèdes, le bois des cercueils et les voitures de l'enterrement.

C'est quelque chose, a pensé le caissier; soit! Mais cela suffit-il pour boucher les trous faits dans les ménages, et est-ce une raison pour dire à ceux qui demandent quelque argent de plus « On vous a déjà donné, bonnes gens! »

Oh! Ce n'est certes pas pour étaler au haut d'un journal une protestation. Malheureusement trop facile que j'élève la voix; si je le fais, c'est par devoir. Il faut que cessent enfin ces catastrophes si fréquentes dues à la coupable négligence, à la lésinerie des employeurs, il faut qu'une loi nouvelle soit édictée qui ne fasse plus de la responsabilité un mot vide de sens; et c'est pour hâter l'heure où la conscience publique l'obtiendra que je me fais l'écho des plaintes des travailleurs de Marnaval. Chaque fois qu'un sinistre comme celui de Marnaval éclate tout d'un coup et jette dans l'air le déchirement de son explosion, je pense aux parents de tous ceux qu'ont frappés de pareilles catastrophes. Combien y en a-t-il? Que de noms inscrits à ce martyrologe du travail.

Que de familles ainsi décapitées, qui ont tout vu sombrer dans ce naufrage, dont le bonheur a sauté en débris, qui ont tout perdu, qu'on a comme écrasées sous une poignée de gros sous, et qui dans l'ombre de leur pauvre logis désert ou rien ne vit plus, ou la place des bien-aimés semble un trou éternellement vide n'ont plus même la force de parler et sont restées comme

ensevelies dans le silence de cette mort.
Et cependant, cela parle, ce silence !
Et puisqu'il est venu s'y joindre, ces jours
derniers, le cri de détresse des malheu-
reux de Marnaval, je veux y mêler ma pro-
testation, à cette heure où les magistrats
vont décider.

C'est la France ouvrière qui est en ins-
tance devant le tribunal de Vassy.

Messieurs les juges, faites justice, en atten-
dant que le législateur fasse son devoir !

Jean Frollo



LA CLOCHE D'ARGENT
n° 30 du 22 au 28 avril 1883

Grande matinée de bienfaisance organisée
par *la République radicale* au bénéfice des
victimes de la catastrophe de Marnaval.
Grand succès de recette et d'artistes.
Seule Mme Sarah Bernhardt a manqué à
l'appel. La grande artiste avait été subitem-
ent, prise dans la matinée d'une véritable
extinction de voix.

Une extinction de voix ! s'écria le direc-
teur du journal organisateur, lorsqu'on lui
apprit ce fâcheux contretemps. Que ne
s'adressait-elle à mon administrateur il
l'aurait Millenvoye

Cher confrère, vous êtes trop p.Laisant.



LE TEMPS
3 avril 1883

Une terrible catastrophe s'est produite,
samedi matin, à l'usine de Marnaval-Forges
(Haute-Marne).

Les ouvriers venaient de prendre leur
repas du matin; ils rentraient dans l'ate-
lier, à huit heures, lorsqu'une formidable
explosion se produisit la chaudière venait

d'éclater. En un instant, les briques du
revêtement volent de tous côtés, les fours
de puddlage, soudés au corps de la chau-
dière, en sont violemment arrachés et
projetés dans la salle, la vapeur se répand
dans l'atelier, augmentant la tension de
l'atmosphère et les chances d'asphyxie;
l'expansion du gaz de la chaudière fut
telle que son couvercle, lancé avec une
force prodigieuse, alla crever la toiture, qui
s'effondra sur les ouvriers.

On imagine le spectacle navrant qui
succéda à cette catastrophe: au milieu
des décombres et de la fumée, les traces
de sang, les membres déchirés, les cris
des agonisants, et leurs familles, aussitôt
averties, attendant dans la stupeur et les
larmes que les secours organisés viennent
leur dire s'ils n'ont plus de père, de frère
ou d'époux. Les autorités locales, la direc-
tion des forges, accourue de Saint-Dizier,
le préfet, sont sur les lieux et surveillent
le déblaiement. Détail singulier le chef
puddleur, Paul Foucault, qui, au moment de
l'explosion, se trouvait à côté de la chau-
dière, n'a reçu que deux brûlures, ses deux
aides, occupés à côté de lui ont été tués
sur le coup. Quant à la cause de l'explo-
sion, elle est encore inconnue. Le nombre
des morts s'élève actuellement à 25, celui
des blessés est de 38.

Les uns et les autres ont été transportés
à l'hospice et à l'asile des aliénés en outre
46 ouvriers, plus ou moins grièvement
atteints, sont soignés dans leurs familles.

Voici les noms de 22 morts

Émile Dubois, 18 ans; Eugène Jacquin,
50; Édouard Algon, 23; Michel Thill, 18;
Auguste Lallemant, 22; Jules Auproux, 20;
Charles Marsanne, 25; Auguste Margot,
Jules Prestat, Nicolas Molter, 68; Jean-
Pierre Royer, 15; Émile Dînez, 14; Auguste
Haudot, 24; Legendre - Souquet, Léopold,
Leclerc, 17; Mollard, 65; Hoquet. Collot -
Godard, Théophile Mathieu, Paul Graillot,
Nicolas Baudot, Cyrille Savary.

Voici les noms de vingt-sept blessés
Renaudin, Louis Démarche, Gustave
Lallement, Louis Ragot, Bernard Durand,
Victor Mathiot, Durand père, Édouard
Petit, David Kahn, Joseph Letondor, Michel
Olènzac, Félix Mery, Victor Lombard,

Jean-Baptiste Cavin, Jean-Baptiste Molter,
Célestin Pierron, Henri Guinot, Paul Noël,
Nicolas Mathis, Louis Petitjean, Petitjean,
Giudelot, Victor Berthaud, Nicolas Monek,
Pierre Barbas, Chamois père, Auguste
Kridel.

LE TEMPS
n° 8015
Vendredi 6 avril 1883

Aussitôt les premiers soins donnés à
l'organisation des secours, M. Rozet a
écrit à ses collègues du conseil municipal
la lettre suivante

Messieurs les conseillers,
Les travailleurs de l'usine de Marnaval
viennent d'être cruellement frappés. En
présence de l'épouvantable accident qui
vient de semer tant de deuils parmi la
population de notre ville et de faire un si
grand nombre de veuves et d'orphelins ;
j'ai l'honneur de vous proposer d'ouvrir
une souscription dont le montant serait
destiné à soulager tant d'infortune.
S'il vous plaisait d'accueillir mon projet,
je vous prierais de m'inscrire pour une
somme de cinq cents francs.
Je suis, Messieurs les conseillers, votre
humble serviteur.

(Signé) A. ROZET.

Le conseil, réuni le soir même, samedi,
prit les décisions suivantes.
1° La ville s'inscrira pour 1,000 francs ;
2° Les conseillers souscriront individuel-
lement pour une somme totale d'environ
1,100 francs
3° Une quête sera faite demain dimanche
dans tous les quartiers par les soins des
conseillers municipaux ;
4° La concession d'inhumation sera tren-
tenaire
5° Sur la proposition de M. Rozet,
appuyée par M. Léonce Dubois, un télé-
gramme sera adressé par le conseil muni-
cipal au président de la République.

Une lettre de M. Jean David, député,
administrateur de la Société des forges
de Champagne, explique ainsi qu'il suit la
cause de la catastrophe de Marnaval :
La plus grande partie des générateurs
de vapeur employés dans les forges sont
chauffés par les chaleurs perdues des
fours à puddler et des fours à réchauffer
le fer, et celui-là même qui vient d'amener
à Marnaval cette terrible catastrophe était
dans ces mêmes conditions.
Les différents générateurs sont tous reliés
entre eux par une conduite générale, col-
lecteur de la vapeur produite par chacun
d'eux, et c'est sur cette conduite centrale
que sont branchées les différentes prises
de vapeur nécessaires à la marche des
machines.

Par suite de l'explosion de l'une d'elles,
cette conduite s'est rompue et l'on com-
prend aisément que cette quantité consi-
dérable de vapeur de tous les générateurs
réunis s'échappant au point même de la
rupture, c'est-à-dire au lieu de l'accident,
ait été la cause de la plus grande partie
des blessures reçues par les ouvriers qui,
frappés par les briques du revêtement de
la chaudière et presque ensevelis sous
les débris de la toiture, affolés par les
tourbillons de vapeur s'échappant autour
d'eux, ne savaient comment se sauver et
étaient par suite presque instantanément
brûlés et meurtris.
D'après cette lettre, les dégâts matériels
ne seraient pas considérables, et le travail
pourrait reprendre dans huit jours ; cela a
une grande importance, si l'on songe que
l'usine de Marnaval n'occupera moins de
neuf cents ouvriers.



1883

Le 2 mai: C. 69.

Allocation d'un secours de 500 francs
aux sinistrés de Marnaval
(M. Mesureur, rapporteur).

Le Conseil délibère :

Article premier. Il est ouvert, par prélèvement sur la réserve du Budget de la ville de Paris, exercice 1883, pour être rattaché au chap. 4 bis, art. 3 du même Budget, un crédit de 500 francs destiné à venir en aide aux familles des victimes de l'usine de Marnaval.

Art. 2 - Le montant de ce crédit sera adressé, par les soins du Bureau du Conseil, à M. le maire de Saint-Dizier (Haute-Marne), qui se chargera d'en faire la répartition entre les victimes de la catastrophe.



LE RAPPEL

7avril 1883

Les victimes du travail

À la suite du terrible accident dont venaient d'être victimes de trop nombreux ouvriers des Forges de Marnaval, l'honorable M. Granet, député et rédacteur en chef de la France, publiait un article éloquent pour démontrer l'indiscutable urgence du projet, en ce moment soumis à la Chambre, sur la responsabilité des patrons en matière d'accidents.

Un des collègues de M. Granet, M. Jean David, député du Gers et membre du conseil d'administration des Forges de Marnaval, écrit aujourd'hui une longue lettre afin d'établir que l'administration des Forges n'a rien à se reprocher.
« Tous les ouvriers, dit M. Jean David, sont

assurés; une caisse de secours fonctionne à leur pleine satisfaction depuis longues années. Les pauvres victimes étaient encore plus préoccupées des inquiétudes de leur patron, M. Émile Giros, que de leurs propres blessures, car la question de la responsabilité, dans les accidents industriels, est ici résolue comme cela devrait l'être partout ».

Un peu plus loin, M. J. David ajoute :
« Aux Forges de Champagne, le travail et le capital sont unis de telle façon qu'ils s'appuient toujours réciproquement l'un sur l'autre, et patrons et ouvriers ne font qu'une seule et même famille ».

Personne ne songera à mettre en doute les assertions de l'honorable député du Gers, et il faut, au milieu de ces déplorables malheurs, se féliciter grandement des mesures de prévoyance, prises dès longtemps, pour en atténuer les conséquences, à l'égard des survivants blessés et des parents des victimes.

Mais si le contraire était vrai ?

Si les ouvriers n'avaient pas été assurés, si la compagnie, ou trop pauvre ou trop peu généreuse, s'était refusée à servir des pensions, qui n'aurait vu dans ce cruel désastre, un argument sans réplique en faveur du projet ?

L'argument est-il beaucoup moins frappant parce que l'administration des forges avait pris spontanément et librement les mesures que le projet de loi veut rendre obligatoire ? Nous ne le pensons pas et nous croyons que, pour le fond, les observations du rédacteur de la France subsistent.

Il semble même qu'un passage de la lettre de M. Jean David soit la justification absolue du projet soumis à la Chambre et la meilleure réponse à ceux qui trouvent excessive la responsabilité imposée au patron. « Tout accident a une cause, dit M. Jean David; mais quels que soient les progrès de la science, nous ne pouvons avoir la prétention de connaître la cause de tous les accidents. Une chaudière vole en éclats. Comment expliquer cela ? »

Après avoir examiné la question, d'après les dires des hommes compétents, M. Jean David en arrive à conclure que la cause possible de l'explosion doit être

cherchée dans une de ces conditions moléculaires de la fabrication des tôles qui échappent toujours à l'appréciation des hommes les plus exercés en pareille matière.

Eh bien, s'il en est ainsi; si, par les exigences terribles de l'industrie moderne, l'ouvrier risque constamment d'être placé en face de la mort parce qu'il est impossible de vérifier « les conditions moléculaires de la fabrication de la tôle » comment peut-on hésiter un instant à proclamer la responsabilité légale des chefs d'industrie?

Ce n'est pas volontairement, bien entendu, ce n'est pas en connaissance de cause qu'ils emploient une tôle dont « la constitution moléculaire » offre des dangers. Mais les ouvriers qui se résignent à passer douze heures, à leur poste de péril, sont encore bien moins responsables de la « condition moléculaire » de la tôle. S'ils sont responsables de quelque chose, c'est d'avoir voulu, au prix d'un danger, gagner leur vie et celle de leur famille en enrichissant d'abord ceux qui les emploient et le pays en général.

Ceux qui engagent cette lutte pour la vie, au vrai sens du mot, méritent-ils d'être soutenus ou doivent-ils être découragés par la législation républicaine? Toute la question est là.

A. GAULIER.

LE RAPPEL
8 avril 1883

Le cercle des Enfants de la Haute-Marne a ouvert une souscription en faveur des veuves et des orphelins de Marnaval, et fait appel à la générosité des Hauts-Marnais demeurant à Paris. Tous voudront venir en aide à leurs compatriotes si malheureusement frappés.

Les souscriptions sont ouvertes: Chez MM. Hanoteau, ingénieur, président du cercle, 60 boulevard Voltaire, et Raclot, architecte, trésorier du cercle.

LE RAPPEL
30 avril 1883

Lundi 30 avril, à huit heures du soir, réunion extraordinaire des membres du cercle républicain de la Haute-Marne. Ordre du jour: lecture d'un arrêté de M. le préfet de police autorisant une loterie au profit des victimes de la catastrophe de Marnaval; distribution des billets.

LE RAPPEL
20 décembre 1883

Le tirage de la loterie de Marnaval, d'abord fixé au 16 décembre, aura lieu irrévocablement le dimanche 6 janvier 1884, à une heure très précise de l'après-midi, 15 bis, boulevard Saint-Denis.

JOURNAL LA JUSTICE
2 novembre 1883

Communications et avis divers

Le Cercle républicain de la Haute-Marne a l'honneur d'informer les porteurs de billets de la loterie qu'il a organisée au profit des victimes de la catastrophe de Marnaval, que le tirage de cette loterie aura lieu le dimanche 16 décembre à deux heures de l'après-midi au siège du Cercle, 15, boulevard Saint-Denis, On peut encore se procurer des billets, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, au comptoir central des loteries autorisées.

GAZETTE DU VILLAGE
Politique et Agricole du 14 avril 1883

Catastrophe de Marnaval.

Samedi 31 mars,

L'explosion d'une chaudière aux Forges de Marnaval (Haute-Marne) a tué 31 ouvriers, et en a blessé grièvement 65. On devine la consternation qu'a produite cet accident épouvantable. Les causes exactes de l'accident ne sont pas encore connues;

la chaudière qui a éclaté avait, paraît-il, été récemment visitée. Les obsèques des victimes ont eu lieu avec solennité; le cortège funèbre comprenait, outre l'administration préfectorale, MM. Donnot, sénateur; Danelle- Bernardin, député de la Haute-Marne; Jean David, député d'Auch; le tribunal de Vassy, des députations ouvrières de Saint-Dizier et du département, etc. Au cimetière, une immense fosse commune a reçu les cercueils des malheureux. – Des secours ont été envoyés aux familles par le gouvernement on fait, en outre, des quêtes, en attendant que les tribunaux fixent l'indemnité que la compagnie des forges devra payer aux blessés et aux familles des morts.

Bob.

On lit dans *la République radicale* :

Nous sommes heureux d'annoncer que les espérances que nous avons fondées sur notre matinée de dimanche, au théâtre des Nations, s'affirment de jour en jour.

Indépendamment des nombreux concours qui nous arrivent de toutes parts, nous avons le plaisir d'enregistrer la souscription de M. Émile Giros, maire de Saint-Dizier, M. Émile Giros s'est inscrit dans nos bureaux pour une somme de cinq cents francs.

Nous ne saurions trop engager à se presser ceux de nos lecteurs qui désirent s'associer à notre œuvre; les coupons s'enlèvent rapidement et tout nous porte à croire que les listes de location seront prochainement closes.

On trouve, de midi à minuit, des places dans les bureaux de *la République radicale*, aux prix suivants :

Stalles d'orchestre, 6 fr. stalles de la première galerie, 6 fr.; pourtour. 6 fr. stalles de la deuxième galerie, 3 fr. premiers amphithéâtres, 2fr.



LE GÉNIE CIVIL

Tome IV.

n° 9 du 29 décembre 1883

jurisprudence: (France.)

Machines à vapeur. Responsabilité.

L'épouvantable catastrophe qui se produisit le 31 mars dernier, dans l'usine de Marnaval, et qui coûta la vie à vingt-huit personnes, a donné naissance à un débat des plus intéressants et à une solution des plus précises qui aient encore été fournies en matière de responsabilité résultant d'une explosion de chaudières. En fait, et d'après un rapport d'expert, la chaudière avait éclaté à la ligne de rivure d'une pièce rapportée en 1882 et l'accident avait été amené par les trois causes suivantes : pièce ajoutée à l'endroit du coup de feu avec les rivures et recouvrement en venant ce même point; flamme du four double à puddler frapper venant frapper de face la chaudière; variation rapide de la température occasionnée par le travail à puddlage et surtout par les arrêts lors des changements de postes.

Le 6 décembre dernier, après de longues discussions, le tribunal de Wassy a rendu un jugement remarquablement motivé qui a proclamé la responsabilité de la Compagnie des usines de Marnaval en s'appuyant sur les motifs suivants qu'il est nécessaire de reproduire :

Attendu que l'établissement, l'entretien, les réparations des chaudières verticales exigent des mesures de précautions d'autant plus grandes dangers d'explosions sont plus grave; qu'il résulte d'un rapport de la commission centrale des machines à vapeur, en date de 1878, qu'au nombre des mesures de précautions que la sûreté commande ou conseille se trouvent les suivantes : protection des parties des chaudières situées en face du rampant par l'établissement d'un revêtement en maçonnerie réfractaire, réparations convenablement exécutées en évitant de procéder par petites pièces rapportées et en rapportant, au contraire, par change-

ments de feuilles entières ou de fractions importantes de feuilles ;
Attendu qu'en employant une chaudière dont l'usage remonte à plus de vingt-trois ans, tandis que la durée que la durée moyenne des chaudières verticales n'est que de deux à cinq ans jusqu'à huit à dix ans ; qu'en négligeant de la protéger contre les coups par l'établissement d'une chambre régulatrice ; qu'en procédant aux réparations à l'aide de pièces rapportées au lieu de remplacer, en entier, notamment, en 1882, les parties qui avaient été brûlées, le gérant des usines de Marnaval a commis une imprudence et une négligence ; qu'il y a donc faute, faute légère en vérité, mais faute saisissable, définie ; qu'il y a, par conséquent, responsabilité ;
Attendu, en effet, qu'un chef d'industrie doit prendre toutes les mesures de précautions nécessaires, qu'elles soient visées ou non par les règlements, pour éviter ou conjurer les accidents auxquels les ouvriers sont exposés ; qu'il doit mettre au service du travail qu'il fait accomplir non seulement tous les moyens de protection que ces règlements lui imposent, mais aussi tous ceux que la science lui indique ;
En conséquence, d'assez fortes condamnations ont été prononcées contre le gérant au profit des victimes de l'accident.

AMBROISE RENDU,
Docteur en droit, Avocat à la Cour
d'appel de Paris.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
21^e année.
n° 336 du 12 décembre 1889

Économats.

La compagnie des forges de Champagne et du canal de Saint-Dizier à Wassy a établi des économats à Marnaval, Pont-Varin et Rachecourt, qui vendent aux prix des maisons de détail de Saint-Dizier tous les articles de consommation : pain, viande, lard, vin, épicerie, mercerie, bonneterie, chaussures.
Les ventes de 1881 au 30 juin 1888 ont été de 3.810,908 fr. 70, et les bénéfices

de 410,014 fr. 57, sur lesquels les ouvriers ont reçu au prorata de leurs achats : 161,982 fr. 85. Le solde des bénéfiques a été versé à la caisse des retraites. -

L'AGENT D'ASSURANCE
(Revue hebdomadaire)
Samedi 22 août 1885 n° 40

L'explosion de Marnaval.

- M. Bour, ingénieur, directeur de l'Association lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur, vient de présenter à la Société des sciences industrielles de Lyon, un travail sur les causes de l'explosion de Marnaval. On se rappelle que cette explosion a fait 91 victimes : 28 morts et 63 blessés.

D'après les conclusions de M. Trautmann, ingénieur en chef des mines, telles que les a résumées M. Bour, l'accident est dû aux trois causes suivantes : pièces ajoutées à l'endroit du coup de feu avec les rivures et les recouvrements en ce même point ; flammes du four à puddler venant frapper de face le fond de la tôle de la chaudière, non protégée par une maçonnerie ; variation rapide de la température, occasionnée par le travail du puddlage, et surtout par les arrêts lors des changements de postes.

M. Trautmann pense que l'accident aurait pu être évité si les parties de la chaudière situées en face du rampant avaient été protégées par l'établissement d'un revêtement en maçonnerie réfractaire, éloigné de 8 à 10 centimètres au moins de la surface des tôles, et si les réparations avaient été convenablement exécutées en remplaçant toute la feuille de tôle au lieu de procéder par petites pièces rapportées. Ces précautions avaient été recommandées en 1878 dans un rapport fait par M. Hanet-Cléry sur l'installation des chaudières verticales, rapport dont la Commission centrale des machines à vapeur avait adopté les conclusions.

Rappelons que c'est en s'appuyant sur ce rapport que le tribunal de Vassy, dans son jugement, a proclamé la responsabilité de la Compagnie des Mines de Marnaval, et que des condamnations assez fortes ont été prononcées contre les gérants au

profit des victimes.
C'est la Préservatrice-accidents qui assurait ce risque.

LE FER
N° 319 janvier 1886
Affaires des Forges de Champagne.

M. Barré, président de la Société des Forges de Champagne a adressé la lettre suivante au journal *l'Ancre* de Saint-Dizier :

Monsieur,
À l'occasion d'Incidents qui se sont produits dernièrement dans l'Administration de la Compagnie des Forges de Champagne vous avez dans le journal *l'Ancre* dont vous êtes le propriétaire gérant, publié des articles reproduisant inexactement les faits et contenant des allusions malveillantes vis-à-vis des administrateurs. Je n'ai pas cru devoir protester contre ces articles, convaincu que la décision que nous avons obtenue du tribunal de Saint-Dizier, rétablissant les faits, serait publiée par vous sans difficulté.

Je m'étais trompé : vous n'avez pas tenu compte de la sommation que je vous ai fait signifier afin d'avoir à publier cette décision, et ce n'est qu'après avoir été assigné en police correctionnelle que, sollicitant du président la remise à quinzaine, vous avez consenti à vous exécuter.

Toutefois, comme le jugement dont vous publiez le texte est précédé et suivi de réflexions qui en dénaturent le sens et la portée, je crois de mon devoir, au nom et comme président du Conseil d'Administration des Forges de Champagne de protester contre ces insinuations et d'affirmer notamment :

1°- Que si M. Desforges a été, par décision du Conseil d'administration, et non par M. Giros, révoqué de ses fonctions d'administrateur, cela tient à des faits qui sont consignés au jugement et que le lecteur appréciera ;

2°- Que le procès n'existe pas entre M. Giros et M. Desforges, mais entre ce dernier et la Compagnie des Forges de Champagne ;

3°- Que le procès pendant devant le tribunal de Commerce de la Seine a été

intenté par M. Blanchet, co-liquidateur de M. Vindry, et par moi, comme commissaire de la liquidation du Comptoir industriel. Que ce procès a pour objet de faire déclarer la nullité de l'Assemblée tenue à Paris le 20 novembre dernier.

Qu'une plainte en police correctionnelle a été déposée au parquet de la Seine au sujet des événements qui se sont produits lors et à propos de cette assemblée, et que, dans ces conditions, Il est au moins étrange que le journal *l'Ancre*, prenant son désir pour des faits accomplis, parle de la validité de cette assemblée comme si le tribunal de la Seine avait déjà statué.

J'ajoute enfin que cette attitude du journal *l'Ancre*, qui est reçu par les clients de la Compagnie des Forges de Champagne, cause à cette Société un préjudice considérable au sujet duquel je fais toutes réserves.

Recevez, etc.

Signé H. BARÉ



Faits divers
Le 8 avril 1883

La catastrophe de Marnaval, - 80 victimes

Une dépêche que nous avons publiée dans notre dernier numéro, nous a signalé la terrible catastrophe qui s'est produite, samedi dernier, à Marnaval (Haute-Marne). Une chaudière verticale a fait explosion dans un grand établissement de forges, précisément au moment où tous les ouvriers, ayant fini leur déjeuner, se remettaient à leur travail.

Voici, d'après les renseignements qu'on télégraphie de Chaumont au *Petit Marseillais*, des détails complets sur cet affreux accident qui vient de plonger dans le deuil une ville tout entière.

Cette explosion a été formidable ; l'eau et la vapeur de la chaudière se sont répandues de tous côtés ; les briques du revêtement ont été lancées dans toutes les directions blessant les ouvriers qui se trouvaient malheureusement exposés à

leur atteinte.

La partie supérieure de la chaudière est projetée à travers le toit dont elle emporte déjà une partie ; les briques du revêtement brisent les poteaux qui soutenaient ce toit et tout s'effondrer sur les ouvriers qui, aveuglés par la vapeur qui s'est dégagée de l'eau, ne peuvent et d'ailleurs n'ont pas le temps de se sauver. Les fours de puddlage, qui sont soudés au massif de la chaudière comme deux immenses foyers sont eux aussi projetés au loin et deviennent à leur tour de terribles agents de destruction.

Femmes, enfants courent sur les décombres entassés de toutes parts et cherchent les uns un mari, un père, un frère, les autres un parent, un ami. C'est un spectacle navrant. Les docteurs, les pharmaciens accourent les premiers. Des voitures s'attellent pour aller chercher les blessés et les amener à l'hôpital. Une foule immense se dirige du côté de l'usine. On emporte du vieux linge, de la charpie (objets si nécessaires en pareille circonstance.)

Les pompiers sont réunis et vont prêter leur concours aux travailleurs de Marnaval, qui, affolés par l'intensité du malheur qui les frappe ou frappe leurs camarades ne peuvent suffire au travail nécessaire pour déblayer les ruines sous lesquelles on trouve à chaque instant ou un cadavre un blessé.

À 10 heures, quatorze cadavres sont déjà déposés dans une des salles des anciens bureaux de la société. Les visages sont pour la plupart méconnaissables. Les corps sont, les uns, horriblement brûlés, d'autres ont le crâne ouvert, des membres brisés par la chute de la toiture. C'est horrible.

Les blessés sont dirigés sur l'hospice et sur l'asile des aliénés de Saint-Dizier. Jusqu'ici le chiffre connu des morts s'élève à 25.

Les blessés transportés à l'hospice ou à l'asile sont au nombre de 38. Plusieurs ouvriers sont restés pour être soignés dans leur famille

Parmi eux, quelques-uns ont des membres

fracturés. Parmi les morts retirés des décombres à la première heure, il y en avait un qui avait la tête nettement séparée du tronc.

Le nommé Prestant, maréchal, finissait de déjeuner avec deux de ses camarades ; il était assis au milieu d'eux au moment de la catastrophe. Tout à coup, il se sent soulevé par la paroi de la boutique sous sa propre forge. Il n'a pas eu d'autre mal, mais quand il a pu se dégager, il a constaté avec horreur que ses camarades étaient morts.

Une pauvre femme, qui, l'année dernière, avait perdu l'un de ses enfants, âgés de dix ans, écrasé par un train, a vu aujourd'hui transporter chez elle son mari et son autre enfant, horriblement blessés, On ne sait encore exactement à quelle cause attribuer cette horrible catastrophe. L'indicateur de niveau aurait-il mal fonctionné ? Le niveau de l'eau se serait-il abaissé dans la chaudière au point de laisser rougir la tôle ! En pareille matière on est le plus souvent réduit aux conjectures. Par miracle le chef puddleur qui travaillait à l'un des fours attendant à la chaudière cause de l'accident, n'a reçu aucune blessure à l'exception de deux petites brûlures l'une au poignet gauche, l'autre au cou, encore du côté gauche. Il ne peut expliquer comment il s'est trouvé après la catastrophe sur le bord de la Marne. Son aide et un autre ouvrier occupé avec lui ont été tués. Ce dernier, relevé quelques instants après, tenait encore une barre de fer à la main. Il avait le crâne ouvert et la cervelle s'était répandue au milieu d'une mare de sang. Ses deux fils, l'un âgé de vingt-quatre ans, et l'autre de dix-huit, ont été également tués. »

Les autorités locales se sont immédiatement rendues sur les lieux. Le conseil municipal organise des souscriptions, des quêtes.

Le président de la République et les ministres ont envoyé des secours.

La population a été admirable de dévouement en présence de cette catastrophe horrible.



LE GAULOIS:
n° 277 du mardi 10 avril 1883

À la suite de la représentation donnée, aux Nations au bénéfice des victimes de la catastrophe de Marnaval, le maire de Saint-Dizier a adressé le télégramme suivant à tous les artistes parisiens qui avaient participé à cet acte de bienfaisance :

Saint-Dizier.

Ne pouvant à mon grand regret assister à la représentation, à laquelle vous voulez bien prêter votre généreux concours, j'ai l'honneur de vous adresser, tant en mon nom, des victimes de la catastrophe de Marnaval, l'expression de mes sentiments de profonde gratitude.

ÉMILE GIROS.

Les artistes, petits et grands nous chargent de dire à M. Émile Giros combien ils ont été touchés de cette délicate attention. Que voulez-vous ? Ils sont si peu habitués à ce qu'on les remercie !

